

## PALAIS DES CONGRES DE PERPIGNAN - JEUDI 8 FEVRIER

---

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	Perpignan – Palais des Congrès
<b>PARTICIPANTS :</b>	Plénière : 155 participants dans la salle
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	De 18h11 à 20h20

### Commission nationale du débat public (CNDP) :

M.	Étienne BALLAN	CNDP
M.	Thomas CHANGEUX	CNDP
M.	Sébastien FOURMY	CNDP

### Facilitatrice

Mme	Sofia ALIAMET	WDPE
-----	---------------	------

### Intervenants :

M.	Benoît Rodrigues	DIRM
M.	Frédéric AUTRIC	DREAL
M.	Yannick BOCQUENET	RTE
Mme	Pauline BERTRAND	France Renouvelables
M.	Philippe LENFANT	Professeur à l'Université de Perpignan
M.	Stephan BEAUCHER	MedReAct
Mme	Florence GALLETI	Institut de Recherche et Développement
M.	Xavier BERNARD-SANS	Eurorégion
M.	Serge PALLARES	Parc naturel marin du golfe du Lion

## Ateliers-débats éolien en mer, protection de la biodiversité marine et plaisance en Méditerranée

Atelier 1 - Des éoliennes en mer au large des côtes catalanes : quel développement et quels impacts ? (page 8)

Atelier 2 - Coopération internationale pour protéger la biodiversité marine. La zone maritime contestée entre la France et l'Espagne, future zone protégée ? (page 21)

Atelier 3 - La plaisance et ses impacts : quel avenir sur les côtes Occitanes ? (page 32)

débat public organisé par

---



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

### *Introduction plénière*

#### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Je vous propose que l'on débute la réunion. Je redemande aux personnes qui sont au fond de bien vouloir faire asseoir tout le monde, s'il vous plaît. Nous allons pouvoir commencer. Je vais d'abord vous souhaiter la bienvenue à toutes et à tous. Un grand merci pour être présents ce soir. Vous êtes nombreux. Je vous souhaite la bienvenue à un atelier débat du débat public qui s'appelle « La mer en débat ». Je vais vous expliquer dans quelques instants de quoi il retourne plus précisément. Si vous êtes là, c'est que soit vous vous êtes inscrits, soit que vous êtes venus un peu en ayant l'information par la presse ou les réseaux sociaux. Je vais donc vous présenter en quelques mots comment va se passer notre début de soirée. La réunion était prévue pour terminer autour de 20 heures. Comme nous avons déjà un peu de retard dû à l'affluence, nous terminerons sans doute plutôt autour de 20h10, voire 20h15. Je préfère l'annoncer tout de suite, mais la bonne nouvelle est qu'à 20h10-20h15, nous pourrions aller boire un verre ensemble et déguster un petit pot de l'amitié qui se déroulera dans le hall. Nous sommes donc ensemble pour un tout petit peu plus de 2 heures pour aborder principalement trois sujets. L'intérêt de la réunion de ce soir, qui s'appelle un atelier débat, c'est que nous allons avoir un petit moment d'échange, d'abord ici en plénière, tous ensemble, puis ensuite, nous allons aller travailler dans des sous-groupes, dans des ateliers thématiques. Je pense que vous avez déjà vu les trois thèmes, mais je vais les rappeler brièvement, tout à l'heure.

« La mer en débat » est un débat public organisé par une autorité administrative indépendante qui s'appelle la Commission nationale du débat public. Je m'appelle Étienne BALLAN. Je suis le délégué régional en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la CNDP et je suis chargé de la coordination de « La mer en débat » pour l'ensemble de la façade méditerranéenne, c'est-à-dire Occitanie, Provence, Alpes, Côte d'Azur et Corse. Je vais donc animer cette soirée avec mes collègues qui sont également membres de cette commission qui organise ce débat public. Nous sommes une autorité administrative indépendante. Nous sommes neutres et indépendants. Nous ne donnons pas d'avis. Notre seule mission est de vous donner le micro pour que vous puissiez vous exprimer. Vous pouvez vous exprimer de plein de façons différentes. Vous pouvez poser des questions et vous aurez des réponses ce soir. Peut-être qu'il n'y aura pas de réponse ce soir, mais vous pourrez les avoir plus tard. Vous pouvez donner des avis. Vous pouvez aussi faire des propositions concrètes, proposer des choses, des orientations. C'est vraiment le principe. À la fin d'un débat public, il n'y a pas de vote. Ce n'est pas un référendum et il n'y a donc pas de décision qui s'imposerait aux décideurs. C'est un point extrêmement important à bien retenir. En revanche, tout ce qui est dit dans le débat public est consigné. Nous en faisons un compte rendu, une synthèse. De ce compte rendu, l'État qui est justement celui qui va décider sur l'objet qui nous occupe ce soir, le document stratégique de façade, devra tenir compte de ce qui aura été dit dans le débat public et répondre point par point à toutes les questions, recommandations et propositions du public. Ce que nous garantissons, c'est que vous soyez entendus, mais nous ne vous donnons pas le pouvoir de décider. C'est la loi qui est comme ça. C'est un fait. La décision reste dans les mains de l'État. En revanche, nous garantissons que l'État vous écoute et nous insistons là-dessus. Nous garantissons aussi l'équilibre de l'information et le fait que vous ayez une information complète et sincère sur l'ensemble des sujets.

Notre débat public ce soir s'appelle donc « La mer en débat » pour une raison peut-être assez simple. Tous les sujets de la mer et du littoral sont dans ce débat public. C'est le premier débat sur ce que l'on appelle la planification maritime. En France, cette planification maritime passe par un document, ce fameux document stratégique de façade qui traite de tous les sujets, de toutes les activités qui sont en mer, de toutes les questions aussi de protection de l'environnement et de la biodiversité en mer, des questions de qualité de l'eau, mais aussi de tout ce qu'il se passe sur le littoral, avec le développement du tourisme, le recul du trait de côte et ainsi de suite. Vous voyez que c'est un débat très large. Ce soir, nous n'allons pas traiter de tout, mais de trois sujets. Ces trois sujets, pour le dire plus précisément pour ce soir, vous avez dû les voir et vous avez dû, forcément à l'inscription, donner vos choix pour notamment le premier sujet que vous allez traiter. Il y a donc le sujet de l'éolien, le sujet de la protection de la biodiversité marine, notamment en lien avec l'Espagne et avec une zone maritime contestée entre la France et l'Espagne, et enfin, le sujet de l'avenir de la plaisance sur les côtes catalanes. Voici les trois sujets. Ce soir, vous allez pouvoir travailler sur au moins deux sujets. Nous vous avons demandé de vous inscrire pour le premier temps, puis vous aurez un deuxième temps de travail où vous changerez de salle et où vous choisirez l'autre thème qui vous intéresse le plus. Si vous êtes allés sur l'éolien au début, vous pourrez choisir entre plaisance ou biodiversité et relations avec l'Espagne.

Le débat se déroule jusqu'au 26 avril. C'est un moment très important pour nous. C'est un peu le temps fort de cette escale que nous faisons dans les Pyrénées-Orientales et nous espérons, bien entendu, que vous en serez tous à la fois plus informés à la fin, plus éclairés et que vous aurez pu contribuer et donner votre avis le plus éclairé possible. Vous avez néanmoins d'autres moyens de participer à ce débat public, notamment à travers des outils en ligne. Un certain nombre sont marqués ici. Il y a une plateforme participative. Vous pouvez aussi écrire un cahier d'acteurs quand vous avez des choses à dire un peu longues sur des positions. Sur des thèmes qui vous tiennent vraiment à cœur, nous vous donnons la possibilité d'écrire un cahier d'acteur qui sera diffusé ensuite à tout le monde, qui sera rendu public et diffusé à tous. Il y a aussi des ateliers de cartographie et enfin, des webinaires nationaux tous les 15 jours le mardi soir, sur des sujets et thématiques plus précis.

Je terminerai pour vous indiquer que nous faisons un débat en Méditerranée, et en même temps, nos amis de la façade Atlantique, Manche et de la mer du nord font également le même exercice sur leurs propres façades. Je vous propose à présent d'entendre les services de l'État qui vont venir vous exposer l'ensemble des sujets sur lesquels porte le DSF et ce qu'ils attendent du débat public, ce qu'ils mettent en débat, c'est-à-dire les intentions de l'État en matière de planification maritime à travers ce document stratégique de façade. Ce soir, lorsque vous prendrez la parole, il y aura deux règles. La première est que vous avez le droit de tout dire, mais vous devez dire pourquoi. C'est le principe d'argumentation. La deuxième chose, c'est que vous n'avez pas le droit aux acronymes ou alors, vous devez les développer pour que tout le monde voie bien de quoi l'on parle. Si ces règles sont claires, je vais proposer maintenant aux services de la DIRM, de la DREAL et de RTE de bien vouloir venir exposer les enjeux du DSF pour l'État.

### **Benoît Rodrigues – DIRM [intro plénière / 00:11:35]**

Je vais commencer avec l'acronyme de la DIRM, qui est la Direction interrégionale de la mer Méditerranée. Étienne BALLAN, de la Commission particulière du débat public, vous expliquait qu'il y avait un débat public en Méditerranée, comme il y en a chez les collègues en sud Atlantique, en Nord Atlantique Manche ouest et en Manche Est mer du nord. La DIRM Méditerranée est une direction de l'État qui est interrégionale et qui a une vocation à couvrir l'ensemble des régions méditerranéennes françaises, soit l'Occitanie, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse, et qui s'occupe de l'administration de la mer et du littoral, avec les phares, les balises, la sécurité des navires, l'emploi et la formation de nos marins, mais aussi des politiques mer et littoral et de la planification en mer des activités et de la protection de la biodiversité marine, ainsi que sur le littoral. Je laisserai Frédéric et Yannick expliquer d'où ils viennent. Je vais d'abord conserver la parole pour vous expliquer un peu plus en détail pourquoi nous sommes là ce soir et quel est le travail qui nous occupe.

Nous sommes là pour parler de l'avenir de notre façade. Ce que nous appelons la façade, c'est au regard des trois régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Quel est l'avenir que nous voulons pour notre façade Méditerranée ? Cet avenir, nous allons essayer de l'écrire dans ce document stratégique de façade, cette planification maritime qui est un document qui comportera des cartes et des prescriptions écrites sur comment nous voulons voir les activités continuer à se développer ou se développer pour la première fois, pour ce qui serait des activités émergentes, en Méditerranée entre 2025 et 2030. L'un des objectifs de la stratégie, c'est la conciliation des activités entre elles et avec l'environnement. L'objectif premier est finalement l'atteinte du bon état écologique des eaux marines. Cet État écologique est mesuré au travers de 11 thématiques, 11 grands champs d'action que vous voyez à l'écran. Nous n'allons pas tous les aborder en plénière. Nous pourrions peut-être en aborder un peu plus dans l'atelier qui se déroulera dans cette salle au sujet de la biodiversité marine, mais nous pouvons voir à l'écran, des points rouges, des points verts et des points gris. Le gris, c'est là où l'on manque de données pour savoir si les choses vont bien ou si les choses ne vont pas bien. En vert, on sait que les choses vont bien et en rouge, on sait qu'elles se dégradent ou qu'elles ne vont pas bien. L'idée de la planification maritime est de faire en sorte que, dans un certain temps, tout puisse apparaître en vert, que l'on ait acquis des données et que l'on ait amélioré l'état de notre espace maritime méditerranéen.

Si nous prenons un ou deux exemples, la posidonie et le coralligène sont des écosystèmes indispensables, des espèces indispensables au bon état et à la bonne santé de nos eaux marines, ainsi qu'à notre bonne santé aussi, à la bonne santé de notre économie et à la bonne santé des personnes qui y vivent, qui profitent et qui utilisent le littoral. Nous voyons malheureusement que, aussi bien le coralligène qui apparaît ici que l'herbier de posidonie, pour ce qui est du continent – l'Occitanie et la région PACA – sont en rouge. Il faut donc que l'on fasse mieux. Il faut que l'on préserve mieux ces écosystèmes et que nous les restaurions, si nécessaire. En Corse, on voit que cela apparaît en vert pour ce qui est de l'herbier de posidonie, qui est une plante marine indispensable, comme je le disais précédemment. Cela veut dire qu'il est possible d'atteindre le bon état écologique pour la posidonie et

c'est pour cette raison que nous sommes là. Il y a encore beaucoup d'espoir, mais il faut que l'on s'y mette tous et que nous planifions ensemble.

L'autre aspect que nous pouvons voir est au niveau des cétacés. Ce sont 7 espèces qui ont été évaluées, comme cela figure à l'écran, et 4 d'entre elles se portent bien. Deux d'entre elles n'ont pas suffisamment pu être évaluées pour que nous sachions si elles se portent bien ou non. Elles sont migratrices par essence. C'est donc très coûteux et cela prend énormément de temps afin de pouvoir les évaluer. Une autre se porte mal, c'est le grand cachalot. Nous savons que c'est sur ce qui nuit à ces espèces qu'il faut que l'on essaie d'être plus vertueux. Le bon état écologique, nous pouvons essayer de l'atteindre en encadrant les activités. Nous allons devoir les encadrer ou, en tout cas, essayer de mieux les définir sur l'ensemble du territoire, mais nous pouvons aussi nous concentrer et « mettre le paquet » sur certaines zones particulières qui concentrent des écosystèmes ou des espèces qui sont remarquables, qui sont à enjeu majeur et que l'on retrouve dans des endroits particuliers. Vous voyez sur la carte qu'il y a des points jaunes, des points bleus et des points roses, mais malheureusement, très peu de points orange. Les points orange que nous voyons malheureusement très peu sur la carte parce qu'ils ne représentent que 0,22 % de cette carte, ce sont aujourd'hui des zones que l'on appelle de protection forte, des zones dans lesquelles l'État, les collectivités et les gestionnaires de ces zones protègent fortement la biodiversité et les écosystèmes. Emmanuel MACRON a demandé à ce qu'en Méditerranée, nous atteignions 5 % de l'espace maritime protégé fortement, soit 5 % de points orange sur cette carte en 2027. Nous sommes aussi là ce soir pour discuter des endroits où nous allons mettre ces 5 %, mais également savoir si ce chiffre vous paraît pertinent et de ce que nous faisons ou non dans ces 5 %. C'est l'un des outils pour atteindre ce bon état écologique, mais en réalité, le bon état écologique, nous n'allons pas uniquement l'atteindre dans ces 5 % de zones et faire n'importe quoi partout ailleurs. L'idée est que partout ailleurs, nous puissions continuer à exercer des activités, à s'enrichir, à profiter par les activités de loisirs, mais que l'on essaie d'anticiper les éventuels problèmes entre une activité et son environnement. Si nous prenons l'Occitanie, une activité absolument indispensable aujourd'hui à l'économie locale occitane est le tourisme, les loisirs, les sports nautiques et la plaisance. Cela représente 1,3 milliard d'euros de valeur ajoutée par an en 2024 en Occitanie. C'est donc très important pour l'économie locale et il n'est pas question de refuser aujourd'hui d'accueillir des touristes ou de pouvoir pratiquer des sports nautiques. En revanche, il est indispensable d'essayer de le faire de la manière la plus responsable possible au regard des autres activités, des autres usagers et des écosystèmes à côté desquels on pratique finalement ces activités. Le tourisme, c'est aussi 20 000 emplois. Il faut absolument préserver aussi ces emplois, mais nous ne pourrons pas les préserver si nous ne prenons pas en compte l'environnement et si nous ne luttons pas contre les pollutions marines et les déchets marins qui sont aujourd'hui 33 fois trop présents, soit une quantité 33 fois trop importante par rapport au seuil que la France et les autres pays de l'Union européenne se sont fixés, ou encore le recul du trait de côte et l'érosion marine, un problème important en Occitanie. 33 % de l'Occitanie est vulnérable à l'érosion du trait de côte. Pourtant, cette érosion pourrait vraiment empêcher certaines activités de continuer à se dérouler. C'est pour cette raison qu'il faut planifier nos usages et nos activités maritimes en Méditerranée. Je vais désormais laisser la parole sur l'éolien en mer à Frédéric AUTRIC et Yannick BOCQUENET.

### **M. Frédéric AUTRIC – DREAL**

Bonsoir à tous. Je suis à la DREAL, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie et j'ai la fonction de directeur de projet éolien flottant Méditerranée. Je coordonne les équipes qui développent ces projets. Le débat public, comme nous l'avons vu, c'est la planification maritime, mais c'est aussi la planification écologique puisque, dans le document stratégique de façade, dorénavant, nous devrions avoir une cartographie qui permettra d'identifier les zones de développement de l'éolien en mer et les zones de raccordement au réseau de transport d'électricité à terre. Notre mix énergétique est très dépendant des énergies fossiles, que ce soit le gaz ou le pétrole, puisque 60 % de notre mix dépend de ces énergies fossiles. L'objectif du gouvernement depuis la COP de 2015 est de sortir des énergies fossiles. Pour ce faire, nous avons plusieurs leviers d'action. Le premier est qu'il va falloir réduire nos consommations d'énergie. Vous voyez que l'objectif est de pouvoir réduire de plus de 40 % nos consommations d'énergie d'ici à 2050. Pour réduire les consommations d'énergie, nous pensons bien évidemment en premier lieu à la sobriété, c'est-à-dire moins consommer. L'an dernier, nous avons tous été très attentifs et nous avons réduit de 12 % notre consommation d'électricité et de gaz au niveau des ménages français. Le deuxième levier d'action, c'est l'efficacité énergétique, c'est-à-dire utiliser finalement des moyens plus performants pour le même usage. Ce que l'on observe, c'est que malgré cette réduction des consommations d'énergie – vous voyez que le camembert diminue – la part de l'électricité qui apparaît en jaune va augmenter parce que nous allons avoir ce que l'on appelle une électrification des usages. Nous n'allons plus utiliser une voiture thermique pour se déplacer, mais une voiture électrique. Nous n'allons plus utiliser une chaudière au fioul pour se chauffer, mais peut-être une pompe à chaleur. Nous voyons donc que cette solution nécessite une électricité. Globalement, on

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

constate, et RTE, le réseau de transport d'électricité, l'a étudié dans les futurs énergétiques 2050, que d'ici à 2050, nous aurons au moins 30 % d'augmentation en plus de production d'électricité décarbonée. La France a fait le choix, pour cette électricité décarbonée, de relancer le nucléaire, comme le président de la République l'a rappelé, mais aussi de développer massivement les énergies renouvelables, dont l'éolien en mer.

L'éolien en mer a un certain nombre d'avantages. Déjà, il va permettre d'aller chercher le vent là où il est fort et régulier en mer, là où il n'y a pas d'obstacle à son écoulement. Ça va être également une industrie qui va être créatrice d'emplois. Aujourd'hui, nous avons plus de 7 000 emplois autour de l'éolien en mer et c'est également une technologie qui permet d'émettre peu de gaz à effet de serre dans le cycle de vie de ces projets. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des projets qui sont aujourd'hui au large de nos côtes. J'irai plus directement sur l'aménagement de la Méditerranée. La Méditerranée est un espace où il y a eu de longues démarches de concertation qui ont permis de pouvoir déterminer un certain nombre de macros-zones – et sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure – pour le développement de l'éolien en mer. Cette planification vise deux horizons, soit un horizon à 10 ans, savoir où est-ce que l'on veut mettre des parcs éoliens à 10 ans, et un horizon à 2050 pour donner de la visibilité à l'ensemble des acteurs, les citoyens, mais également les acteurs de la filière industrielle. Pour ce faire, il y a un certain nombre d'objectifs qui sont fixés et le cap est de 45 gigawatts, à l'horizon 2050, d'éolien en mer. 45 gigawatts, cela veut dire environ 13 réacteurs nucléaires, si vous voulez faire une comparaison en termes de production électrique. Aujourd'hui, il y a 10 gigawatts environ – c'est la carte que nous avons vue tout à l'heure – qui sont en cours de construction, construits ou en développement et il manque donc 35 gigawatts. À l'échelle nationale, notre objectif est de pouvoir trouver 15,5 gigawatts à identifier pour la première cartographie à 2033 et ensuite, de trouver la différence, c'est-à-dire environ 19 gigawatts pour la cartographie à 2050, à l'échelle nationale.

Pour la Méditerranée, pour faciliter l'exercice, l'État a souhaité vous donner des indications de puissance qu'il faudrait trouver sur notre façade. Vous voyez ici les puissances que l'on envisagerait à 2050 avec 4 à 7,5 gigawatts d'éolien en mer et une fourchette intermédiaire, pour l'horizon de 10 ans, entre 3,5 et 5 gigawatts. Cela fait beaucoup de chiffres. Ce que l'on peut retenir, c'est qu'avec un gigawatt d'éolien en mer, vous alimentez, en consommation résidentielle électrique, 2 millions d'habitants. Par exemple, si vous comparez à la population de Perpignan ou du département des Pyrénées-Orientales, on voit que nous sommes sur des masses assez importantes. Ce que nous souhaitons, c'est que ce débat public permette à la fois d'interroger ces puissances, à la fois d'interroger à quel endroit nous pouvons les mettre. Nous souhaitons donc que le public nous aide à identifier les zones de développement des projets et nous donnons des informations cartographiques. Comme vous l'avez vu, je les ai passées rapidement, mais la planification de l'éolien en Méditerranée, c'est depuis 2015 que l'on en parle. Ce n'est donc pas quelque chose de nouveau. Nous avons identifié quatre grands espaces maritimes qui représentent un peu plus de 2 800 kilomètres carrés sur la carte et qui sont tous ici. Ce sont les grandes zones hachurées bleues que l'on appelle A' jusqu'à D' et qui sont toutes dans le golfe du Lion. Il n'y en a pas au large de la Corse. Il n'y en a pas au large des Alpes-Maritimes. Il n'y en a pas au large du Var. Ces espaces-là n'accueilleront pas d'éolien en mer parce que dans la planification que nous avons faite dans le cycle précédent du document de façade, nous avons identifié deux critères, dont le fait d'avoir du vent, soit au moins 7 mètres par seconde à la hauteur de la nacelle, et surtout que l'on ait des profondeurs d'eau pour mettre l'éolien flottant qui ne soit pas trop profond et notamment que l'on se limite à 200 mètres de fond. Lorsque l'on regarde une carte des fonds marins et une carte des vents, on s'aperçoit que le lieu à privilégier est le plateau continental, soit le golfe du Lion. Les espaces sont ceux que l'on voit apparaître ici à l'écran.

Je terminerai mon propos pour dire que les parcs éoliens que l'on recherche dans cet exercice de planification sont des parcs d'une certaine puissance, soit d'une puissance d'environ 1 gigawatt ou de 2 gigawatts, c'est-à-dire des parcs qui pourraient, si l'on prend un parc de 2 gigawatts, représenter une centaine d'éoliennes, et pour un parc de 1 gigawatt, une cinquantaine d'éoliennes, pour donner un ordre de grandeur. Ces parcs seront raccordés au réseau de transport d'électricité par une technologie que l'on appelle le courant continu. Je passe la parole à Monsieur BOCQUENET.

### **M. Yannick BOCQUENET – RTE**

Merci. Bonsoir. Yannick BOCQUENET pour Réseaux de Transports d'Electricité. Je suis responsable de projet en concertation sur ces projets de raccordements de parcs éoliens en mer sur la côte occitane. Comme l'a dit Frédéric AUTRIC, comme nous changeons d'échelle en termes de production électrique, vous avez vraisemblablement entendu parler de l'appel d'offres numéro 6 qui a été décidé à l'issue d'un débat public qui s'est tenu en 2021, nous parlons de deux parcs éoliens de 750 mégawatts, et ici, Frédéric AUTRIC vous a cité 1 gigawatt et 2 gigawatts. Nous changeons donc d'échelle et, également, au niveau du raccordement électrique, nous passons sur du courant continu qui a deux avantages

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

majeurs qui sont de permettre de transporter de grandes quantités d'électricité sur de longues distances. Nous pouvons aller jusqu'à des linéaires de plus de 100 kilomètres de liaison, que ce soit en mer ou à terre, et donc sur des grandes puissances. 2 gigawatts peuvent notamment se faire, mais en courant continu.

Ce qui est symbolisé ici, sur l'infographie, c'est le raccordement d'un parc éolien en mer. Vous l'aurez noté, si l'on parle de flottant en Méditerranée, aujourd'hui, le poste électrique qui est représenté ici est posé sur le sol marin, parce que des verrous technologiques existent à l'heure actuelle pour que ce poste soit flottant. Pour autant, des études sont en train d'être menées pour qu'à terme, au-delà de l'horizon de 2035-2040, ce poste puisse être flottant. Sur ces postes se trouve une station de conversion. Un exemple que vous avez sur votre région, sur la commune de Bachas, vous avez une station de conversion sur la liaison électrique qui fait France-Espagne notamment, Bachas-Santalò-Gaià. Sur du courant continu, nous avons ce type de station installée en mer et la même chose installée à terre pour convertir ce courant alternatif en courant continu et, à terre, le retransformer en courant alternatif. Ce qu'il faut savoir est que la liaison se fait en câbles enterrés dans le sol marin pour permettre de le protéger et, surtout, de permettre de maintenir les usages qui seraient faits au droit de ce câble. Je pense notamment à la pêche aux arts traînants. Aussi, une jonction de barrage qui permet de faire le raccordement entre la technologie sous-marine et la technologie terrestre. Un ou plusieurs câbles souterrains, préférentiellement sous les viories, pour permettre de se raccorder au réseau de transport d'électricité très haute tension.

#### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci. Le point important pour nous, ce soir, était que vous ayez déjà tous le même niveau d'information sur tous les sujets qui viennent d'être dits. Comme nous avons un atelier sur l'éolien, si vous voulez aller plus loin, ces messieurs seront dans l'atelier pour répondre à toutes vos questions. Est-ce que quelqu'un souhaite poser une question sur le débat, pourquoi nous sommes ici et si les choses sont bien claires, avant que nous allions en atelier ?

#### **Kevin – Intervenant dans la salle**

Bonjour. Je suis délégué pour Sites et Monuments pour le département de l'Aude et je représente également le collectif occitan « Toutes nos énergies Occitanie Environnement » qui lutte pour la préservation des espaces ruraux et naturels face à l'invasion des nouvelles technologies liées aux énergies renouvelables et à son modèle industriel. C'était juste pour faire un peu le point. Concernant l'éolien flottant, nous sommes un peu divisés. On se dit que si ces nouvelles machines gigantesques qui arrivent à des puissances maintenant impressionnantes – de 15 mégawatts, je crois – si cette technologie à un avenir, elle sera bien au large, loin des habitations, loin des espaces naturels. Loin au large, ça ne règle pas le problème des espaces naturels parce qu'il y a des espaces marins. Nous avons fait une remarque à l'époque, lorsque nous luttions contre les projets dans les hauts de Corbières, un paysage et des espaces naturels absolument magnifiques où il était prévu des dizaines et des dizaines de mâts gigantesques, industriels. Qu'ils les installent d'abord à Cannes. Qu'ils les installent d'abord à Saint-Tropez. Quand il y en aura là-bas, nous réfléchirons à en mettre chez nous. C'est toujours dans les territoires un peu pauvres, comme un modèle un peu néocolonial. C'est comme ça que nous avons vécu le développement de ces énergies dans les espaces ruraux. Merci.

#### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup pour votre intervention. Je précise que nous n'allons pas commencer le débat sur l'éolien maintenant.

#### **Intervenant dans la salle**

En termes de chiffres, concernant les 3 à 4,5 gigawatts en Méditerranée d'ici 2030, cela représente combien de machines et combien de mâts ? Merci.

#### **M. Frédéric AUTRIC – DREAL**

Vous parlez de la puissance unitaire d'une éolienne de 15 mégawatts. Si l'on prend des technologies qui pourraient être de 18 ou 20 mégawatts, pour une éolienne de 20 mégawatts, si nous sommes sur 3 gigawatts, cela nous fait 150 éoliennes. Cela va dépendre de la puissance unitaire. Nous y reviendrons dans l'atelier si vous avez des questions.

#### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Tout à fait. Y a-t-il d'autres questions qui ne sont pas sur le fond de l'éolien ?

### **François – Intervenant dans la salle**

Je suis un universitaire à la retraite. Parmi les usages, deux ne sont pas visés dans cet atelier, c'est la pêche et la navigation commerciale.

### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Vous avez tout à fait raison. Nous essayons de traiter un certain nombre de thèmes dans chacune des escales que nous faisons. Il y en a deux en Occitanie et nous avons déjà fait celle de Montpellier et Sète où nous avons justement beaucoup parlé de pêche. Demain, nous avons rendez-vous avec les pêcheurs à la criée de Port-la-Nouvelle pour débattre avec eux de l'ensemble de ces sujets. Il y aura encore un atelier sur la pêche dans le Var en fin de débat. Vous avez donc tout à fait raison. Nous ne pouvons pas traiter tous les sujets à chaque réunion. Nous avons fait le choix ce soir des trois sujets que je vous ai mentionnés, mais la pêche est bien traitée. Si la pêche vous intéresse particulièrement, si vous pouvez venir dans le Var, c'est formidable, mais si ce n'est pas possible – et on le comprend – vous avez les outils numériques qui sont faits pour ça où vous pouvez faire des contributions et poser des questions sur le sujet. Idem pour la navigation commerciale. Nous l'avons déjà fait à Marseille. Nous allons le refaire à Ajaccio dans 15 jours et nous allons le refaire à Nice. Je suis désolé. Il y a trop de sujets et nous sélectionnons un petit peu. Merci de votre question.

### **Sandrine – Intervenant dans la salle**

Bonsoir. Je suis élue au Conseil départemental de l'Aude, élue écologiste et si je me suis engagée en politique il y a quelques années, c'est justement pour répondre aux défis écologiques et sociaux que nous avons à relever tous et toutes. Je me demande si ce genre de réunions dites organisées par des structures indépendantes et citoyennes, qui donnent la parole à tous et toutes du territoire, servent à quelque chose pour notre gouvernement. Merci.

### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup. Je vais essayer de répondre à cette question, pas complètement sans doute. Pour chaque débat public, il y a, comme je l'ai dit, un compte rendu dans un délai de deux mois, comme la loi le prévoit, puis une décision dans un délai de trois mois après. À la fin, lorsque l'on voit la décision et le compte rendu, on peut faire le bilan afin de savoir à quoi cela a servi et ce qui a été suivi ou non. Nous demandons aux décideurs d'avoir vraiment un suivi précis de ce qui a été pris ou non. Nous exigeons des réponses du décideur. Voilà ce que l'on peut garantir. Ce n'est pas plus que ça. À la CNDP, nous faisons des évaluations. Nous savons donc que, dans deux tiers des débats publics, les projets ou les plans ont été modifiés substantiellement, c'est-à-dire qu'il y a eu des modifications de fond, mais en vous disant cela, je ne vous réponds pas à la question de ce débat et je ne sais pas aujourd'hui à quoi va servir ce débat, puisque nous le saurons lorsque la décision sera prise et là, nous pourrions le constater. Ce que l'on vous demande, c'est de rentrer dans ce principe-là, de venir éclairer le décideur, mais le décideur n'a pas les mains liées par ce qui se dit ici. J'espère avoir été clair. Merci, Madame.

### **Gérard – Intervenant dans la salle**

J'ai écouté ce matin à la radio et je me suis rendu compte que finalement, dans les cahiers de doléances des gilets jaunes, il y a eu énormément de propositions, mais rien n'est revenu. Est-ce que ce sera pareil ?

### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Je ne vais pas pouvoir répondre plus que ce que je viens de dire. Je ne peux pas vous le garantir. Ce que je peux vous garantir, et je le redis, c'est que ce qui sera écrit dans les propositions que vous allez faire ce soir, dans les avis que vous allez porter ce soir et dans les propositions que vous allez faire, mais pas seulement ce soir, après aussi à distance ou dans d'autres réunions, nous allons le consigner. Nous en tenons compte et nous ne faisons pas que l'envoyer à l'État. Nous le suivons. Nous exigeons de l'État qu'il réponde point par point. Voilà ce que je peux faire. C'est beaucoup, mais ce n'est pas non plus tout.

### **Michel – Intervenant dans la salle**

Je suis du Conseil du développement Durable, PMM, Perpignan Méditerranée, Conseil développement citoyen. Je voulais poser la question concernant l'éolien *offshore*. Avons-nous une expérience de l'éolien flottant ? Avons-nous déjà eu ce genre d'activité ?

### **M. Frédéric AUTRIC – DREAL**

Concernant l'éolien flottant, en France, nous avons un démonstrateur qui est en service depuis 2018 et qui produit des électrons. C'est une éolienne sur un flotteur. La puissance unitaire est de 2 mégawatts, soit une technologie moins ambitieuse que celle qui sera développée à l'avenir. Ensuite, de par le monde, il y a effectivement plusieurs fermes pilotes qui sont en service. Nous citerons notamment celle de

l'Écosse qui est en service depuis 2018 et une au large du Portugal depuis 2020. Au total, il doit y avoir une vingtaine de projets à travers le monde et nous avons les trois fermes pilotes que l'on veut développer en Occitanie. Vous avez trois éoliennes qui ont été installées au large du golfe de Fos et nous attendons, pour l'année prochaine, les éoliennes au large de Gruissan et le cas de Barcarès. Concernant les fermes pilotes, nous pourrions y revenir dans l'atelier de l'éolien.

**M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup pour votre concision. Nous allons donc pouvoir partir en atelier.

**M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci aux dernières personnes de bien vouloir vous installer. Nous allons commencer. Nous avons tout d'abord deux courtes présentations avant de procéder aux échanges. Je passe tout de suite la parole à Madame BERTRAND de France Renouvelables.

**Mme Pauline BERTRAND – France Renouvelables**

Bonjour à tous. Nous avons décidé aujourd'hui de faire une présentation un peu axée sur la biodiversité puisque, dans les précédents débats, il est vrai que c'étaient des questions qui revenaient constamment. L'idée est surtout d'arriver à expliquer comment l'environnement est pris en compte dans le développement d'un projet éolien flottant. Aujourd'hui, nous sommes dans une phase très en amont, c'est-à-dire dans la phase du débat public pendant laquelle l'État collecte plein de données, des données sur la pêche, des données sur les trafics maritimes et des données environnementales. Après quoi, il va faire une synthèse bibliographique de tous ces enjeux, dont les enjeux environnementaux. Il va ensuite lancer une zone assez vaste où, sur cette zone, sera lancé le processus d'appel d'offres. Le processus d'appel d'offres, en lui-même, sera lancé. Pendant ce lancement, l'État contractualise avec un bureau d'études environnementales spécialisé et indépendant pour réaliser deux ans d'études pour caractériser un état initial complet de l'environnement. En parallèle de ça, les candidats qui répondent à l'appel d'offres sont soumis à un cahier des charges. Dans ce cahier des charges, il y a différents critères. Le gros critère, c'est le prix, mais il y a également d'autres critères, dont des critères sur l'environnement. Par exemple, le cahier des charges de l'AO5 est public et demandait un engagement de mettre au moins 20 millions d'euros sur les études environnementales, mais aussi d'établir une note sur laquelle on disait les mesures que l'on prévoyait de mettre en place pour éviter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement. Une fois que l'on est lauréat, nous n'avons pas encore l'autorisation. Nous devons soumettre un dossier de demande d'autorisation environnementale qui comprend une étude d'impact environnemental complète, avec une description du projet et également toutes les mesures qui sont envisagées pour la fameuse séquence « éviter » pour supprimer les impacts du projet, « réduire » pour venir minimiser les impacts au maximum et « compenser » pour conserver la qualité initiale des milieux. Il y a donc une étude d'impact environnemental, une évaluation des incidences Natura 2000 et les demandes de dérogation d'espèces protégées. Tout cela est déposé auprès des services instructeurs qui instruisent les dossiers. Ensuite, il y a une enquête publique et à la fin, il y a une autorisation.

Une fois que cette autorisation est délivrée, nous voyons un petit peu le timing et cela dure déjà plus de 5 ans à peu près. À ce moment-là, nous faisons un état de référence environnementale avant travaux. Nous faisons une étude sur site sur l'ensemble des compartiments biologiques. Cela dure 2 ans. Ensuite, pendant toutes les phases du projet, il y a un suivi environnemental qui est réalisé pendant les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement. Il y a des partages de données qui sont faits avec des comités scientifiques qui sont créés et nous venons adapter les protocoles en fonction des résultats que nous avons. C'était quand même pour illustrer qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas en train de décider d'une zone sans connaître les impacts environnementaux. C'est quelque chose qui se fait tout au long d'un long processus.

La deuxième illustration que nous voulions vous montrer ce soir, c'est qu'effectivement, l'éolien flottant comporte des risques potentiels, soit des risques sur l'environnement, de perte d'habitat, de collisions, de bruit, de pollution et de turbidité qui vont être évalués, mais nous pouvons aussi le voir comme une opportunité. C'est clairement une opportunité pour venir améliorer toutes les connaissances. Il y a eu un observatoire de l'environnement avec des millions d'euros qui ont été mis dessus pour améliorer au maximum toutes les données environnementales que nous ne connaissons pas aujourd'hui sur le milieu marin. Nous venons aussi participer à des projets de recherche. Nous finançons via les taxes éoliennes. Il y a des fonds de biodiversité. Ce sont de gros financements qui viennent vraiment participer à toute cette amélioration des connaissances. C'est une filière qui est nouvelle avec de gros objectifs, notamment de 40 gigawatts à 2050. La filière est donc créatrice d'emplois et créatrice d'emplois aussi sur les bureaux d'études environnementaux, sur plusieurs domaines et d'industries également. Elle vient également produire de l'énergie décarbonée qui vient diminuer le réchauffement de l'eau et le réchauffement climatique.

Nous avons quelques exemples sur de premiers retours d'expérience qui ont été réalisés. Concernant tout ce que je dis, vous pourrez ensuite le retrouver sur internet. Ici, c'est le parc de Vattenfall. Ils ont mis en place des systèmes de radar avifaune qui viennent émettre des bruits quand il y a un oiseau qui s'approche de l'éolienne et s'il s'approche trop près, cela vient brider l'éolienne, voire l'arrêter. Sur 2 ans d'études et 10 000 vols enregistrés, aucune collision n'a été observée. Sur le SEM-REV, la seule éolienne

flottante qui est au large du Croisic, Pays de la Loire, après un an de fonctionnement, on constate une communauté benthique en très bonne santé, des lignes d'ancrage, flotteurs et câbles qui ont été colonisés par des moules, des anémones et des coraux, ainsi que la présence de homards, congres et crabes. Hywind Scotland est un autre projet éolien flottant avec cinq éoliennes de 6 mégawatts. Les premières conclusions de l'Ocean Science Consulting est que l'effet barrière est peu probable, l'enchevêtrement direct avec la faune marine est improbable et que les impacts significatifs des champs électromagnétiques sont peu susceptibles. Enfin, un dernier retour d'expérience sur une faune atlantique qui ait été installée au Portugal par Oceanwings. Ici, les principaux enseignements sont notamment au niveau du bruit sous-marin. Il n'y a pas eu d'effets observés sur la faune marine, pas de différence de fréquentation entre les zones de référence et le parc éolien sur les mammifères marins et une grosse colonisation du flotteur avec 81 espèces détectées. Concernant les deux projets EOLMED et EFGL, au total, ce sont 4 mesures pour éviter, 32 mesures pour réduire, 5 mesures pour compenser, 18 mesures pour acquérir une meilleure connaissance du milieu, 12 mesures d'accompagnement et 8 mesures de suivi. Les deux responsables environnementaux d'EFGL et EOLMED sont dans la salle. Peut-être que vous pourrez discuter avec eux si besoin à la fin, pendant le cocktail.

Sur la biodiversité, un an de travaux a été réalisé par France Renouvelables, le SER et France Énergies Marines, et qui a sorti un livret avec une analyse bibliographique sur des parcs en France et à l'étranger. Ces fiches sont consultables de manière libre sur les sites de France Renouvelables, du SER et de France Énergies Marines. Il y a déjà eu un exercice de concertation en 2018 qui a associé une cinquantaine de parties prenantes. Nous ne partons donc pas de zéro. Il y a eu des pêcheurs, des associations environnementales et des services de l'État. C'était dans le cadre de la commission spécialisée dans l'éolien flottant du Conseil maritime. Toute cette concertation a permis de pré-identifier ces quatre macros-zones qui sont discutées aujourd'hui au débat et qui font 3 300 kilomètres carrés. Concernant le potentiel de ces macros-zones, nous avons évalué qu'il fallait un tiers de cette surface pour installer 9 gigawatts. Je rappelle que l'éolien en mer va limiter les effets sur le réchauffement climatique et il peut donc y avoir quand même des externalités positives.

#### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci beaucoup. Nous aurons toutes les questions juste après. Nous avons un peu de temps.

#### **M. Philippe LENFANT – Professeur à l'Université de Perpignan**

Bonsoir à toutes et à tous. Je suis professeur en écologie marine à l'Université de Perpignan. Je travaille principalement sur les poissons et mes objets d'étude sont essentiellement les réserves marines, étudier l'effet réserve, mais nous essayons d'éclairer le débat et nous nous éloignons un petit peu des côtes en étudiant le large. Juste pour vous dire que le large, ça vous paraît loin, mais pour certains poissons qui sont très côtiers, comme le loup, ce n'est pas si loin que ça et c'est pour cette raison que cela nous intéresse. C'est un objet d'étude important que l'on étudie au même titre que les zones portuaires, tous les endroits où l'homme peut avoir un impact.

Je ne vais pas revenir sur la liste des impacts qui ont été listés par les différents groupes de travail qui ont été lancés par le ministère. Vous avez l'effet du bruit, potentiellement de la lumière, des effets électromagnétiques avec la conduction du courant. Tout ça, ce sont des projets qui sont lancés sur les deux façades Atlantique et Méditerranée. Nous manquons encore de retours d'expérience, même s'il y a de premiers résultats qui sortent des parcs actuels. Sur du flottant, nous n'avons pas autant de retours d'expériences que sur l'effet réserve qui est étudié depuis 50 ans, mais il y a des choses qui apparaissent. Ce sur quoi je voulais insister, c'est aussi le fait que ces objets d'étude, on ne les regarde pas forcément comme un impact négatif. On regarde aussi ce que cela peut apporter comme impact positif. C'est peut-être un peu fort comme terme, mais en tout cas, c'est un objet d'étude. Dès que vous mettez quelque chose dans l'eau, vous avez un effet d'agrégation. C'est l'attraction, C'est le premier effet que nous allons essayer d'étudier et de voir s'il y a des changements de comportement des espèces, soit par des problématiques de relations proies-prédateurs. Vous voyez qu'il y a des petits pélagiques qui peuvent attirer ensuite des requins. Actuellement, il y a une bouée qui a été mise au large à 30 kilomètres des côtes et qui est équipée d'un certain nombre de capteurs, d'échosondeurs, d'hydrophones et caméras vidéo. Nous recevons tout cela quasiment en temps réel, en continu sur les ordinateurs, ce qui nous permet d'avoir en tout temps, l'évolution de la présence de ces animaux sur site.

Tout cela, nous l'avons avant l'installation des éoliennes. C'est très important parce que c'est souvent ce qui manque dans les suivis, même sur les suivis d'aires marines protégées. Vous voyez un peu le type d'information que nous avons pu obtenir. Nous avons, en temps réel, la présence des bancs. Reste à identifier ces bancs, mais nous le ferons à partir des vidéos qui sont placées sur place. Cela va permettre d'améliorer la connaissance de cet effet à la fois d'attraction, mais que l'on peut considérer aussi comme un effet récif, puisque le flotteur va être assez conséquent avec un tirant d'eau qui va jusqu'à 15 mètres

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

de profondeur. En fonction des activités qui seront ou non autorisées sur la zone, et nous parlons principalement de la pêche, il est possible que si cette pêche se voit interdite ou largement réduite, nous puissions avoir un effet de protection, ce que l'on appelle un effet réserve. C'est ce que nous étudions sur la réserve de Cerbère-Banyuls, sur le parc marin du golfe du Lion, mais aussi dans toutes les réserves de Méditerranée françaises et ailleurs. On montre que lorsque les pressions sont réduites, nous avons des espèces qui recolonisent, nous avons des top prédateurs qui sont présents et nous arrivons donc à relancer le système. À voir si le fait qu'il y ait ces systèmes sur place, sans pression ou avec des pressions qui sont limitées, nous permet de retrouver ces effets.

Ce sont des transpositions de ce que l'on observe en côtier. Cela reste des hypothèses de travail. Nous sommes là pour éclairer le débat. Nous allons travailler avec nos collègues de Banyuls, nos collègues de Montpellier et d'un petit peu partout sur les deux façades. Nous espérons donc très rapidement avoir des résultats à proposer et surtout, avec les éoliennes pilotes qui vont être installés cette année ou en début d'année prochaine.

Concernant les acronymes, ZPR veut dire « zone de protection renforcée ». C'est ce que nous considérons comme la réserve intégrale. En vert, concernant les zones de protection partielle, c'est là où vous avez des activités qui sont autorisées dans la réserve de Banyuls comme la pêche, la plongée, le kayak et autres. Ça, c'est pour la partie hors réserve, c'est-à-dire que vous êtes dans un système où toutes les activités sont classiquement autorisées. C'est juste une extraction d'un suivi que nous avons pu faire et cela vous donne un éclairage de ce que peut être l'effet réserve.

#### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci beaucoup pour ces exposés. Maintenant, c'est le temps de débat. Vous pouvez poser des questions ou donner un avis. Je vous rappelle que c'est enregistré. Ce sera mis sur le site de la CNDP. Bien évidemment, je vous demande de vous présenter et si possible, de ne pas faire d'exposé trop long, mais éventuellement des questions, des avis et d'aller le plus rapidement possible à l'essentiel pour que tout le monde puisse parler.

#### **Gérard – Intervenant dans la salle**

Merci. Je suis retraité. Il y a 3 ans, j'étais dans le Var. Dans le Var, j'appartenais à une association qui voulait implanter des éoliennes terrestres sur le plateau situé à côté de Solliès-Pont. Bien entendu, concernant le fait qu'il y ait les radars militaires, cette possibilité ne nous a pas été offerte. Je suis curieux de constater ce que vous disiez pour le pourtour de la Méditerranée, sauf que le Var, les Alpes-Maritimes et la Corse sont dispensés d'éoliennes. Or, j'ai vécu une vingtaine d'années à Toulon et je peux vous dire que le Mistral souffle aussi fort que la tramontane. Ceci dit, encore une fois, cela veut dire que nous avons dispensé les éoliennes flottantes sur cette côte et, bien entendu, au détriment du plateau que nous connaissons bien ici en Occitanie. C'était ma réflexion. Merci.

#### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci beaucoup.

#### **Intervenant dans la salle**

Bonjour. Je suis l'un des co-secrétaires de « Toutes nos énergies Occitanie Environnement ». Je m'insurge. Je suis choquée que la première présentation par cette jeune femme a été faite sans dire que c'est le privé qui intervient et que ce sont les gens du privé qui sont intéressés à la pose des éoliennes et à leur exploitation. Puisque cela s'appelle France Renouvelables, qui est la nouvelle appellation du syndicat FEE, France Energie Eolienne précédemment. Sur le dernier *slide* que vous avez pu voir, il y avait la totalité des logos des entreprises privées regroupées dans leurs différents syndicats. On nous vend de l'éolien et c'est uniquement pour du pognon. Il faut le savoir quand même. Ce n'est pas pour faire de l'électricité. Je suis aussi en désaccord avec la CNDP, du moins de la façon dont Monsieur AUTRIC a présenté, au tout début dans la grande salle, la façon dont il a présenté la chose sur l'éolien. Il confond volontairement la totalité de l'énergie dont nous avons besoin en France en la qualifiant de fossile. C'est celle aussi des camions, des bateaux, des trains, de nos chauffages, des chauffages au fioul et des chauffages au gaz, alors que la part de l'électricité française qui fait partie de cette énergie est décarbonée à plus de 90 %.

#### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci. Y a-t-il une autre intervention dans la salle ? Monsieur AUTRIC n'est pas de la CNDP.

#### **M. Frédéric AUTRIC – DREAL**

On se connaît très bien, puisque vous avez activement participé, avec votre collègue, au débat public de 2021, avec des positions qui sont tout à fait les vôtres et que l'on respecte. Premièrement, par rapport à

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

vosre intervention, il ne s'agit pas de dire que l'on met en concurrence des territoires et l'on verrait les éoliennes comme une menace qui viendrait condamner la Méditerranée et le plateau continental. Ce qu'il faut comprendre, c'est que la planification maritime a été réfléchiée avec les acteurs de la mer au sein de ce que l'on appelle le Conseil maritime de façade qui réunit, sous l'autorité de l'État, les préfets que l'on appelle coordonnateurs, soit le préfet maritime et le préfet terrestre qui est le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est organisé comme ça. C'est un certain nombre d'acteurs, notamment des acteurs des activités environnementales et des activités socioéconomiques qui ont discuté de sujets sur la base d'hypothèses qui avaient été définies par l'État. Ces hypothèses étaient que l'on veut développer cette filière de l'éolien flottant. Je ne l'ai pas dit parce que j'avais peu de temps tout à l'heure, mais vous savez qu'il y a plus de 6 000 éoliennes en mer du Nord principalement, qui sont avec la technologie. La première éolienne en mer date de 1991. Nous ne sommes donc pas sur des technologies inconnues. La nouveauté est que nous mettons une éolienne sur un flotteur, ce qui est déjà un peu plus techniquement compliqué, avec une technologie que l'on considère d'ailleurs moins impactante pour l'environnement. Je le dis, puisque nous étions sur le sujet de la biodiversité, parce que nous sommes sur des flotteurs qui sont ancrés au fond marin, avec des lignes d'ancrage. Il n'y a pas de fondations avec des pieux où nous allons taper, comme ce qui existe notamment sur l'éolien posé. Ces éoliennes en mer sont construites dans un port. Nous ne sommes pas comme sur de l'éolien posé où nous allons avoir besoin de gros bateaux pour les construire. Nous allons en fait construire le flotteur sur un quai à sec dans un port. Il faut donc un port. Nous verrons que, pour notre territoire, nous avons deux grands ports qui peuvent accompagner ce développement en Méditerranée, qui sont le port de Port-la-Nouvelle avec Sète en base arrière et le grand port maritime de Marseille. Nous allons construire un flotteur sur les quais. Nous allons le mettre à l'eau. Une fois qu'il est à l'eau, nous allons intégrer l'éolienne dessus et, avec un remorqueur, nous allons l'amener jusqu'à sa position.

Je reviens sur les deux critères qui étaient de ne pas avoir trop de profondeur d'eau parce que nous voulons lancer l'éolien en mer sur une technologie où l'on soit quand même capable de mettre en place ces ancrages. Nous savons qu'au-delà de 70 mètres de fond, c'est intéressant et nous nous sommes limités à 200 mètres. Nous nous fixons donc une première barrière à 200 mètres de fond. Ensuite, nous voulons 7 mètres par seconde de vent. Il y a effectivement du vent à Toulon, mais après, quand vous faites la corrélation avec la profondeur, quand vous regardez la carte bathymétrique, si vous mettez de l'éolien flottant, vous allez le mettre à 5 kilomètres du rivage, mais au niveau du Conseil maritime de façade, c'était quelque chose que l'on ne souhaitait pas. Le Conseil maritime de façade a dit « On souhaite mettre les éoliennes loin au large, là où les vents sont plus forts ». Aussi, vous l'avez dit, avec cette volonté d'avoir le moins d'impact paysager. Ces deux critères ont fait que, lorsque nous regardons les cartes, nous arrivons sur le plateau continental. Ce n'est donc pas un choix de dire que l'on veut éviter les gens qui ont une maison à Saint-Tropez et que c'est Canet-en-Roussillon qui va subir l'éolien. Non. C'est vraiment un choix basé sur des éléments techniques.

#### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci. Nous prendrons ensuite d'autres avis ou questions.

#### **Mme Pauline BERTRAND – France Renouvelables**

Je voulais juste dire qu'il avait bien été précisé que c'était France Renouvelables qui représente effectivement les syndicats de l'éolien. Ensuite, il y a eu un rapport de RTE. Peut-être que Monsieur BOCQUENET pourra en parler, mais il est très clair sur le fait que nous allons faire face à une demande croissante de demande d'électricité. Yannick, tu pourras en parler. Le rapport est clair. Nous ne pourrons pas faire qu'avec du nucléaire. Je serais curieuse de connaître quelles sont vos alternatives. Par contre, il y a un point sur lequel je vous rejoins, par rapport à la manière dont le débat est géré. La CNDP repose cette question de l'opportunité de l'éolien. Derrière, je crains que cela fasse beaucoup de frustration. Concernant la question qui est posée aujourd'hui, le gouvernement a été clair. Il y a 40 gigawatts d'éolien en ambition pour 2050. L'objectif du débat est de trouver où nous allons les mettre. Nous reposons cette question et c'est bien, mais pour moi, cela ne va créer que des frustrations puisque finalement, nous arriverons bien à les cartographier et cela risque de stériliser un petit peu le débat. On déplace le débat alors qu'il devrait être sur le zonage.

#### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci beaucoup. Juste une précision. Ce n'est pas la CNDP qui remet la question de l'opportunité sur la table, c'est le Code de l'environnement.

#### **Mme Sonia PERREZ – Intervenante dans la salle**

Je suis citoyenne et native de Perpignan. Il y a eu une allusion sur le fait que, dans le Var, vous avez un petit peu moins maîtrisé le zonage, comme vous l'avez appelé. Par contre, aujourd'hui, ici, notre industrie

est le tourisme. Au niveau du distanciel, pour ce qui va être le préjudice esthétique, parce que nous l'avons déjà sur nos terres, j'aimerais savoir ne serait-ce qu'à combien nous allons les voir du large.

**M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci beaucoup. Je prends juste deux ou trois questions, comme tout à l'heure.

**M. Thomas SERAZIN – Intervenant dans la salle**

Je suis du Comité régional des pêches. Je voulais revenir sur la présentation de Philippe. Cela me gêne un peu de comparer l'effet réserve avec la réserve de Banyuls. Il faut savoir que Banyuls, c'est quand même une interdiction de toute activité et là, nous parlons d'activité industrielle. L'effet réserve est quand même assez remis en question puisque nous ne savons pas du tout comment la ressource se comportera. Aussi, nous ne parlons pas du tout d'économie. Il faut savoir que la Commission européenne vient d'attribuer 4,12 milliards d'euros pour les deux parcs de 250 mégawatts. Il y a donc cette notion à prendre en considération. Lorsque l'on parle de plus de 7 gigawatts, cela fait quand même beaucoup d'argent public.

**M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci beaucoup.

**Mme Katell GUIZIEN – Intervenant dans la salle**

Bonjour. Je suis chercheuse à l'observatoire à Banyuls-sur-Mer. J'ai une question sur la technologie, parce que cela fait déjà quelques années que je m'étais intéressée à cette question. À l'époque, concernant l'éolien flottant, l'idée était que c'était démontable et que ce serait nettoyé à quai. Vous avez mentionné le fait qu'au bout d'un an, on observait la colonisation des flotteurs. C'est une question qui m'intéresse, de savoir ce qui va changer dans le niveau de colonisation des espèces et de créer éventuellement des routes supplémentaires de connectivité. À l'époque, on m'avait dit que ce serait démonté. Nous avons donc évacué la question scientifique. Je me rends compte que la question de la connectivité n'est plus mentionnée dans les enjeux, alors qu'en fait, il me semble maintenant que ce ne sera plus démonté. J'aimerais bien que l'on me réponde techniquement sur combien de fois, ce sera nettoyé en mer, mais aussi, s'il y aura des démontages et donc des transferts entre la mer et le port.

**M. Frédéric AUTRIC – DREAL**

Je n'aurais pas nécessairement toutes les réponses à toutes les questions. Peut-être la filière qui a l'expérience de certains projets pourra compléter. Lors du précédent débat, nous avons rappelé que les quatre grandes macros-zones se situent déjà à 17 ou 18 kilomètres du rivage. Il y avait eu pas mal de demandes du public afin de savoir s'il n'y allait pas y avoir un impact sur le tourisme et s'il n'y allait pas avoir une dégradation du paysage de la mer. Il fallait donc essayer de les mettre le plus loin possible. Il y avait d'autres parties prenantes qui disaient qu'au contraire, le fait de voir les éoliennes permet de voir où l'électricité dont nous avons besoin est produite, mais aussi pour avoir une meilleure conscience écologique et énergétique de nos besoins. Suite au débat, la prise en charge que nous avons faite est de retenir, pour les deux premiers parcs en Méditerranée, de les reculer par rapport au rivage. En l'occurrence, aujourd'hui, les zones d'appel d'offres, notamment celles qui sont au large de Narbonne, du Biterrois et de l'Agathois, sont entre 25 et 30 kilomètres du rivage.

Une fois que je vous dis ça, vous me dites « Très bien, c'est joli, mais est-ce que je vais les voir ? » Pour ce débat, ce que nous avons souhaité – et nous l'avons déjà fait au débat de 2021 – c'est de mettre en ligne des photomontages qui permettent, avec des parcs fictifs que nous avons implantés dans les quatre grandes macros-zones, avec les objectifs de puissance que je vous ai présentés tout à l'heure à 2050. Nous avons posé le nombre d'éoliennes. Nous allons donc retrouver ce nombre d'éoliennes pour les puissances de 4 et 7,5 gigawatts, sachant qu'aujourd'hui, les projets en Méditerranée ne sont que de 1,5. On voit qu'il y a quand même un cap important à franchir, c'est soit fois 3, soit fois 5. Nous sommes vraiment sur un changement d'échelle. Pour voir ce que ça donne, nous avons fait ces photomontages. Vous les retrouvez sur le site de la Commission nationale du débat public. Nous avons des points de vue depuis la Tour Madeloc au-dessus de Collioure, depuis Le Barcarès, depuis Canet-en-Roussillon, sur la falaise du cap La Franqui. Nous pouvons regarder vers la mer et voir, en fonction de l'emplacement du parc, si vous le voyez ou non. En fonction de la distance à la côte, les éoliennes sont visibles. Après, vous ne verrez pas nécessairement les 100 éoliennes d'un parc, par exemple, parce que la première éolienne est à 30 kilomètres et la dernière est à 50 kilomètres. Avec la courbure terrestre, il y a un phénomène de masquage qui fait que vous ne verrez pas la totalité d'entre elles. C'est pour cette raison que je vous invite vraiment à aller voir ce point-là. Ce qui a été simulé, ce sont des éoliennes d'une puissance unitaire de 18 mégawatts, ce qui est un peu supérieure aux 15 mégawatts que vous évoquiez tout à l'heure. Cela veut dire que ce sont des objets effectivement massifs qui sont à 285 mètres de haut.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Ce sera vraiment important pour que vous puissiez voir. Parce que là, quand vous dites. Nous avons simulé des éoliennes qui feront 285 mètres de haut si ce sont ces puissances-là qui sont retenues, soit 285 mètres en bout de pales, quand la pale est verticale. Elles sont simulées à différentes distances à la côte. Vous avez des parcs que nous avons mis à 30 kilomètres, d'autres qui sont à 40 kilomètres. C'est à voir. Aujourd'hui, l'engagement, ce sont les fermes pilotes. Il y a deux projets de fermes pilotes en Occitanie, dont un projet de trois éoliennes et un autre projet de trois autres éoliennes, mais nous ne sommes pas sur les puissances unitaires de ce que j'évoque. Elles sont moins hautes. Ce que j'évoquais est qu'il y en a déjà trois au large du golfe de Fos qui ont été mises en place.

Concernant le tourisme, nous livrerons au débat, sans doute vers la fin du mois de mars, une étude sur les impacts du développement de l'éolien en mer sur le tourisme. C'était une recommandation de la Commission du débat public. Lorsque l'on posait la question de savoir si le public avait son mot à dire et si l'État en faisait quelque chose, oui. On nous avait fait une recommandation, par le biais de la Commission, de mener une étude sur l'impact sur le tourisme de l'éolien en mer. Nous l'avons en fin d'année et les conclusions seront livrées au mois de mars. Sur la question de Monsieur concernant la masse financière, elle correspond à ce que l'on appelle une hypothèse qui a été simulée du complément de rémunération qui est prévue dans le cadre de ces constructions d'éoliennes en mer. Ce n'est pas l'État qui construit les éoliennes. Comme nous l'avons vu, l'État lance un appel d'offres pour trouver un développeur qui va financer le projet. Pour financer ce projet, il va nous dire « Pour produire de l'électricité, je vais vous proposer un prix de vente de cette électricité, un prix de rachat que vous devez me garantir pour que je puisse amortir mon projet ». Pour la Méditerranée, nous avons souhaité fixer un tarif d'achat à 110 euros du mégawattheure. Pour vous donner un ordre d'idée, pour le nucléaire aujourd'hui, nous sommes autour des 70 euros et les parcs éoliens posés qui sont une technologie mature et plus ancienne, sur les parcs que nous avons lancés en France, à Dunkerque comme en centre Manche en Normandie, nous sommes à 45 euros. On voit que sur l'éolien flottant, on fait un effort. Nous sommes prêts à payer 45 euros sur l'éolien posé, mais nous allons monter à 110 euros sur l'éolien flottant. La France veut faire ça parce que nous voulons que cette énergie et cette technologie puissent nourrir nos tissus industriels et qu'on lance une filière également économique avec des retombées pour les territoires. Une fois que nous disons cela, imaginons que le développeur ait gagné l'appel d'offres à 105 euros du mégawattheure. Le développeur doit ensuite revendre l'électricité sur le marché. Nous lui disons qu'il y a un complément de rémunération dans un sens, mais un remboursement dans l'autre. Le développeur l'a donc gagné à 105 euros. Lorsqu'il revend son électricité, il se trouve que les cours sont incroyables, comme on le constate aujourd'hui, et il peut la vendre à 500 euros. Je suis désolé, mais l'État ne va pas dire « Vous allez la vendre à 500 euros et vous gardez la différence », puisque si le prix de revient du projet était à 110 euros, le développeur va gagner énormément d'argent. Cet argent, c'est l'État qui le récupère. À l'inverse, s'il s'est engagé à 110 euros du mégawattheure et que lorsqu'il vend de l'électricité sur le prix du marché, nous sommes à 80 euros, alors effectivement, il faut que l'État lui complète les 30 euros manquants, sinon, il ne va pas pouvoir amortir son projet. La simulation qui a été faite dans ce complément de rémunération doit obtenir l'accord de la Commission européenne et cet accord de complément de rémunération a été obtenu et va dans un sens comme dans l'autre. L'estimation qu'a rappelée Monsieur l'a été sur des prix relativement bas de l'électricité que l'on ne constate pas aujourd'hui, mais qui est un peu une mesure conservatoire pour dire que, si effectivement, les prix de l'électricité étaient très bas sur le marché, cela pourrait coûter le montant que vous avez évoqué. L'ensemble des énergies renouvelables jusqu'alors, comme les prix de marché sont très hauts, ont remboursé l'argent à l'État et il y a plusieurs milliards.

Vous êtes une commission indépendante. Il y a une commission en France qui s'appelle la Commission de régulation de l'énergie. Ce n'est pas moi qui suis la Commission de régulation de l'énergie. À partir de là, la Commission de régulation de l'énergie, quand elle publie un communiqué de presse et qu'elle dit que l'État s'est vu rembourser, par la filière des énergies renouvelables, un certain montant en milliards d'euros, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Commission. Je ne sais pas où sont vos chiffres et vous nous les donnerez, si vous en avez d'autres.

### **Intervenant dans la salle**

C'est noté.

### **M. Philippe LENFANT – Professeur à l'Université de Perpignan**

Thomas, la comparaison avec Banyuls, c'est juste l'image de ce qu'est l'effet réserve. Là, c'est une hypothèse de travail. Nous l'avons vu pendant le COVID. Il n'y avait pas d'activité en mer et d'un coup, les espèces se sont réappropriées des territoires. Peut-être que là, l'effet du flotteur et de ce qu'il y a autour sera néfaste et va repousser les espèces, mais nous ne le savons pas. J'aimerais travailler avec vous pour que l'on puisse valider l'effet attraction et l'effet réserve. Cela reste des hypothèses de travail.

### **Kevin – Intervenant dans la salle**

Re bonjour. Je suis délégué de Sites et Monuments pour le département de l'Aude, anciennement appelé la Société de protection des paysages et de l'esthétique de la France, c'est pour cette raison que je ferais aussi une petite remarque sur les paysages. D'abord, j'aurai envie de revenir sur le fait de dire que nous allons sauver le climat et la planète avec l'éolien industriel ou l'éolien en mer flottant, ou encore avec le nucléaire. Cela m'est vraiment insupportable. De toute manière, nous ne pourrions pas remplacer toutes les énergies fossiles et toutes les énergies juste par du nucléaire et par des éoliennes. C'est impossible au niveau structurel et même au niveau des ressources, surtout que nous sommes face à un problème global. L'Asie et l'Inde construisent des centrales à charbon, mais à la chaîne, avec une technologie très efficace, d'ailleurs. C'est toujours l'énergie la moins chère et ça le restera encore un paquet de temps, je crois. Nous sommes donc face à cet imbroglio. Je crois qu'il faut quand même rappeler que nous ne sommes pas ici face à une course à l'écologie. Nous sommes dans une course technologique. Nous essayons de trouver de l'éolien hyper efficace et hyper moderne pour pouvoir alimenter des autoroutes de l'énergie, le mégaréseau européen, international. Ce qui serait intéressant, ce serait de savoir s'il est utile ou non au mix énergétique français ou européen, d'installer des bécanes qui vont coûter très cher ? Vous en avez d'ailleurs parlé juste avant.

Je fais partie de ces gens qui pensent que la révolution des énergies renouvelables, au contraire, c'est pour soulager ce méga réseau. C'est pour s'extraire du méga réseau, pour créer des mix énergétiques locaux, par exemple, mais aussi simplement pour soulager le méga réseau nucléaire qui est important pour les villes et pour l'industrie. Un développement des énergies renouvelables cohérent ou plutôt écologique irait plus vers ça, quitte à même avoir des batteries. Cette histoire avec les voitures électriques, c'est très énervant. Au contraire, qu'une maison puisse avoir des panneaux solaires et une batterie pour pouvoir s'extraire du réseau nucléaire, là, d'un seul coup, on avance sur des sujets intéressants.

Concernant la question du port, on disait que ces éoliennes allaient être construites à Port-la-Nouvelle. Est-ce que l'infrastructure portuaire de Port-la-Nouvelle, à l'heure actuelle, comme elle est construite et dans les dimensions actuelles, permettrait de faire des flotteurs pour des éoliennes de 15 mégawatts et de 18 mégawatts, sachant la dimension des flotteurs actuels de celles qui font 3 mégawatts ? Est-ce que quelqu'un pourrait me répondre ou me donner des éléments ? Ce serait super. Par rapport au paysage, je dois quand même représenter mon association, même si, pour moi, cela ne semble pas être le critère le plus important. Si ces éoliennes sont vraiment utiles, alors mettons-les, mais la question est de savoir si elles sont vraiment utiles. Ne sont-elles pas dangereuses aussi, d'un point de vue global ? Concernant la question du paysage, c'est le clignotement. Vous avez l'une des plus grandes centrales éoliennes terrestres à Pézilla. Vous voyez le spectacle que c'est. Sachez que les scénarios vont jusqu'à 500 éoliennes flottantes dans le golfe du Lion et nous sommes obligés de les faire clignoter. À l'aube et au crépuscule, il va falloir s'y habituer. C'était la petite remarque que je voulais faire. Merci.

### **Angèle – Intervenant dans la salle**

Je suis citoyenne de Perpignan. Je n'ai pas entendu parler des mouvements des plaques tectoniques et de la faille qui passe sur notre côte jusqu'à l'Espagne. Qu'en est-il ? Est-ce que cela a un impact ?

### **Intervenant dans la salle**

Je voulais parler de sécurité, parce qu'autant d'éoliennes sur la mer, pourquoi pas. Je n'y vois pas d'inconvénients. Nous avons besoin d'une énergie. Même si cela coûte de l'argent, il va falloir le mettre sur la table parce qu'on ne peut plus retourner à vivre dans la forêt, dans une cabane. C'est terminé, ce temps-là. Nous sommes des milliards et des milliards. Il faut tout réduire, mais l'énergie, nous en avons besoin pour vivre aussi. En termes de sécurité, notamment pour la navigation des bateaux, s'ils ne peuvent plus passer par là, par où vont-ils passer ? C'est très important. Concernant la sécurité, la guerre, le terrorisme, est-ce prévu de vérifier que personne ne vient couper ces câbles ?

### **M. Frédéric AUTRIC – DREAL**

Oui, il y a un enjeu de sécurité maritime. C'est effectivement l'objet de colloques qui sont faits au niveau national avec les autorités militaires qui ont la responsabilité de cette sécurité en mer. Il y a un sujet qui est aujourd'hui identifié avant la mise en service des projets. Pour se projeter, je rappelle que sur le débat public précédent était sur deux parcs en Méditerranée, dont les premières éoliennes industrielles, c'est 2031. La planification que nous faisons ici est pour identifier des zones de développement, pour des projets qui, au mieux, pourraient être construits dans la deuxième partie de cette décennie, c'est-à-dire entre 2035 et 2040, voire au-delà. Les questions que nous nous posons aujourd'hui sont toutes légitimes et elles seront résolues. On voit que nous sommes sur du temps long et il faut garder ça en tête. 10 ans entre le moment où l'on décide d'une zone et le moment où le parc est mis en service. Comme nous vous

l'avons montré tout à l'heure, c'est quand même une chronologie assez longue. Pour répondre à la question qu'il y a eu tout à l'heure, une fois ces parcs installés, ils seront ensuite démantelés. L'idée est que ces parcs restent en mer 20 ou 30 ans. Dans les appels d'offres que nous lançons, nous exigeons des garanties financières pour assurer le démantèlement et éviter ce qui a pu être observé sur d'autres projets d'énergies renouvelables où finalement, l'opérateur était liquidé et nous n'avions plus l'argent pour démanteler le projet. C'est donc bien prévu. Sur la question de savoir si nous allons avoir des collectivités nouvelles qui vont se faire, ce sont des programmes de recherche qui sont actuellement en cours. Monsieur LENFANT pourrait sans doute en parler. Il n'y a pas toutes les réponses qui sont apportées. Ensuite, concernant la question de savoir si c'est opportun de faire cet éolien, on peut dire que nous, Français, ne représentons que 5 % des émissions de gaz à effet de serre du monde. Nous pourrions nous demander à quoi cela sert puisque les Chinois font des choses plus graves que nous. Ce n'est pas la vision que nous avons en France ni en Europe, puisque je rappelle que l'objectif de l'Europe est de réduire, d'ici à 2035, de 55 % les émissions de gaz à effet de serre et que, notamment, quand l'Europe a réfléchi aux systèmes énergétiques, on sait qu'ils sont tous différents. Vous avez les Polonais qui font du charbon et les Allemands qui ne veulent pas faire du nucléaire, lorsque l'on demande s'il y a une technologie qui pourrait nous aider à produire de l'électricité décarbonée. L'Europe, c'est 300 gigawatts d'ici à 2035. On voit bien qu'il y a quand même une ambition qui n'est pas que française, mais qui est bien européenne pour aller dans ces solutions techniques.

#### **Mme Pauline BERTRAND – France Renouvelables**

Je voulais juste répondre sur les ports et rassurer sur le fait qu'il y a des discussions continues avec le port de Port-la-Nouvelle, et que nous avons bien confirmé que des éoliennes de 20 mégawatts pouvaient être accueillies sur le port avec les travaux qui sont prévus.

#### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci beaucoup. Si vous souhaitez poser d'autres questions ou que vous n'avez pas eu le temps de poser votre question, vous pouvez rester dans cet atelier.

#### **M. Frédéric AUTRIC – DREAL**

Ce que je peux vous dire sur le nettoyage, c'est que dans la conception que font les ingénieurs de ces éoliennes, ils tiennent compte du fait que nous allons avoir des écosystèmes qui vont venir se coller aux flotteurs. C'est donc déjà intégré dans le dimensionnement de l'éolienne. Ensuite, je n'ai pas la réponse pour savoir s'ils vont régulièrement venir enlever les coques qui se seront accrochées aux flotteurs. Ensuite, sur la faille, l'État a la responsabilité de choisir les développeurs, mais a aussi la responsabilité de faire l'état initial de l'environnement et des techniques. Nous avons donc lancé des études avec des bureaux d'études spécialisés qui sont parties avec des bateaux en mer pour faire les études des fonds marins, ce que l'on appelle les études géotechniques pour savoir quelle est la qualité des sols. Aujourd'hui, dans les zones de développement que nous proposons au débat, nous avons étudié un certain nombre d'entre elles, mais pas toutes encore. Sur celles que nous avons étudiées, soit à peu près la moitié, nous n'avons pas identifié de risques sismiques qui doivent se prévaloir de la part de ces installations. Aussi, ces flotteurs sont raccordés avec des lignes d'ancrage. Nous avons donc des ancres. Ce sont comme des ancres de navire. Nous ne sommes pas sur des fondations. Vous pourriez imaginer votre bâtiment, malheureusement, comme en Turquie où, à la fin, tout s'écroule. Nous ne sommes pas du tout sur ces types de retour entre le sol et l'infrastructure.

Lorsque l'on parle d'un parc éolien, on pose souvent la question de savoir combien il y a d'éoliennes et surtout, quel espace il va occuper en mer. Compte tenu de la taille de ces éoliennes, il y a des effets de sillage. Nous voulons éviter que les éoliennes de tête viennent masquer le vent de l'éolienne qui est derrière. Aujourd'hui, on estime que l'interdistance entre chaque éolienne est entre 1 et 2 kilomètres. Nous ne sommes pas sur le mur de l'Atlantique où vous auriez une ribambelle d'éoliennes et où l'on ne pourrait pas passer. La navigation pourra être accueillie dans ces parcs sous l'autorité du préfet maritime. Aujourd'hui, ce qui est envisagé, c'est que vous n'avez pas le droit de venir près de l'éolienne, à environ 150 mètres de celle-ci, mais vous avez la marge pour passer entre deux éoliennes et il y aura des conditions de volume de votre navire. Si vous êtes un supertanker, vous n'avez pas le droit d'aller dans le parc. Par contre, si vous avez un plaisancier avec un bateau de 10, 15 ou 20 mètres, vous avez tout à fait le droit de circuler dans le parc. La navigation ne sera pas interdite. Il n'y aura pas de contour à faire pour les navigateurs plaisanciers qui font partie de l'atelier.

#### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Concernant la taille des flotteurs ?

## **M. Frédéric AUTRIC – DREAL**

Il y a différentes technologies, mais pour faire simple, on peut imaginer 100 mètres par 100 mètres.

## **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Si des personnes souhaitent rester poser une question, il n'y a pas de souci. La discussion va se poursuivre. Si vous souhaitez aller sur le débat des régulations de la plaisance ou sur la question des aires marines protégées et de la protection de la biodiversité, c'est dans la salle juste à côté. Nous allons maintenant accueillir de nouvelles personnes sur la question de l'éolien.

*Atelier 1 – Des éoliennes en mer au large des côtes catalanes : quel développement et quels impacts ? deuxième session*

## **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Nous allons faire un résumé des choses qui ont été discutées tout à l'heure. Nous avons parlé de la répartition géographique, de la distance à la côte, de caractéristiques techniques en termes de taille. On nous a parlé de machines qui pouvaient faire jusqu'à 18 gigawatts, des machines assez conséquentes qui pouvaient aller jusqu'à une hauteur légèrement inférieure à 300 mètres, mais des machines en bout de pales qui faisaient 280 mètres. Il y a eu pas mal de questions sur les questions techniques. Nous avons également posé des questions de sécurité, notamment sur le fait qu'elles puissent bouger, mais aussi des questions de visibilité et de paysage. Nous avons eu des questions de modèle économique et de coût de l'électricité. Nous avons eu des questions en lien avec les possibles effets récifs, réserves ou de protection sous les grands flotteurs de ces éoliennes. Avant de changer de place, nous avons terminé par une question que je me permets de relayer, et peut-être que nous pouvons commencer par cette question-là, parce que nous n'avons pas eu le temps non plus d'avoir la réponse avec le changement, qui concernait la prise en compte du changement climatique avec un effet potentiel des vents qui ne seront plus les mêmes, d'une mer qui pourrait changer avec des événements violents, peut-être plus forts et plus réguliers. Aussi, comment était prise en compte cette question de l'impact du changement climatique sur l'environnement des sites de construction de l'éolien marin.

Nous avons donc eu une présentation de Monsieur LENFANT de l'Université de Perpignan, de Madame BERTRANT qui travaille pour France Renouvelables et de Monsieur AUTRIC de la DREAL Occitanie. Nous avons également Monsieur BOCQUENET qui est ici et qui travaille pour le Réseau de Transport d'Electricité. Sur cette question, sur le lien avec changement climatique ou la prise en compte du changement climatique, de potentiels changements de vents à moyen et à long terme, d'événements extrêmes qui pourraient s'avérer de plus en plus fréquents, pouvez-vous apporter une réponse ?

## **M. Frédéric AUTRIC – DREAL**

Vous vous en doutez déjà, mais je ne vais pas pouvoir vous prédire tous les modèles scientifiques sur le changement climatique. Désolé, je n'ai pas réponse à tout. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que sur l'élévation du niveau de la mer, nous le savons, en Occitanie, nous sommes soumis à l'érosion du trait de côte. Il y a des risques de submersion marine de plus en plus importants. Les élus doivent créer des cartes pour justement identifier comment les surcotes vont pouvoir concerner l'inondabilité des zones terrestres. Nous, sur l'éolien en mer flottant, nous n'avons pas ce problème. Même si le niveau de la mer monte d'un mètre, dans les systèmes d'ancrage que nous aurons mis en place, nous aurons intégré le fait qu'il faudra sur les 15, 20 ou 30 ans, s'il y avait 50 centimètres de hauteur d'eau supplémentaire, intégrer cet aspect. Concernant le changement du niveau de la mer, nous n'avons pas de difficultés techniques. Il faut juste l'anticiper.

Ensuite, je n'ai pas d'études qui caractérisent comment l'évolution des vents pourrait affecter ce que l'on observe aujourd'hui au large de nos côtes et si la tramontane souffle moins fort ou plus fort. Aujourd'hui, nous sommes sur des projets que nous souhaitons identifier pour des mises en service entre 2035 et 2050, comme nous l'avons dit. Il y aura sans doute peut-être quelques évolutions d'ici là, mais je n'ai pas la réponse dans ce cadre-là. Il est vrai que dans les études d'impacts qui seront à la charge du développeur, nous devons normalement être en capacité de dire ce qu'il va se passer en matière environnementale, sur une solution que l'on appelle au fil de l'eau, c'est-à-dire que si l'on ne fait rien, que va-t-il se passer et comment l'environnement va-t-il évoluer ? Je laisserai finalement la responsabilité aux bureaux d'études qui seront amenés à faire ces évaluations au moment de l'évaluation environnementale.

## **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci. Y a-t-il des questions ? Merci de vous présenter. Vous savez que la réunion est enregistrée.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

### **Philippe – Intervenant dans la salle**

Bonjour. Je suis plongeur. Je voulais juste savoir s'il y avait une durée de vie sur une éolienne ou si c'était déjà acté ?

### **M. Frédéric AUTRIC – DREAL**

Pour être tout à fait transparent, et je ne sais pas ce que mon collègue de la préfecture maritime et peut-être les collègues qui s'occupent du domaine public en pensent, mais les zones de développement que nous avons vu se situent en dehors des eaux territoriales, en zone économique exclusive et j'ai en tête que les autorisations qui pourront être données par le préfet maritime auront une durée maximale de 40 ans. C'est ce qui existe en tout cas sur les occupations du domaine public. Nous sommes sur des concessions de 50 ans. Ce que l'on entend dans les offres qui sont remises, c'est que vous êtes sur des projets que vous souhaitez développer sur 25 ou 30 ans. C'est ce que nous donnons comme information dans le dossier du maître d'ouvrage que nous avons mis sur le site du débat. Nous sommes donc sur cette logique avec un démantèlement à la fin.

Tout à l'heure, j'ai évoqué le démantèlement avec le groupe précédent. Il y a des garanties financières qui sont demandées par l'État aux développeurs pour être sûr que, le moment venu, il y ait bien l'argent pour démanteler le parc. Après, il faut être tout à fait transparent. Quand viendra le temps du démantèlement à la fois des éoliennes, mais aussi des raccordements de RTE, il va être demandé à l'opérateur de faire une évaluation environnementale pour dire si l'on enlève tout ou si les choses qui ont été colonisées par la nature doivent être laissées parce que c'est mieux pour l'environnement. Il y aura aussi les usages. Il ne faudra pas que cela crée des obstacles ou des dangers pour les navigants. Je ne garantis pas que 100 % de l'ensemble des installations seront démantelées, mais c'est l'esprit dans lequel ces projets sont construits aujourd'hui. Après, il peut y avoir des propositions, parmi le débat, d'aller plus loin et de les laisser plus longtemps. Pourquoi pas.

### **Gilles – Intervenant dans la salle**

Je suis des Vieux gréments de Canet. Je suis un peu étonné de votre propos quand vous dites que l'on ne sait pas trop quelles sont les études sur l'évolution du climat, alors que nous le savons. Nous l'observons. La tramontane n'est plus le vent dominant ici, c'est le sud-est. C'est un constat. D'autre part, nous savons également qu'avec le réchauffement de la température de l'eau, la température de la Méditerranée, nous allons avoir des phénomènes cycloniques. Moi qui suis tout à fait pour les énergies renouvelables, je suis pour les éoliennes en mer, bien évidemment, mais allons-nous prévoir, dans l'architecture de ces éoliennes, quelque chose de suffisamment costaud pour résister à des cyclones comme nous avons pu le voir sur l'île de La Réunion, par exemple ?

### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci beaucoup. Je me permets de prendre d'autres questions.

### **Sandrine – Intervenante dans la salle**

Je suis conseillère départementale dans l'Aude. Je repose ma question sur l'ancrage et l'impact qu'il y aurait sur le fond marin notamment, avec ces chaînes.

### **M. Frédéric AUTRIC – DREAL**

Ce ne sont pas nécessairement des chaînes. Nous pouvons avoir des matériaux composites, mais on appelle ça des lignes d'ancrage. Il y a effectivement différentes technologies pour ancrer des éoliennes. La chance que nous avons dans les projets pilotes qui se sont développés en Méditerranée, c'est que nous avons différentes technologies d'ancrage qui sont étudiées. Sur le projet qui a été déployé au large du golfe de Fos-sur-Mer, nous sommes sur des lignes d'ancrage tendues. Quand vous observez le flotteur, il est tendu avec des lignes d'ancrage verticales et ensuite, nous avons des ancres au fond de la mer. A priori, il y a peu d'érosion des sols qui peut être observée. Après, il y a d'autres technologies sur les fermes pilotes occitanes où, au contraire, nous allons avoir des lignes d'ancrage que l'on appelle caténaires – un peu comme le terme que l'on connaît pour l'électricité – et qui vont avoir, à un moment donné, un contact avec le fond marin. On appelle ça le ragage, un peu comme un bateau quand il tourne autour de sa position. Si vous êtes plaisancière, quand vous avez mouillé, vous avez un ragage qui peut se faire. Ce ragage est forcément localisé au droit de la rotation du flotteur. Les flotteurs n'ont pas vocation, par rapport à leur position initiale, à se déplacer, s'ils font 100 mètres par 100 mètres, 100 mètres d'un côté et 100 mètres de l'autre. Il y a effectivement un jeu qui est mis en place dans le système des lignes d'ancrage, même si ce n'est pas non plus une coquille de noix qui bouge à la moindre vague. Si vous observez des vidéos sur internet, vous verrez, pour des fermes flottantes, que cela résiste à des vagues très importantes. Il y a donc effectivement un ragage qui est localisé sur quelques mètres carrés et ce n'est pas l'impact environnemental qui est le plus significatif pour ce type de projet.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Concernant la question de Monsieur sur les cyclones ?

### **M. Frédéric AUTRIC – DREAL**

J'ai dit que je n'étais pas scientifique pour vous caractériser, de manière synthétique, le changement climatique. Il y a plein de gens qui travaillent à ça. Nous pouvons préciser à Monsieur que dans les études que nous avons demandées à Météo France, la rosace des vents n'a pas changé, en tout cas dans les informations qui nous ont été données. Pour nous, c'est bien toujours la tramontane qui est le dominant et c'est la particularité de la Méditerranée. Sur les études Météo France, nous sommes quand même sur des vents très marqués alors que nous avons d'autres façades où le vent est un peu plus tournoyant. C'est ce que je peux vous dire à date. Nous fournissons d'ailleurs au débat public, les cartes Météo France pour vous montrer où sont les vents, les orientations et les rosaces des vents.

### **Dominique – Intervenante dans la salle**

Je suis citoyenne. Avons-nous déjà une idée de qui fabriquera ces éoliennes et par qui elles seront installées ?

### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci.

### **M. Bernard PERREZ – Intervenant dans la salle**

Vous voulez implanter des éoliennes au large de notre côte et vous venez en quelque sorte privatiser l'espace. Aujourd'hui, dans ces endroits-là, la pêche professionnelle est active principalement. Est-il prévu que demain, on puisse continuer à exercer au milieu de ces fermes pilotes et commerciales ?

### **M. Frédéric AUTRIC – DREAL**

Pour répondre à la première question, concernant les parcs éoliens en mer, il y a deux investisseurs qui mettent la main à la poche, si je puis dire. D'un côté, il y a RTE, le réseau de transport d'électricité qui est le maître d'ouvrage du raccordement. C'est lui qui va financer le projet et c'est vous, les usagers de l'électricité, qui allaient finalement le payer puisque pour RTE, il y a des taxes qui sont prélevées sur votre facture d'électricité pour alimenter le réseau. Ensuite, vous avez le parc éolien lui-même, c'est-à-dire les éoliennes, les flotteurs, les turbines et les ancrages. Ce n'est pas l'État qui le construit ni RTE, mais un développeur qui est choisi après un appel d'offres européen. Pour répondre à votre question, si nous prenons le cas par exemple des deux premiers parcs en Méditerranée que nous souhaitons débloquer, nous lançons un appel à candidatures et nous retenons ensuite des candidats qui ont les capacités financières et techniques pour faire ces projets. Aujourd'hui, en Méditerranée, 13 candidats ont été retenus pour les parcs dont nous avons débattu en 2021, pour les parcs qui ont déjà été décidés. On dit que nous allons implanter au large des côtes. Nous avons une intention de développer l'éolien en Méditerranée, comme je l'ai rappelé, mais aujourd'hui, rien n'est décidé. Par contre, il est vrai que nous avons cette intention et que nous voulons que le public puisse nous aider à travers ces contributions, à la fois nous dire quels sont les enjeux qu'il faut absolument préserver pour nous aider aussi, et lui-même d'ailleurs, à travers des ateliers cartographiques, à dire où est-ce que cela lui paraîtrait le plus pertinent de les mettre. Nous sommes donc sur des candidats qui répondront à un appel d'offres.

Concernant cet appel d'offres, il y a un certain nombre de critères qui sont mis en place pour pouvoir sélectionner la meilleure offre. Le prix est un critère prépondérant et c'est un point important que nous avons d'ailleurs dit au groupe précédent. Ce n'est pas un choix qui a été fait par la France de dire « Je vais mettre le prix et je m'en fiche de l'environnement ou des retombées économiques locales ». Vous savez, comme moi, et nous l'avons souvent entendu, que le contenu local en droit européen n'existe pas. Vous ne pouvez pas dire « Je veux que l'entreprise qui va construire les parcs éoliens français soit française. Je veux que les entreprises qui interviennent pour faire les flotteurs soient des entreprises françaises ». Ça, nous ne pouvons pas le faire. On nous oblige à faire un prix qui soit minimum à 70 %. Le prix que va proposer le développeur, c'est quelque chose d'important. Par contre, ce que nous essayons de faire pour avoir du contenu local, c'est de pouvoir mettre des critères qui permettent de manière indirecte de faire travailler des entreprises locales. On pense notamment le nombre d'heures d'insertion pour insérer des gens sur le travail, le nombre de pourcentages de PME qui pourront participer au projet et autres.

Concernant la pêche, sur le débat précédent, ce que nous avons rappelé et qui est un peu le cas encore aujourd'hui, est que nous sur une technologie qui est l'éolien flottant. Vous l'avez compris, pour l'éolien flottant, c'est un flotteur avec des lignes d'ancrage qui vont engager finalement ce que l'on appelle la colonne d'eau. Il va y avoir latéralement au flotteur, si nous ne sommes pas sur des lignes tendues, des

ancrages qui vont partir à droite et à gauche. Ensuite, il y aura aussi un câble électrique sous forme de chapelet, qui, de chaque éolienne, iront se connecter au poste que construira RTE pour rehausser la tension et renvoyer l'électricité à terre. Cela veut dire que nous avons une colonne d'eau qui est engagée.

Il y a deux types d'activités de pêche, notamment professionnelles, avec la pêche aux arts dormants et la pêche aux arts traînants. La pêche aux arts traînants est le fait de traîner un engin pour pêcher et on pense notamment chez nous à la pêche chalutière et à la pêche à la palangre. Pour les arts dormants, nous allons plutôt poser des filets, par exemple. Aujourd'hui, dans ces parcs, comme il faut assurer la sécurité des biens et des personnes, il peut y avoir des expérimentations qui soient faites avec les arts dormants, et ce sont notamment les arrêtés des fermes pilotes qui autorisent ces expérimentations, mais qu'en revanche, si les techniques de pêche ne changeaient pas pour les arts traînants notamment, je pense aux chalutiers, c'est effectivement d'une grande complexité de pouvoir faire passer un chalut dans un parc sans qu'il n'y ait de risques d'accrocher soit les câbles électriques, soit les éoliennes, d'où la préoccupation du monde de la pêche, notamment chalutière et également palangrière sur les effets de bord, de se dire « Si nous ne pouvons plus venir pêcher au sein de ces parcs et que ces parcs ont une emprise importante, ce sont des territoires sur lesquels nous ne pourrions pas aller ». Le fait que nous livrions aux débats, une étude sur les activités de pêche, est pour essayer d'identifier à la fois deux dimensions, à savoir quelles sont les zones où les activités de pêche sont les plus importantes pour notre économie circulaire et locale de la pêche, et essayer d'éviter les zones qui sont les plus pêchées. Cela peut être une idée lorsque vous réfléchirez à où implanter les parcs. Nous donnons également à voir, en matière environnementale, quel est l'état des lieux des ressources halieutiques. Est-ce qu'il y a des zones de frayères ? Est-ce qu'il y a des zones de nourriceries qu'il faudrait effectivement identifier en Méditerranée ou qu'il faudrait éviter ? C'est un exemple de réflexions qui pourraient être les vôtres à l'occasion des ateliers cartographie.

#### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci beaucoup. Monsieur, je vous en prie.

#### **Laurent – Intervenant dans la salle**

Bonjour. Laurent. Si j'ai bien compris, ces grosses éoliennes vont produire beaucoup d'électricité. Lorsque ça va arriver sur notre littoral, j'aimerais savoir si cette électricité va être transportée ailleurs que chez nous puisque nous ne sommes pas si nombreux que ça et comment elle va être transportée. Est-ce que cela va être calibré sur des lignes haute-tension ? Est-ce que cela va être enterré ? Est-ce quelque chose qui a déjà été déterminé ou non ?

#### **M. Frédéric AUTRIC – DREAL**

Je laisserai la parole à Monsieur BOCQUENET de RTE, mais je voudrais juste rappeler que cela va produire beaucoup d'électricité. Aujourd'hui, le facteur de charge de l'éolien en mer est estimé, notamment pour le flottant, à plus de 50 %. Si nous prenons une année complète, il y a 8 600 heures. Si je mets une éolienne de 20 mégawatts, elle est capable de produire, à 50 % du temps, 20 mégawatts à chaque instant. Pour donner un ordre de grandeur, pour l'éolien terrestre, nous sommes autour de 25 % et pour le photovoltaïque, 15 %. Il n'y a que le nucléaire qui fait mieux en termes de capacité à produire de l'électricité. Nous sommes vraiment sur de grosses quantités et c'est pour cette raison que j'évoquais tout à l'heure que 1 gigawatt représente 2 millions d'habitants en consommation résidentielle, c'est-à-dire ce que vous consommez à la maison. Si vous le multipliez par deux, vous voyez tout de suite que nous sommes sur des valeurs très importantes si nous voulons développer entre 4 et 7,5 gigawatts en Méditerranée.

#### **M. Yannick BOCQUENET – RTE**

La question est tout à fait légitime. Vous avez vu, sur la carte qui était projetée précédemment, que certes, la production se fait au large, en mer, mais il faut bien entendu la ramener là où la consommation se fait, soit à terre principalement, voire uniquement. Ce qui est identifié par RTE dans un premier temps aujourd'hui, dans le cadre de ce débat public, c'est, en tant que gestionnaire du réseau de transport, d'identifier les zones de consommation forte aujourd'hui qui existent. Si l'on s'extrait un peu de la façade Méditerranée, si nous parlons à l'échelle nationale, il y a trois zones qui ont été identifiées, ce que l'on appelle des zones de décarbonation, puisque nous sommes dans ce sujet. Beaucoup d'industries en France sont encore carbonées, soit utilisent du fioul, du charbon, mais du gaz également, et elles sont dans un processus aujourd'hui de décarbonation de leur process. Pour cela, c'est donc une mutation vers l'usage de l'électricité. Nous allons avoir des zones comme ça, dont Dunkerque et Le Havre, ainsi en Méditerranée avec la zone de Fos notamment, qui est extrêmement concernée par ce phénomène.

Nous, RTE, gestionnaire du réseau, ciblons principalement ces zones-là, identifiées pour dire qu'il y a de la production au large et décarbonée, autant aller les mettre là où la demande en électricité se fait forte.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Après, sur les autres zones, vous l'avez dit, si l'on reprend le mix énergétique aujourd'hui, comme cela a été dit dans le précédent groupe, en France, nous avons l'électricité la plus décarbonée à plus de 90 %, notamment du fait du nucléaire, mais également de l'hydraulique. Par contre, ce qu'il faut dire aussi, c'est que l'électricité, dans ce mix énergétique, représente 25 %. Il va donc y avoir une mutation – parce qu'il faut décarboner – de cette énergie carbonée vers l'énergie électrique. Ça va aller avec des centres de production, que ce soit des ENR, des énergies renouvelables, que ce soit du nouveau nucléaire ou du nucléaire existant qui est prolongé, mais pour tout ce qui est nouveau centre de production, il va clairement falloir renforcer ce réseau électrique français. Cela a été dit par notre président, Xavier PIECHACZYK, où il faut s'attendre, si nous allons vers cette décarbonation et vers ces usages intensifs de l'électricité, de fait, à des réseaux emmaillés encore plus pour pouvoir transporter cette électricité.

La première chose est d'aller sur les centres de consommation les plus importants. Nous avons donc identifié la zone de Fos, et si possible, là où le réseau est aujourd'hui en capacité d'accueillir très rapidement, puisque si nous voulons remplir les objectifs annoncés par Frédéric AUTRIC, notamment une mise en service de 18 gigawatts d'éolien en mer à horizon 2035, il faut aller là où nous avons déjà la capacité d'accueillir ces projets en fonction. Par rapport à cette évolution de réseau, très prochainement, avant cet été notamment, RTE va sortir une étude prospective, notre schéma décennal de raccordement. C'est là-dedans que l'on décrit l'évolution du réseau et notamment quelles sont les zones où les consommations sont fortes, les zones sur lesquelles les productions sont fortes également, et comment se font les connexions entre les deux.

#### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci beaucoup. Nous devons repasser en plénière le plus rapidement possible. Si vous avez une question très courte ou une intervention très courte, j'en prends une dernière.

#### **Antoine – Intervenant dans la salle**

Je suis plaisancier à Canet-en-Roussillon. Par rapport à la consommation d'électricité, est-il prévu d'encourager la création en local d'industries décarbonées, puisqu'il y aura de la disponibilité pas loin ? La région ici en aurait bien besoin. Merci.

#### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci. Une dernière question avant de repasser en plénière.

#### **Intervenant dans la salle**

Par rapport au réseau, y a-t-il des solutions d'enfouissement ? Si le réseau se densifie, il y aura l'impact du réseau si c'est en aérien. Je crois savoir que plus il y a d'énergie transportée et moins nous pouvons l'enfouir. Avons-nous progressé sur l'enfouissement ou est-ce une limite physique et infranchissable pour les grosses quantités d'énergie ?

#### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Merci.

#### **M. Yannick BOCQUENET – RTE**

Il y a la question du transport des électrons et c'est pour cette raison que j'ai évoqué tout à l'heure le courant continu qui permet de transporter, sur de longues distances, de très grandes quantités. Sauf que ce courant continu coûte cher parce que, comme je l'ai évoqué également, nécessite des stations de conversion. Nous irons donc sur des moyens techniques comme ça, pour transporter de grandes quantités sur de très grandes distances, mais nous déploierons également du réseau traditionnel. Après, c'est en fonction aussi du niveau de tension. Avec l'État, nous avons un contrat de service public dans lequel des engagements sont pris pour garantir un certain nombre de pourcentages d'enfouissement de lignes existantes et surtout, de lignes nouvelles à créer. C'est dans ce cadre-là que le développement du réseau se fera, mais ce ne sera pas tout un souterrain. Il faut le savoir.

#### **M. Frédéric AUTRIC – DREAL**

Il y avait la question sur les industries décarbonées. C'est toujours la poule et l'œuf. Faisons-nous de l'éolien en mer pour avoir des industries qui se décarbonent grâce à une électricité décarbonée ? Nous avons vu que la réponse n'est pas tout à fait celle-là puisqu'aujourd'hui, l'électricité est décarbonée, mais par contre, il faut en produire plus. Nous voulons continuer à produire de l'électricité décarbonée avec le nucléaire, mais aussi avec les énergies renouvelables. Il y a des projets de territoire qui se construisent aussi et qui vont bénéficier de cette électricité décarbonée du réseau géré par RTE. Pour sortir de l'Occitanie, nous donnions tout à l'heure l'exemple en PACA, sur la zone industrialo-portuaire de Fos-

sur-Mer, où il y a effectivement énormément de projets de décarbonation qui sont prévus de l'industrie existante pour accueillir également d'autres industries, parce que nous sommes sur un territoire industriel important. De mémoire, il a été identifié sur ces territoires que la décarbonation nécessiterait de multiplier par deux la puissance d'électricité. Pour la consommation, je crois que la puissance est de 5 gigawatts pour l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et il faudrait en rajouter 5 supplémentaires, multipliés par deux, pour la seule zone industrialo-portuaire de Fos.

### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Je suis désolé. Nous n'avons plus le temps pour d'autres questions. Nous avons un temps de restitution en plénière assez court. Ensuite, nous aurons un petit temps convivial avec un cocktail. Vous pouvez rester et je pense que tout le monde sera là. Si vous avez des questions et si vous voulez échanger avec nous, avec les représentants de l'État ou de RTE, vous serez bien évidemment les bienvenus. Merci à toutes et tous pour votre participation active à cet atelier.

*Atelier 2 – Coopération internationale pour protéger la biodiversité marine. La zone maritime contestée entre la France et l'Espagne, future zone protégée ? première session*

### **Mme Sofia ALIAMET – WDPE**

Je vous présente Thomas CHANGEUX et je suis Sophia ALIAMET. Nous sommes chargés tous les deux de co-animer cet atelier. Nous allons rester ensemble environ 40 minutes. Nous allons d'abord avoir trois interventions pour éclairer un peu les sujets de biodiversité et surtout les sujets de coopération internationale entre la France et l'Espagne sur les questions de biodiversité. Nous allons d'abord entendre Monsieur BEAUCHER que je laisserai se présenter tout à l'heure, ainsi que Madame GALLETTI et Monsieur BERNARD-SANS. Nous allons inviter les intervenantes et intervenants à être concis, soit environ 5 minutes par intervenants et par intervenantes. Il va y avoir un temps de présentation, puis nous aurons un temps d'échange libre avec vous sur les questions de biodiversité et de coopération, comment renforcer cette coopération internationale, ce que l'on peut mettre en œuvre et ce qu'il faudrait améliorer. Dans les 5 dernières minutes, nous vous inviterons à compléter un petit *paperboard* avec une question, comme vous le voyez sur ma gauche et sur votre droite. Nous vous inviterons donc à la regarder et à la compléter. La question est « La zone contestée entre la France et l'Espagne peut-elle et doit-elle accueillir des zones de protection forte ? » Pour l'instant, cela ne vous parle pas, mais normalement, à l'issue de l'atelier, nous en saurons un petit peu plus et vous serez en mesure de répondre. Thomas, je vais te laisser ensuite la parole. Je vais prendre des notes pour que l'on puisse synthétiser le premier temps d'échange que nous aurons avec vous, puis le deuxième temps d'échange que nous aurons avec l'autre groupe, tout à l'heure en plénière, à tout le monde. Merci.

### **M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Monsieur Stephan BEAUCHER va nous présenter ce que c'est qu'une zone de protection forte en Méditerranée. Ensuite, nous aurons Florence GALLETTI qui va intervenir et Xavier BERNARD-SANS qui interviendra. Je vais tout de suite donner la parole pour ne pas perdre de temps.

### **M. Stephan BEAUCHER – MedReAct**

Merci. Stephan BEAUCHER. Je suis le délégué en France de MedReAct qui est une fondation européenne dont le siège est à Rome. Cela fait plus d'une douzaine d'années que nous travaillons sur la protection forte en Méditerranée. C'est notre unique sujet de travail. La protection forte est définie en France par la loi, par un décret d'avril 2022. Je vous laisse en découvrir le contenu. Dans ce décret, il y a un périmètre, des enjeux liés à ce périmètre, les mesures à mettre en œuvre pour prendre en compte ces enjeux et pallier les situations qui sont préoccupantes. Également, un impératif de pérennité. Une zone de protection forte, ce n'est pas quelque chose que l'on met en place pour un an ou 6 mois par an. C'est quelque chose qui est permanent et qui doit durer. Il y a également un corpus réglementaire et des procédures de contrôle, en particulier des inventaires biologiques. Ce sont des critères biologiques qui sont pris en compte, en particulier les habitats et les écosystèmes marins vulnérables.

Nous avons l'engagement du Président de la République dont l'intervenant de la DIRM a parlé tout à l'heure. Il a également cité le chiffre de 0,2 %. Si l'on regarde l'engagement et si l'on regarde ces 0,2 %, la conclusion que l'on en tire, c'est qu'il faut multiplier par 25 le ratio, pour atteindre l'objectif qui a été fixé dans cet engagement. Pour moi, en tant qu'ONG, on est un peu dans le domaine de la pensée magique et nous verrons pourquoi au cours de la présentation. L'existant, c'est actuellement le box à merlu. C'est la zone qui est ici, que vous voyez, en rouge. Ce sont 2 000 kilomètres carrés qui sont dans le domaine maritime français, dans les ZEE françaises, les zones économiques exclusives. Ce qui est intéressant sur cette carte, ce sont les deux petites zones, celle qui est en mauve et celle qui est en vert. Ce sont

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

des zones où la pêche est fermée. Seulement, ce sont des zones qui font 45 kilomètres carrés chacune. C'est un aspect important de la protection forte. On ne fait rien avec 45 kilomètres carrés. Ces deux zones-là apparaissent dans la loi française. Elles sont montées à l'échelle internationale. Elles ont été classées FRA. Une FRA, c'est une procédure qui est définie par la CGPM, qui est la Commission générale des pêches de Méditerranée. C'est donc une procédure internationale reconnue par l'ONU et défendue par l'ONU. J'expliquerais ce qu'est une FRA, mais il faut savoir que c'est l'acronyme – malheureusement en anglais – de *Fisheries Restricted Area*, c'est-à-dire « zone de restriction des pêches ». Ce qui est intéressant sur le plan sémantique est que c'est ici le langage CGPM, mais au niveau du CSTEP, le Comité scientifique, technique et économique des pêches de la Commission européenne, pour eux, FRA veut dire *Fish Recovery Area*, c'est-à-dire « zone de reconstitution des stocks de poissons ». La sémantique a quand même son importance. Il y en a une qui parle de répression et de limitation, et l'autre qui parle d'avenir et de développement.

L'exception française au niveau du box à merlu est que jusqu'en 2021, le chalutage de fond était autorisé dans cette FRA, ce qui est un cas unique sur les 10 FRA qui existent en Méditerranée. Depuis 2021, il a été interdit 6 mois par an, par le plan de gestion pluriannuel pour la Méditerranée occidentale. Cela veut dire que l'impératif de pérennité du décret d'avril 2022 n'est pas tenu. Face aux engagements, nous avons la réalpolitik qui est une opposition systématique de la France à tous les projets qui sont énumérés ici, avec la fermeture permanente du box à merlu qui est au large de Marseille, à environ 80 kilomètres – celui qui était sur la carte tout à l'heure – et à la création d'une nouvelle FRA sur les canyons de Marti et Sète. Pourtant, ces deux projets contribueraient sérieusement à l'atteinte de l'objectif des 5 % en 2027. Aussi, cela permettrait de créer un corridor écologique entre le parc naturel marin du golfe du Lion, du côté des Pyrénées-Atlantiques, avec la FRA des canyons de Marti et Sète, et l'existant, le box à merlu. Nous aurions donc un corridor écologique avec des niveaux différents de protection. C'est à cela que renonce le gouvernement français, par ses positions. Vous voyez que la pensée magique, que j'évoquais tout à l'heure. Nous frisons un petit peu l'enfumage. Nous avons pris un bel engagement au Congrès de l'UICN en septembre 2021, mais depuis, quand on voit les décisions qui sont prises...

Je vais vous montrer la grande réussite. C'est la FRA de Jabuka/Pomo en Adriatique centrale. Je vous laisse découvrir les chiffres. C'est une zone sur laquelle il y avait 10 000 journées de chalutage profond par an. Il y avait quand même un certain nombre de chalutiers, soit 170 chalutiers. Cela représentait un tiers des captures de la flotte croate et italienne en Adriatique. En 2017, à l'initiative de MedReAct – nous avons travaillé sur ce projet pendant plusieurs années – a été créée une FRA sur cette zone et dès 2019, les résultats – qui sont en rouge ici – ont été mis en lumière par le comité scientifique de surveillance. Je vous laisse découvrir. + 150 % sur le merlu en 2 ans, nous n'avons pas beaucoup vu cela en Méditerranée, et + 100 % sur la langoustine, et ça, en un an et demi. Je vous laisse imaginer ce que cela peut être sur le box à merlu si on le fermait de manière permanente. Les captures en hausse dans les zones tampons et à la périphérie de la FRA, tous les pêcheurs le reconnaissent. La taille moyenne des captures et le nombre des captures augmentent. Cela veut dire que la valeur ajoutée augmente aussi. C'est pour cette raison que je parle assez facilement de la solution *win-win*. Nous avons une réduction de l'effort de pêche, nous avons une augmentation de la valeur ajoutée de l'activité et nous avons une augmentation de la biodiversité.

Je finis rapidement sur deux choses. J'ai mis un titre un petit peu provocateur ici qui est « l'obstination de la France ». J'en parlais sur le refus du nouveau projet de Marti et Sète sur la fermeture permanente du box à merlu. Ce refus jette quand même une ombre sur la réelle volonté d'engagement de la France. Peut-être une éclaircie avec la Conférence des Nations unies pour les océans qui aura lieu à Nice en juin 2025. C'est Emmanuel MACRON qui fera l'ouverture, comme c'est la tradition, et il est obligé de faire une annonce majeure dans son discours d'ouverture. En gros, s'il manque d'inspiration, il peut nous appeler. Nous avons quelques idées à lui mettre dans le creux de l'oreille. Je termine sur une déclaration qui a été faite dans un documentaire par notre ami Josko PEDISIC. Ce qu'il dit à tous les pêcheurs européens, c'est « N'ayez pas peur, sautez le pas. Cela a marché chez nous, ça marchera chez vous ». Nous le savons, la nature est bonne mère. À partir du moment où l'on ne chalute plus et qu'on laisse les poissons se reproduire, l'effet est exponentiel. Très vite, nous avons une croissance très forte de la biomasse.

## **M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Vous avez compris que c'était une présentation très orientée, mais très intéressante et originale pour présenter, je pense, le contexte en Méditerranée, avec un exemple international. Je passe maintenant la parole à Florence GALLETTI qui va se présenter.

## Mme Florence GALLETTI – Institut de Recherche et Développement

Bonsoir, mesdames, bonsoir messieurs. Je suis une citoyenne comme vous et je suis aussi chercheur. On m'a demandé de faire une présentation sur un sujet un peu vaste. Le sujet qui m'a été donné est « Quels enjeux pour la protection de la biodiversité marine et quelles coopérations internationales ? » C'est plutôt sur le deuxième aspect, la coopération internationale, que je vais ouvrir la discussion avec vous de manière assez simple. Vous avez ici la carte des eaux françaises, des zonages maritimes français, et en violet, la ZEE. C'est déjà considérable à l'échelle de la Méditerranée occidentale. On peut se demander, lorsque l'on détient une surface comme ça et que l'on a à planifier dessus, pourquoi il faut s'occuper en plus de coopération internationale et éventuellement de viser d'autres espaces à côté adjacents. Quand on veut s'engager dans la coopération internationale pour la diversité biologique, il faut être motivé, parce que c'est compliqué, ça prend du temps et c'est cher. Ce n'est pas une sinécure.

Il y a différents motifs et ce n'est pas une mauvaise chose de les voir. D'abord, le premier motif d'un État pour coopérer avec un autre, par exemple son voisin l'Espagne, cela peut être d'essayer de mettre en place une action conjointe, pas par plaisir, mais pour faire face ensemble à des impacts et des pollutions cumulées. Cela peut être des marées noires, des matières plastiques et autres. Le deuxième motif est d'augmenter les capacités de surveillance de la zone. Plus la zone est grande, plus il faut du monde ou du matériel pour la surveiller et il faut parfois être planté de chaque part de la frontière pour surveiller ensemble. Le troisième motif est sans doute de sécuriser des relations. Ici, ce serait, par exemple, des relations franco-espagnoles, mais cela pourrait être des relations franco-monégasques ou autres. Sécuriser des relations transfrontalières entre citoyens, entre pêcheurs et aussi des activités qui pourraient s'implanter. C'est aussi le besoin de réaliser des planifications écologiques. Dans ce débat sur la planification, on pense souvent à des planifications de petite taille, par exemple des zones littorales et autres, mais l'enjeu du XX<sup>e</sup> siècle, ce sont des planifications plus grandes. Nous pouvons avoir un intérêt à être plusieurs pour planifier une zone qui a une cohérence écologique, mais qui, par malchance, est distribuée de part et d'autre d'une frontière nationale. Enfin, bien sûr, on peut s'associer avec son voisin pour conserver des services, comme des services écologiques, conserver la présence de poissons par exemple, ou d'aménités environnementales. Nous conservons ces services qui sont rendus par les écosystèmes marins pour deux raisons – elles sont mercantiles peut-être, mais elles sont réelles – qui sont d'abord de conserver aux sociétés côtières, par exemple, les usagers côtiers espagnols et français et, aux finances locales, un certain nombre de revenus. Enfin, c'est parfois la volonté d'officialiser, sans le dire, la protection d'un patrimoine écologique qui serait national, mais peut-être aussi binational ou peut-être régional, et par exemple, de dire que la mer Méditerranée est un patrimoine écologique des méditerranéens et il est différent du patrimoine écologique marin des Bretons et autres.

Ce sont des choses que nous commençons à voir venir. Ces aspects culturels sont aussi importants. Lorsque l'on veut faire de la coopération internationale avec son voisin, qui a-t-il à faire sur le plan juridique ? Je suis juriste de formation. Je vois donc les choses sous cet angle. La première des choses est d'essayer de remplir mieux les obligations juridiques que l'État français peut avoir vis-à-vis d'accords qu'il a signés, des accords, des traités et des conventions, comme la Convention sur la diversité biologique ou d'autres. Parfois, nous pouvons mieux les remplir à deux que tout seul. Parfois il ne s'agit pas de remplir des obligations juridiques, mais d'essayer de traduire, dans les faits, des incitations juridiques qui sont peut-être moins violentes et moins contraignantes, mais elles sont tout aussi présentes. Par exemple, la France et l'Espagne doivent donner des réponses, doivent traduire la stratégie régionale de la Convention de Barcelone qui est la convention qui protège les littoraux et la mer Méditerranée pour les pays qui l'ont signé. De la même façon, en tant que pays européen, nous sommes obligés de respecter ce que nous demande la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité. Ce qui est demandé dans ces stratégies, comme mon collègue l'a dit souvent, c'est souvent de multiplier des surfaces de protection en mer parce que nous ne savons pas vraiment faire autrement, et d'essayer de faire que la réglementation qui s'y applique soit plus efficace. Si je traduis, éventuellement plus sévère. Pas toujours, mais c'est aussi une façon d'atteindre l'efficacité, d'être plus sévère vis-à-vis des contrevenants.

Nous savons ce que nous avons à faire, mais nous avons quand même des contraintes. La première d'entre elles est posée par la question de la frontière que l'on a avec son voisin, et en particulier le problème de délimitation maritime nationale qui n'est pas une mince affaire. Je vais d'ailleurs aller directement à la carte. Ce sera plus parlant. Vous voyez où nous sommes ici et vous voyez deux lignes. Une des lignes représente, pour la France – à la fin du Parc naturel marin – représente la limite extérieure de la ZEE. Pour les Français, les eaux ici se terminent à cet endroit. Pour les Espagnols, le tracé n'est pas bon et pour eux, c'est ici que devrait se terminer la zone espagnole. Ce qui fait que vous avez ici une zone de chevauchement qui est problématique et qui vient du fait que les deux États ne se sont pas entendus lors du tracé de la ZEE française en 2012 et du tracé de la ZEE espagnole en 2013. Ce problème n'est donc pas réglé. Il ne fait pas l'objet d'un conflit violent, mais il fait quand même l'objet d'un

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

conflit en droit international de la mer, ce qui peut être un facteur de blocage pour des coopérations qui porteraient sur toutes sortes de sujets, et en particulier une association pour protéger des territoires écologiques qui se trouveraient ici, de part et d'autre. C'est quelque chose qui complique quand même les relations.

Comment pouvons-nous sortir d'un problème comme celui-ci ? Avons-nous des expériences en Europe ? Il y a une expérience réussie de coopération transfrontalière entre deux pays qui sont la France et l'Italie, mais qui sont surtout la Corse et la Sardaigne. Parfois, la solution peut venir aussi de ce que l'on va appeler des autorités décentralisées plutôt que des autorités ou la haute administration de l'État ou les ministères des Affaires étrangères. C'est donc peut-être une piste sur laquelle il faut réfléchir. Cela peut être un moyen de sortir du problème, au moins pour ce qui est de créer en commun de nouvelles zones écologiques et éventuellement les gérer de manière conjointe, de manière apaisée. Cette illustration vous montre une situation où a été créée une sorte de parc marin international qui, en réalité, n'est que la somme des territoires français d'un côté et du parc sarde de l'autre. Néanmoins, il a été nommé parc marin international. La somme de 1+1 finit par faire une entité. En bleu, vous voyez un ensemble qui est constitué par les territoires protégés corses, la réserve des Bouches de Bonifacio, des territoires du Conservatoire du Littoral, la réserve de Tre Padule et aussi des cantonnements de pêche. Vous avez finalement quatre éléments français et corses qui se sont ici associés, avec en face, en violet, le parc de la Maddalena, pour faire de chaque côté d'un détroit international – ce qui est une configuration beaucoup plus difficile que celle que nous avons avec l'Espagne – une entité quand même conjointe que l'on appelle le parc marin des Bouches de Bonifacio. Pour ceci, nous avons utilisé un instrument de coopération territoriale qui s'appelle le GECT. Il y a, dans le droit français, des possibilités – et aussi dans le droit européen – d'utiliser des instruments de gestion territoriale qui impliquent des autorités territoriales et autres, mais ils sont sous-utilisés dans le domaine de la protection écologique. Ils sont utilisés dans d'autres domaines, comme le tourisme, la culture, l'économie transfrontalière, mais ils sont notoirement sous-utilisés dans le domaine du droit de l'environnement et ce pourrait être une voie pour sortir d'un certain nombre de blocages.

### **M. Xavier BERNARD-SANS – Eurorégion**

Bonjour. Cela fait la transition puisque nous sommes l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée ici à Perpignan, un GECT, un groupement européen de coopération territoriale, l'un des plus anciens d'Europe. Nous travaillons notamment sur les compétences de nos trois régions, avec la région Occitanie, région de la Généralité Catalogne et des îles Baléares. Nous sommes la seule Eurorégion ayant des îles avec un continent. Nous avons également des compétences aussi sur la biodiversité, l'économie, la culture et toutes les compétences que les trois régions ont. Nous sommes reconnus par l'Europe. Nous avons, après plusieurs années d'existence – cela fera 20 ans – travaillé, mais pas exclusivement sur la culture. Depuis quelques années, nous travaillons sur la biodiversité également. Nous avons les compétences de nos régions qui sont beaucoup plus développées dans le sud notamment. Tout ce qui est biodiversité, c'est la gestion des régions et non pas de l'État. Tout ce qui est parcs marins, réserves naturelles, parcs naturels, c'est la compétence de la Généralité de Catalogne et des îles Baléares.

Côté français, vous le savez, c'est partagé tout ou partie entre régions, les départements et l'État. Nous sommes donc depuis une dizaine d'années sur une feuille de route pour 2030 où vous allez voir que les grandes priorités sont celles que l'Europe nous donne, que nous devons normalement faire aussi et que les États respectent. Nous, les régions, essayons d'être un exemple de réussite ou d'échec – parce que l'on se trompe parfois – pour notamment des coopérations sur la biodiversité puisqu'aujourd'hui c'est le thème, mais pas que. Nous sommes souvent cités en exemple. Après quelques années de négociations, nous avons négocié auprès de l'Europe. Il faut savoir que nous avons montré la Sardaigne et l'Italie. Il n'existe pas de fonds européens pour la coopération transfrontalière maritime pour notre frontière franco-espagnole, catalane et occitane. Il n'y en a pas. Par contre, il y en a côté sarde, côté italien et côté français. Nous avons négocié un fond qui s'appelle une aire fonctionnelle littorale. C'est un programme opérationnel de coopération. Toutes les frontières en Europe ont des fonds pour aider les projets de coopération. La biodiversité, les espèces et le climat n'ont pas de frontières. Il n'y a que les États qui ont des frontières. Nous essayons, à travers ces fonds, de développer des partenariats avec des ONG, des associations et des entreprises pour qu'elles travaillent ensemble. Cette zone rose ici est une zone de coopération transfrontalière qui va de l'Aude à l'Èbre où nous avons les mêmes problématiques d'espèces invasives et de trait de côte qui diminuent ou encore de risque d'inondation. Nous avons exactement les mêmes problématiques. Les pêcheurs ont les mêmes problématiques.

Nous avons donc obtenu un fonds d'environ 6 millions d'euros que nous allons dédier sur quatre axes principaux, dont la coopération sur la biodiversité pour que les parcs, les réserves et les acteurs du littoral travaillent ensemble. Vous voyez qu'il y a d'autres territoires, mais nous, nous sommes

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

donc l'Eurorégion, principalement en gestion de cet espace. Sur la biodiversité, ce fonds sera dédié pour que des espaces naturels et pour que les gestionnaires d'espaces naturels coopèrent ensemble. Ils auront des fonds s'ils sont retenus pour qu'ils aient comme objectif de favoriser la connaissance des problématiques, notamment des pertes de biodiversité, de travailler ensemble pour avoir des sites pilotes qui puissent être reproduits pour montrer que la coopération fonctionne. Nous allons sur les « platebandes » des compétences nationales. « Nous sommes capables, à la frontière, de faire des choses que vous ne savez pas faire entre États. Suivez-nous si vous le souhaitez ». Nous sommes aussi le porte-parole de l'Europe. Lorsque les États ne mettent pas en place les directives européennes, nous sommes les premiers à leur dire de le faire, puisque ça marche, et nous pouvons le faire encore mieux à deux, comme vous le disiez plutôt que de le faire tout seul. Il y a donc quatre thématiques et la biodiversité est transversale, puisque nous travaillons aussi sur les ressources halieutiques, sur des connaissances partagées de pratiques de pêche qui sont respectueuses de l'environnement, comme nous en avons parlé. Nous sommes aussi sur la pression humaine, moins de pression touristique ou mieux gérée pour que les espaces et espèces soient protégés.

#### **M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Je vous remercie vraiment d'avoir été concis. Comment mobilisez-vous ces fonds ? Faites-vous des appels d'offres ? Comment s'organise la consultation et la mise en œuvre de ces projets concrètement ?

#### **M. Xavier BERNARD-SANS – Eurorégion**

Concernant ce fonds, nous l'avons négocié. Nous venons de l'obtenir. Il est de 5,5 millions d'euros. Nous allons faire l'annonce à Banyuls le 4 avril, à l'observatoire. Nous avons ici son directeur. C'est un seul appel à projets pour 4 ans sur des projets assez gros, entre 500 000 euros et 1 million d'euros, sur des projets où nous avons tous les acteurs de la biodiversité, avec des parcs, des communes et des ONG. Nous allons l'expliquer le 4 avril. Vous pouvez venir à Banyuls, sinon, sur le site de l'Eurorégion. Vous tapez « Eurorégion » sur Google et vous le trouverez tout de suite. Ça s'appelle « L'aire fonctionnelle Littoral Est », AFLE.

#### **M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Je pense que c'est quand même très important de montrer qu'il y a des possibilités qui sont ouvertes. Lorsque nous avons voulu aborder ce sujet particulier des questions transfrontières et des zones contestées, on nous a dit que c'était complètement bloqué et on voit que ce n'est pas du tout complètement bloqué. Maintenant, place à vos suggestions et à vos questions. Les intervenants sont là. Il y a aussi des gens dans la salle qui sont certainement compétents pour répondre également. Le débat peut s'engager. C'est à vous la parole. Quelqu'un a-t-il une question ou une proposition ?

#### **M. Jean-Charles WALTER – Intervenant dans la salle**

Je m'occupe de la station SNSM de Port Leucate. Hier soir, il y avait des appels à projets qui étaient présentés sur la protection du littoral, justement. Il y a un entrepreneur qui propose d'autres solutions que les enrochements que l'on peut observer à Sainte-Marie ou Barcarès, entre autres, qui défigurent le littoral et qui ne le protège pas à long terme. Sa solution est d'implanter des espèces de casiers, des constructions sous-marines pour retenir la flore, la biodiversité dans le fond marin et qui protège davantage le littoral que les enrochements qui coûtent au final beaucoup plus cher et qui dégradent le paysage. Peut-être que ce serait une bonne piste pour protéger le risque de submersion.

#### **M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Ce n'est pas tout à fait dans le sujet. Pouvez-vous montrer la carte ? Ce qui nous concerne se passe quand même plutôt au large, mais on entend quand même la proposition. Je passe la parole.

#### **M. François FERL – Intervenant dans la salle**

Je suis universitaire à la retraite. Il y a des choses à préciser. Par rapport à cela, il faut voir que les choses sont plus difficiles à surmonter que ce que l'on croit. D'abord, parce que l'Espagne a donné, dans le périmètre contesté entre la France et l'Espagne, des autorisations d'exploitation pétrolière, à l'intérieur même du parc marin, donc du golfe du Lion. L'autre aspect, c'est que nous avons des accords avec les pêcheurs espagnols en raison de l'antériorité qui leur permettent, à l'intérieur de la zone française, de venir pêcher avec des techniques qui ne sont pas le chalutage, et en particulier, des grands palangriers. Nous avons donc déjà des accords entre pêcheurs. Nous avons déjà un dialogue entre les pêcheurs dans le cadre d'accords internationaux, dans un accord bilatéral. Dernier point pour venir à ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur. Le parc marin n'est absolument pas une zone de véritable protection. C'est un forum avec beaucoup de gens qui parlent, mais la normativité, c'est-à-dire les règles de protection de l'environnement dans le parc marin, n'existe pas jusqu'à présent. Nous faisons des études, nous discutons beaucoup, nous donnons des avis, mais la normativité du parc marin est nulle. Je veux

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

bien votre couloir, mais le seul endroit qui est véritablement de protection importante, c'est la très vieille réserve qui, elle, est véritablement protégée et qui a des effets réserves tout à fait remarquables et extraordinaires, qui sont d'ailleurs suivis par le laboratoire. Sur les raisons juridiques pour lesquelles nous ne sommes pas d'accord, si vous voulez, je pourrai vous en dire quelque chose, mais ce n'est pas nécessaire.

**M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Merci pour cette mise au point. Nous disposons de 10 minutes seulement, dont 5 minutes qui seraient normalement consacrées à la rédaction de petits mots sur des Post-its qui vont pouvoir ensuite être répartis ici et répondre à la question « La zone contestée entre la France et l'Espagne peut-elle et doit-elle accueillir des zones de protection forte ? » Je pense qu'il ne faut pas s'interdire d'y penser, de dire oui ou non, pourquoi et comment mettre cela en œuvre ? Nous avons compris. Je pense que nous avons bien posé le décor. Le décor est complexe. Par contre, ce n'est pas un vote. Comme l'a dit Étienne tout à l'heure, ce n'est pas un vote, mais c'est bien de savoir finalement ce que vous avez comme propositions, opinions et solutions par rapport à ce problème qui ne concerne pas que la pêche. Cela peut concerner deux aspects, mais actuellement, concrètement, c'est la pêche qui est quand même, pour l'instant, au centre de la question, avec comme enjeu la question de la biodiversité, des zones de protection forte qui sont élevées à 5 % de la surface dans le futur et qu'il faut définir dans ce cadre-là. Je vous laisse la parole.

**Michel – Intervenant dans la salle**

Concernant le réchauffement des eaux, quelqu'un pourrait-il répondre sur l'impact qu'il va y avoir dans les années à venir sur la biodiversité marine ?

**M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

J'ai le sentiment que nous ne sommes pas dans le sujet.

**Michel – Intervenant dans la salle**

Je parle de la pêche.

**M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Comme nous sommes à Perpignan, dans la région catalane, nous avons la spécificité de cette situation frontalière, avec des questions spécifiques, particulières, qui se lèvent. Sur les questions de climat, la Méditerranée est évidemment celle qui est la plus touchée. Je vous renvoie vraiment à la littérature abondante sur le sujet et dont les effets sont connus, avec la multiplication des canicules marines, certaines espèces qui trouvent heureusement, dans ces secteurs où l'on se trouve, des zones refuges qui sont plus profondes et des tailles de poissons qui diminuent. Pour l'instant, tous ces aspects sont, pour la plupart, attribués à l'augmentation de la température. Nous allons en découvrir et nous le vivons en direct, comme vous le savez, mais je pense que ce n'est pas vraiment dans le sujet que de répondre à cette question. Je suis désolé.

**Michel – Intervenant dans la salle**

Le niveau de recul du trait de côte n'est donc pas encore dans le sujet.

**M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Si, le recul du trait de côte l'est un peu plus, mais vous noterez quand même que la partie contestée porte sur cette zone grise et qu'il n'y a pas de côte.

**M. Serge BRIEZ – Intervenant dans la salle**

Je suis président des Peuples de la mer, une ONG de Leucate qui travaille sur la connaissance de la biodiversité au large de la carte avant l'arrivée des éoliennes. La question que je pose est de fond. Pensez-vous sérieusement qu'en 5 minutes par intervenant qui sont de qualité, qui ont certainement fait un déplacement de très loin, qui ont des messages à apporter et des connaissances à apporter au public, nous pouvons débattre réellement en quelques minutes de ces sujets aussi importants ? Ils vont remonter ensuite, via le débat public, aux ministres qui seront porteurs des idées des citoyens sur ces sujets importants.

**M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

J'ai vraiment le sentiment que nous faisons de l'information, de la sensibilisation à la problématique. Grâce à la bonne volonté de ces spécialistes qui pourraient nous faire de très longs discours et qui se sont efforcés de faire au mieux pour résumer leur pensée, je pense que c'est pour le public une chance inouïe de pouvoir comprendre pas mal de systèmes et de problèmes qui se posent, et de proposer

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

ensuite, au travers de la plateforme participative dont a parlé Étienne pour poser des questions et faire des propositions. Évidemment, en 5 minutes, nous sommes bien conscients que nous ne pouvons pas faire grand-chose. Par contre, c'est très clair. Je peux vous assurer que tout ce que vous dites actuellement est consigné et que c'est remonté. Nous avons un tableau qui prend tous les arguments et qui sont en réalité, au bout d'un certain temps, assez commun à toutes les façades. Sauf que nous avons une spécificité de question de transfrontalier, et pour l'instant, je n'ai pas l'impression que cela vous inspire beaucoup. J'en suis désolé.

#### **M. Yves DESDEVISES – Intervenant dans la salle**

Bonjour. Je suis le directeur de l'observatoire océanologique de Banyuls. Il faudrait peut-être préciser ce que sont les zones de protection forte, les ZPF. Cela a été dit rapidement au début, mais il est vrai que de tête, on a l'impression que ce sont des zones où rien n'est possible, ce qui n'est pas le cas. Ce qu'est une ZFP est relativement large. Cela ne veut pas dire que cela interdit nécessairement la pêche. Dans cette zone transfrontalière, sauf erreur de ma part, il y a les têtes de canyons que nous avons mises volontairement dans le parc marin pour les protéger et les Espagnols vont pêcher dedans. Le parc sert quand même à quelque chose. On y discute. Ce sont des environnements qui sont extrêmement fragiles, qui se reconstituent très lentement, qui aussi sont riches en espèces intéressantes commercialement. En gros, il ne faut surtout pas y aller. La question ne se pose pas et ça, tout le monde va y perdre, y compris et surtout les pêcheurs, parce que les pêcheurs ont besoin de pêcher des choses. Nous pouvons effectivement passer notre temps à dire que ce n'est pas la surpêche, mais des tas d'autres causes dont les réchauffements qui impactent les poissons, mais les causes sont multiples et il y a notamment celle-ci. Mettre une ZPF peut limiter le type de pêche, par exemple. Il ne faut pas aller chaluter tout court, et en particulier là-dedans. Nous avons le projet, avec le parc marin et les zones protégées côté espagnol, de faire une réserve de biosphère qui devra nécessairement régler cette question. ZPF ne veut donc pas dire pas de pêche. Il ne faut pas oublier une chose, c'est que les gens ont besoin de manger et ils vont sans doute continuer à manger dans l'avenir. Le coût carbone d'un poisson pêché proche en circuits court est l'un des meilleurs de tout ce que l'on peut manger. Si on limite trop la pêche, les gens vont faire venir des poissons de l'autre bout du monde. Par contre, il ne faut pas faire n'importe quoi. Il faut que ce soit régulé. Nous avons été capables de le faire sur un certain nombre d'espèces et là, c'est un cas où il faut absolument régler cette situation avec une bonne protection des deux côtés.

#### **M. Christian GRAU – Intervenant dans la salle**

Bonsoir. Je suis le maire de Cerbère. Il y a le projet d'extension de la réserve marine à Cerbère et Banyuls qui a été acté et qui s'étendra, dans le futur, du Cap Béar au Cap Cerbère. Une zone de protection renforcée a été choisie et poussée par les scientifiques sur la zone du Cap Cerbère. Je pense que c'est un signal qui est aussi donné à nos voisins espagnols catalans et qui sera facilitateur dans le futur pour faire cette connexion de protection renforcée internationale entre les eaux territoriales espagnoles et françaises qui régleront peut-être en partie ce problème d'eau territoriale. Un kilomètre carré doit représenter une surface très importante. La zone de protection renforcée serait sur 700 mètres linéaires de côtes sur 1,2 kilomètre, me semble-t-il. Nous ne sommes pas du tout dans cette partie-là, mais dans tous les cas, c'est, à mon avis, une amorce à une solution.

#### **Mme Sofia ALIAMET – WDPE**

Merci. A priori, nous allons essayer juste de vous faire converger. Nous sommes vraiment désolés pour le timing très serré. Nous allons accueillir le deuxième groupe. J'espère que vous aurez plus de temps pour débattre du deuxième sujet. Si vous voulez bien compléter des Post-its. Monsieur, par exemple, sur ce que vous dites par rapport au projet d'extension de la réserve, il est très important que nous puissions le prendre en compte. N'hésitez pas à réagir sur ces histoires de coopération pour savoir s'il faut renforcer ou non et ce qui, selon vous, est un critère pour le renforcer. Si vous voulez bien, allez vous exprimer par écrit sur le *board*. Merci.

#### **Intervenant dans la salle**

Juste une petite réflexion. Au départ de cette soirée, on nous a dit « Nous sommes la Commission nationale du débat public. Nous ne sommes pas là pour parler nous, mais pour laisser parler les autres ». Je trouve qu'il y a des exposés très intéressants, mais qui mériteraient d'être beaucoup plus longs. C'est vous qui parlez plutôt que nous. Je suis un citoyen lambda. Je découvre. Je n'y connais pas grand-chose. Cela ne rentre pas trop dans la Commission nationale du débat public.

*Atelier 2 – Coopération internationale pour protéger la biodiversité marine. La zone maritime contestée entre la France et l'Espagne, future zone protégée ? deuxième session*

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

## Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Je vous propose que l'on démarre pour ne pas perdre trop de temps. Comme vous l'avez compris, nous avons beaucoup glissé sur le temps. Nous allons essayer de démarrer à l'heure. Je suis Sofia ALIAMET. Avec Thomas CHANGEUX qui est membre de l'équipe du débat, nous allons animer ce deuxième temps en espérant que l'on ait plus de temps que le premier. Nous avons entendu trois intervenants nous éclairer sur les questions de biodiversité et particulièrement sur le sujet de la coopération entre la France et l'Espagne sur les zones de protection forte. Nous allons passer la parole à Thomas CHANGEUX qui va nous faire une petite synthèse de tout ce qu'il s'est dit. Sachez que, dans la salle, vous avez trois intervenants et intervenantes, mais sans doute beaucoup d'autres acteurs aussi qui peuvent répondre à vos questions, notamment Monsieur BEAUCHER ici présent de l'ONG MedReAct, Madame GALLETTI ici présente, qui est juriste et chargée de recherche à l'Institut de recherche et Développement, ainsi que Monsieur BERNARD-SANS qui est secrétaire général dédié à l'aire de coopération transfrontalière et au défi du littoral sur l'Eurorégion. Il pourra tout à l'heure répondre à vos questions si vous vous posez la question de l'Eurorégion. Pour plus laisser de temps au débat, c'est Thomas qui va faire une petite synthèse, mais si vous avez des questions très particulières, si nous devons revenir à ce qu'est une zone de protection forte ou si certains termes du débat ne vous semblent pas clairs, n'hésitez pas. Nous répondrons à toutes vos questions.

Aussi, nous avons un sujet pour les 5 dernières minutes. Ce n'est pas une obligation de le traiter, mais nous aimerions bien vous entendre sur le sujet sur les 5 dernières minutes. Il y a une zone qui est particulièrement contestée entre la France et l'Espagne. La question est « Cette zone doit-elle être transformée en zone de protection forte ? » Comme vous le voyez, lors de notre premier échange, nous avons eu beaucoup de « oui », mais nous vous laisserons volontiers vous exprimer à ce sujet. Encore une fois, tous les sujets sont les bienvenus. N'hésitez pas.

## M. Thomas CHANGEUX – CNDP

Nous avons eu une première intervention par Stephan BEAUCHER de l'ONG MedReAct qui est basée en Italie et en France, qui nous a fait un exposé sur les FRA. Je résumerais cela peut-être de façon très contestable, mais en tout cas, c'est comme ça que je le vois, sous le terme finalement qui explicite l'acronyme FRA, *Fish Recovery Area* ou *Fisheries Restricted Area*. L'idée est que pour certains, ces grandes étendues qui sont des étendues interdites à la pêche pour le merlu, peuvent être un moyen de reconquérir et de renouveler le stock, ce qui est quelque chose de très positif, mais pour d'autres, c'est au contraire quelque chose de très négatif. Stephan BEAUCHER nous a montré un exemple en Italie, qui s'est situé dans l'Adriatique, si mes souvenirs sont justes, et qui, lui, était extrêmement positif et qui montrait qu'en réalité, c'était certainement le meilleur moyen pour les stocks de se reconstituer. Cela avait été obtenu grâce à une collaboration internationale entre l'Italie et la Croatie, mais pas la France. Par contre, Stephan était très remonté contre la position française qui se refusait justement, dans beaucoup de situations, à se positionner en faveur de ces zones de recouvrement des stocks. C'était donc le premier exposé.

Le deuxième exposé était celui de Florence GALLETTI qui nous a donné le contexte, qui était les motivations que les États pouvaient avoir à établir des accords et en particulier, le respect des conventions. Cette dernière a cité la Convention de Barcelone, ainsi que les stratégies qui sont développées par l'Europe et qui font que les États, de manière bilatérale, peuvent être amenés à collaborer. Elle a conclu par un élément très important qui était que l'on pouvait donner aussi l'occasion aux régions, et avec un exemple concret qui était celui de la Sardaigne et de la Corse, avec la réserve des bouches des Bouches de Bonifacio, qui était une réalisation donc internationale, en faveur de la protection de la biodiversité, entre ces deux îles qui étaient arrivées à un accord et qui apportaient certainement beaucoup d'espoir.

Xavier BERNARD-SANS nous a tout de suite expliqué que l'organisme qu'il représente est un GECT, un groupement européen de coopération territoriale, et qu'il avait réussi tout récemment à débloquer un fonds important de 6 millions d'euros qui allait être consacré à mettre en œuvre des exercices de protection de la biodiversité. Si j'ai bien compris, c'étaient plutôt des études pour l'instant et pas nécessairement des mesures, mais en tout cas, quelque chose qui allait faire progresser cette collaboration internationale entre la France et l'Espagne. Si j'ai bien compris aussi, les Baléares, puisque c'était quand même tripartite et cela permettait d'aller assez loin. Maintenant, c'est à vous la parole pour des questions qui, si possible, ciblent cet aspect international. Vous pouvez non seulement faire des propositions, avoir des idées de solutions et également poser des questions aux intervenants qui sont là pour vous répondre.

### **Kevin – Intervenant dans la salle**

Je suis pour Sites et Monuments, délégué de l'Aude. Je me permets d'intervenir à nouveau. Sur la question de la biodiversité et de l'environnement, je crois que nous avons un parc naturel au large, en face de Perpignan. Cela me semble aberrant de mettre des machines géantes, industrielles et d'une puissance incroyable au plein milieu d'un parc naturel. Je ne comprends plus trop la logique. Ensuite, je vous félicite du fait qu'il y ait maintenant des initiatives avec l'Espagne pour se coordonner, car tout le monde y va en même temps. La France a déjà le projet de couvrir sa façade maritime de partout, mais il y a aussi tous les pays voisins. Il faut voir un peu l'impact sur la biodiversité, sur les oiseaux marins et autres. C'est l'impact cumulé. Actuellement, nous avons entre 100 et 120 éoliennes qui sont actées pour le golfe du Lion. En principe, elles ne seront pas dans la zone au large de Perpignan, mais je ne sais plus comment elle s'appelle. Une fois, c'est zone 3, une fois, c'est zone B ou zone A. Je ne me souviens plus, mais a priori, elle n'est pas dans cette phase-là. Concernant ce débat qui nous réunit aujourd'hui et qui va nous réunir encore quelques fois, il s'agit de savoir la suite. Allons-nous passer à 3 gigawatts, 4,5 ou allons-nous jusqu'à 7 ? C'est ce que vient de me dire Monsieur AUTRIC à l'autre débat. Pour l'autre débat, c'était pour les 1,5 gigawatt. Ceux-là sont actés. Nous avons nos 50 éoliennes en face de Port-la-Nouvelle, me semble-t-il. C'est donc cet effet cumulé.

Rappelons-nous que l'on est en train de nous parler de biodiversité, de protection de l'environnement, des animaux et des espaces marins avec plein de bonnes intentions, mais non, nous sommes pour réfléchir et savoir si nous allons mettre 250 machines géantes industrielles en plein milieu de zones naturelles et sauvages. Nous sommes donc jusqu'à 500 éoliennes, si ce n'est pas plus, flottantes dans le golfe du Lion. Est-ce raisonnable ou non ? C'est ça, qui m'interroge. Je pense qu'il est intéressant d'y réfléchir aussi.

### **Gérard – Intervenant dans la salle**

Je n'amène pas de solution, mais je me pose une question concernant les coraux qui deviennent blancs, les blanchissements des coraux.

### **M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Peut-être que quelqu'un dans la salle pourra vous répondre. En ce qui me concerne, j'ai travaillé à l'Institut de recherche pour le développement. Cela ne concerne que la zone tropicale et c'est essentiellement lié au réchauffement climatique. En Méditerranée, il y a très peu d'enjeux. Il y a des coraux qui existent, mais nous n'avons, pour l'instant, pratiquement pas observé de blanchissements de coraux en Méditerranée. Par contre, il y a des canicules marines. C'est encore autre chose, mais qui touche d'autres organismes, mais pas les coraux. Ce sont essentiellement des gorgones. Il y a un sujet sur l'effet des canicules marines. Nous le notons.

### **M. Stephan BEAUCHER – MedReAct**

Par rapport à l'intervention qu'il y a eu dans le premier atelier où la personne de la DREAL, la Direction régionale de l'environnement, du logement et de l'aménagement, donnait les critères qui avaient été choisis pour l'implantation des éoliennes. Il expliquait pourquoi il n'y en avait pas en PACA et pourquoi il n'y en avait pas en Corse. C'est parce que les fonds étaient à la bonne profondeur et parce que les couloirs de vent étaient bons. Où est la biologie là-dedans Sont-ils allés voir ce qui était au fond ? Non. Nous, nous sommes allés voir. Je peux vous dire que sous les champs d'éoliennes qui sont là, vous avez de l'*Isidella elongata*. C'est un corail extrêmement rare et vous avez du corail bambou qui est encore plus rare, mais ça, ils ne s'y sont pas intéressés. Les seuls critères qui ont été pris en compte sont les critères techniques et économiques, c'est-à-dire si nous avons suffisamment de vent et si nous avons la bonne profondeur pour mettre les chaînes. Ces chaînes-là vont jouer les ralingues. Avec les vagues et le vent, elles vont tout labourer au fond. L'*Isidella elongata* qui était là sera donc *out*, ainsi que le corail bambou et tous les coraux et les fonds qui seront sous les éoliennes. Il n'y a pas eu d'inventaire biologique qui a été fait sur ces lieux-là.

### **Mme Katell GUIZIEN – Intervenant dans la salle**

Bonjour. Je suis chercheuse en écologie marine à Banyuls-sur-Mer. Je voulais poser une question parce qu'il me semble que dans cet atelier, nous ne sommes pas là pour parler de la biodiversité et des zones de protection renforcée. C'est ce qui avait été annoncé en introduction. Sur l'éolien, nous avons eu droit à une carte. Vous l'avez peut-être présenté au début de l'atelier tout à l'heure, mais pour ici et pour animer la salle, ce serait de nous faire part des propositions de zones de protection renforcée qui auraient été issues de la planification spatiale maritime qui est en cours ou s'il n'y en a pas. Nous avons parlé du fait de passer de 0,1 % à 5 %. Où ces 5 % sont-ils pressentis de les mettre sur notre territoire, s'il y a des pressentis ? Je suis également étonnée. Le parc marin est-il là ? Il me semble que le parc marin a une carte à proposer. Je pense qu'elle aurait pu alimenter ce débat et qu'elle aurait pu être projetée.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

### **M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Nous avons simplement la zone qui est délimitée ici et les zones d'éoliennes qui sont figurées. Par contre, nous n'avons pas les zones de protection fortes qui sont proposées.

#### **Intervenant dans la salle**

Je suis pour la fédération « Toutes nos énergies Occitanie Environnement ». Lors de précédents débats organisés par la CNDP, il nous a été présenté des noms, et particulièrement dans l'étude environnementale et sur la migration avifaune du nord au sud et du sud au nord, passant sur la Méditerranée, sur le golfe du Lion, il nous a été annoncé un organisme qui a été nommé MigraLion. Je voudrais savoir quelle association sera à l'intérieur de ce bureau d'études qui va examiner et chiffrer les migrations nord-sud et sud-nord, ainsi que les oiseaux marins qui sont nombreux sur la région avec des mâts à plus de 180 mètres de haut et avec des pales à 250 mètres. Lors d'un débat à Canet, une association nous avait interpellés en nous disant qu'ils n'avaient pas confiance dans l'organisme qui serait à la tête de MigraLion. Pouvons-nous avoir des précisions là-dessus ?

### **M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

À la Commission, nous connaissons cette étude qui est en cours. Elle n'est pas terminée et je crois que c'est l'OFB qui pilote cela, et le CNRS, peut-être. Il y a plusieurs organismes, à mon avis sérieux, qui le suivent. Pour l'instant, nous avons vu les cartes et les répartitions des oiseaux et qui sont issues de bagages, mais c'est un début et nous n'avons pas beaucoup de recul. C'est difficile de dire aux gens que leurs résultats vont être biaisés. Pour l'instant, nous n'en sommes qu'au début.

#### **Intervenant dans la salle**

L'OFB n'est pas un organisme d'un grand dynamisme et d'un grand talent. Il faut aller les voir pour constater la chose. Quand on a repéré un oiseau au sol, il leur faut parfois plusieurs jours avant de se déplacer et l'oiseau est mangé par les renards sous les éoliennes, par exemple. La preuve disparaît et l'OFB dit qu'il n'y a rien.

#### **Intervenant dans la salle**

Ce qui était ressorti du débat de 2021, c'était que l'on naviguait vraiment à l'aveugle sur des questions de biodiversité et d'impacts sur les oiseaux migrateurs, sur la biodiversité marine et autres. On se rend compte qu'aujourd'hui, nous n'avons pas beaucoup avancé. Je crois que vous ne proposez pas des pistes pour des zones pour atteindre les 5 % de protection renforcée. Nous sommes ici 3 ans plus tard et nous naviguons toujours un peu à l'aveugle. Je vais citer ce qui m'avait marqué. Je ne sais pas si quelqu'un ou un ornithologue pourrait donner des précisions, mais il était question du Fou de Bassan qui a un vol sinusoïdal. Il faut s'imaginer avec du vent, des nuages et des éoliennes qui tournent. Des oiseaux qui volent de cette manière et qui traversent ces espaces, ça fait peur.

### **M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

L'étude MigraLion est en cours et nous attendrons certainement les résultats qui seront vraiment examinés par des ornithologues et pas nécessairement de l'OFB. Ils peuvent aussi être du CNRS. Ce sont des études qui sont publiques et qui seront accessibles au plus grand nombre et dont les résultats seront normalement établis avec des personnes qui connaissent bien les oiseaux et leur comportement, en particulier pour ce qui est du Fou de Bassan. C'est une espèce qui est quasi absente de Méditerranée puisqu'il est essentiellement dans l'Atlantique. Il y en a très peu. Par contre, il y a la problématique des puffins chez nous qui est différente. C'est un sujet et c'est noté. Y a-t-il d'autres questions ?

#### **Intervenant dans la salle**

Bonjour. Je suis à l'université de Perpignan. J'aimerais juste savoir par rapport aux autres éoliennes flottantes qu'il y a déjà, s'il était possible d'avoir des informations ou savoir s'il y a un temps de différence pour pouvoir observer certains effets secondaires ou non, des éoliennes flottantes par rapport à l'écosystème, comme l'a évoqué l'un des commentateurs tout à l'heure.

### **M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Sur les éoliennes, dans la salle, vu que c'était un atelier biodiversité, nous ne sommes pas très nombreux à pouvoir répondre à vos questions. Tout à l'heure, nous avons des problèmes de ragage. Actuellement, il y a différents modèles. Je ne suis pas spécialiste des éoliennes, mais il y a différents modèles qui sont envisagés et il y en a notamment qui ont des attaches qui sont tendues, ce que l'on peut d'ailleurs faire plutôt en Méditerranée, puisqu'il n'y a pas trop de mouvements en hauteur et que ces flotteurs qui sont sur ralingues tendues ont moins d'effets de ragage que les autres. Actuellement, l'éolienne flottante est une technologie qui progresse. C'est pour cette raison que, par exemple, celles qui sont expérimentées

sont beaucoup plus petites que celles qui devraient être développées d'ici quelques années. Par contre, on connaît encore moins l'impact de celles qui seront très grandes, puisqu'elles n'ont pas encore été construites. C'est entendu et nous le notons. Avez-vous d'autres questions ? À propos de la question précise sur les zones de protection forte, je comprends très bien ce que vous disiez, Madame GUIZIEN, sur les aspects de propositions du parc qui, à mon avis, sont tout à fait importants à prendre en compte. Par contre, je ne sais pas s'ils se sont permis d'en faire sur la zone contestée par l'Espagne. Je ne pense pas. Nous leur en avons parlé. Nous leur avons demandé de faire un exposé sur le sujet et ils ont préféré ne pas en parler. Comme cela a été bien exposé par Florence GALLETTI, c'est quand même un sujet qui attire plutôt aux instances nationales. Cela se traite entre Madrid et Paris plutôt qu'entre Perpignan et Barcelone. Merci pour la carte. Elle est à échelle très large. Il n'y a pas de zones proposées ici.

**Mme Sofia ALIAMET – CNDP**

Thomas, on vient de me faire signe en me disant que nous devons nous arrêter. Il ne nous reste plus que quelques minutes.

**M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Je vous propose d'écrire les Post-its.

**Mme Sofia ALIAMET – WDPE**

Sur les 5 dernières minutes, le sujet n'est pas trop venu, mais il doit se poser la question de la zone contestée entre la France et l'Espagne, et si elle doit ou non devenir une zone de protection forte. Thomas, je ne sais pas si tu veux en dire un mot pour préciser ce que c'est, ou Madame GALLETTI.

**Intervenant dans la salle**

Concernant la Corse, y a-t-il quelque chose qui va se passer là-bas ?

**M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

C'était dans les exposés que nous ont faits les personnes auxquelles nous n'avons pas donné la parole pour que vous puissiez plus vous exprimer. Il y avait cet exemple de la réserve qui se trouve au sud de la Corse et que l'on appelle les Bouches de Bonifacio. Ils se sont entendus avec la Sardaigne pour faire une zone de protection, un parc commun. C'était justement une illustration pour nous dire que si l'on avait une volonté à l'échelle régionale, c'était faisable, et notamment grâce à des fonds qui pouvaient être rassemblés dans le cadre de la structure qui était représentée par Monsieur BERNARD-SANS. Disons qu'il y a quand même des possibilités pour des accords internationaux, que ce soit le financement ou le choix commun autour de protection de zones de non-pêche, par exemple, ou de zones d'interdiction et de mesures prises en faveur de la biodiversité.

**Intervenant dans la salle**

Je n'ai jamais entendu parler de projets éoliens en Corse.

**M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Il n'y en a pas.

**Mme Sonia PERREZ – Intervenante dans la salle**

Je suis citoyenne de notre belle région. Quand vous dites que vous peinez ou que l'accord avec l'Espagne ne se fait pas, je ne saisis pas très bien votre problématique. Vous n'arrivez pas à faire un tracé maritime, c'est ça ?

**M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Ce n'est pas nous.

**Mme Sonia PERREZ – Intervenante dans la salle**

Non, mais vous êtes les représentants.

**M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Pas du tout.

**Mme Florence GALLETTI – Institut de Recherche et Développement**

Parfois, une carte, c'est mieux que beaucoup de mots. Depuis 2012, la délimitation de la zone de frontière maritime entre les deux pays n'accorde pas les deux pays. La France a mis sa frontière maritime ici et les Espagnols pensent que cette frontière maritime qui les sépare de nous devrait se trouver là. Lorsque nous essayons de mettre en place des réserves, des parcs ou toute autre forme de protection écologique

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

de l'habitat ou des espèces, il faut être un peu certain du territoire. Or, nous avons un territoire qui est existant, mais il est contesté. Ce n'est donc pas tout à fait une zone grise, mais c'est une zone de désaccord et lorsqu'il y a des désaccords, c'est toujours beaucoup plus difficile d'installer des protections spatiales ou des applications industrielles. Nous aurions le même problème si l'on voulait y installer autre chose. La question est de savoir si nous pouvons, malgré un désaccord territorial, nous mettre d'accord sur des projets et en particulier des projets écologiques. La réponse dans le monde et avec les exemples est oui. Il y a beaucoup de différends territoriaux et il y a aussi des cas où les États ont fait ce que l'on appelle un arrangement provisoire, c'est-à-dire qu'ils repoussent à plus tard le règlement de la délimitation. Par contre, ils se mettent ensemble pour gérer une zone écologique et une zone d'exploitation. C'est tout à fait possible et c'est de bon sens parce qu'il y a des conflits de délimitation qui ne se règlent jamais ou qui ne se régleront jamais.

**Mme Sonia PERREZ – Intervenante dans la salle**

Ce qui va être très positif, du fait que c'est une zone en désaccord, c'est que la Catalogne appartient à l'Espagne et ils sont très conservateurs, mais aussi peut-être très amoureux de la nature. Ils la préserveront très bien. Que ce ne soit pas finalement que notre territoire national, à ce jour. Si nous pensons à la nature, je crois que c'est très bien.

**Mme Sofia ALIAMET – WDPE**

Merci.

**M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Je vous invite à vous exprimer sous forme de mots que vous mettez sur des Post-its en disant si vous êtes pour ou contre la création de zones de protection forte dans la zone internationale.

**Intervenant dans la salle**

Cette zone de désaccord, je pense que c'est une chance pour la biodiversité.

**M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Il faut l'exprimer. Il faut le dire.

**Intervenant dans la salle**

Personne ne va pouvoir installer des choses là-bas.

**M. Thomas CHANGEUX – CNDP**

Oui, c'est possible. C'est votre manière de voir les choses. Je vous invite à l'écrire.

**Mme Florence GALLETI – Institut de Recherche et Développement**

Beaucoup ont réclamé des cartes, mais je ne sais pas si vous avez vu que sur le site de « La mer en débat », nous pouvons accéder à toutes sortes de documents et il y a beaucoup de cartes de très bonne qualité que j'ai moi-même téléchargées.

*Atelier 3 – La plaisance et ses impacts : quel avenir sur les côtes Occitanes ? première session*

**M. Étienne BALLAN – CNDP**

Nous allons travailler sur cette thématique pendant à peu près une quarantaine de minutes. Cela devrait laisser le temps à la fois de prendre un peu connaissance des informations sur ce thème et d'écouter deux intervenants qui vont nous parler des pressions que peut exercer la plaisance sur le milieu marin et sur le littoral, mais également de l'économie, de l'organisation et des différentes initiatives qui sont prises en la matière. La question qui est posée est assez simple et assez directe. Je crois que vous l'avez vu. « La plaisance et ses impacts, quel avenir sur les côtes occitanes ? »

Il s'agit d'un document stratégique de façade et il prend des décisions stratégiques. Cela veut dire qu'il est amené à donner des orientations fortes au minimum pour les 6 ans qui viennent, puisque c'est un plan qui dure 6 ans, soit jusqu'en 2030. Si nous prenons des décisions pour 6 ans, on y réfléchit aussi à plus long terme. La question que l'on débat ce soir, c'est de savoir s'il faut réorienter ou modifier aujourd'hui les activités de plaisance dans tous les sens du terme, dans les années à venir, et y compris à moyen et long terme. Est-ce que cette question est claire pour tout le monde ?

Y a-t-il des plaisanciers dans la salle ? Je ne peux pas commencer autrement. Il y en a quelques-uns. Très bien. Y a-t-il d'autres personnes qui ne sont pas plaisanciers, mais qui sont marins ou marines ?

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Monsieur, Madame. Très bien. Y a-t-il des personnes qui sont malades en bateau et qui ne montent jamais sur un bateau de plaisance ? Personne. Formidable. Nous allons nous arrêter là pour le petit sondage. Je vous propose d'écouter deux points de vue, deux prises de position. Madame BRICHET, je vais vous laisser vous présenter, et Monsieur PALLARES ensuite, si cela vous convient de fonctionner comme ça. Madame BRICHET, nous vous avons demandé de nous présenter l'état des pressions de la plaisance sur le milieu marin et sur le littoral. Vous avez 5 minutes.

### **Mme Marion BRICHET – DIRM**

Bonjour à toutes et à tous. Je travaille à la Direction interrégionale de la mer Méditerranée. Je suis aujourd'hui basée à Marseille, mais il fut un temps où je travaillais aussi dans le golfe du Lion où je travaillais au parc naturel marin du golfe du Lion. Je connais très bien votre territoire et j'y suis très attachée. Je suis occitane et je crois que cela s'entend. Je vais vous parler de la plaisance, plutôt de l'activité de la navigation de plaisance, avec quelques chiffres pour commencer. Ensuite, je vous parlerai des impacts de la plaisance sur le milieu marin qui sont aujourd'hui largement régulés grâce à toutes les actions qui sont mises en œuvre, grâce aux partenaires des collectivités, mais aussi des associations, des usagers et des représentants de la plaisance.

### **M. Serge PALLARES – Parc naturel marin du golfe du Lion**

Je suis le président du parc naturel marin du golfe du Lion, président des ports d'Occitanie et premier vice-président du Parlement de la mer avec Didier CODORNIU et Bernard PEREZ ici présent, qui représente les pêcheurs. Concernant la plaisance, sur la côte occitane, c'est 51 ports maritimes et fluviaux puisque de Cerbère à Port Camargue et jusqu'à Toulouse, il y a ce triangle magique du canal du midi et de cette façade maritime. Ce sont aujourd'hui 1 700 emplois. Ce sont presque 2 milliards de chiffres d'affaires sur les ports et c'est une économie très forte sur les impacts littoraux. Nous avons une particularité en Occitanie qui est que les ports de plaisance arrivent à un point de bascule. Nous sommes presque tous issus de la mission Racine, il y a maintenant 60 ans, et l'on se doit maintenant d'arriver à réhabiliter et à recalibrer toutes les superstructures de ports, tous les réseaux électriques, tous les réseaux d'eau, tous les quais qui doivent être remontés dû – et vous l'avez bien compris – au réchauffement climatique et à la montée des eaux.

Nous nous retrouvons devant des particularités quand même assez fortes, notamment les financements qui fondent comme neige au soleil. Je vous rappelle que la mission Racine a été financée presque à 90 % par un emprunt d'État. C'était la Caisse des dépôts et des consignations qui avait abondé très fortement sur les aménagements de port. Là, aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Nous devons trouver des financements nouveaux. Que ce soit clair pour tout le monde, je ne suis pas partisan des extensions de ports ou de créations de ports, surtout des créations de ports. Je ne me suis pas fait que des amis en disant cela, mais à un moment donné, il y a des saturations et nous sommes arrivés à un point de saturation. La réhabilitation de ports, oui, pour les recalibrer. Les extensions de port intramuros, oui, où l'on recalibre complètement les réseaux. On s'aperçoit que les ports d'il y a maintenant 60 ans, avec les plaisanciers que nous avons, qui ont été à la genèse des occupations de port, mutent complètement par l'âge moyen qui est en train d'arriver entre 65 et 66 ans. Tous les ans, nous prenons une année de plus. Nous avons une population plaisancière qui vieillit. Si elle vieillit, elle achète moins de bateaux. Nous nous retrouvons devant un paradoxe ou plus l'on avance, plus il y a de bateaux plus importants qui arrivent sur nos ports et nous devons, petit à petit, réhabiliter, recalibrer l'ensemble des bassins. Je sors d'un conseil d'administration de Port d'Occitanie où nous avons travaillé sur une réflexion générale, sur les réhabilitations de pontons et de bassins, parce que l'on se doit de s'adapter au nouveau marché qui est en train, petit à petit, de grandir, de grossir et nous avons une population plaisancière qui est en train de muter.

L'utilisation du bateau est également en train de muter. Je suis personnellement favorable à ces flottes collectives que nous devons avoir dans les ports pour que plus de pratiquants puissent accéder à cette passion qui est la mer, sans acheter un bateau, sans devenir propriétaire. Nous le voyons de plus en plus. La multipropriété dans les ports devient de plus en plus fréquente. Il y a plusieurs propriétaires sur des bateaux de plus en plus gros. Des flottes collectives vont donc arriver. Elles sont en train de se mettre en place petit à petit. Je pense que cela va être l'avenir des 15 prochaines années dans les ports de plaisance. Il faut que nous arrivions, petit à petit, à travailler.

Nous avons d'autres problématiques aujourd'hui sur les ports. C'est le modèle économique d'un port. Nous en avons parlé. Le directeur du port de Canet, Maxime GANTOIS, est ici présent. Le modèle économique d'un port est en train de muter complètement, notamment du fait de la raréfaction de l'eau et la crise de l'énergie qui est importante et qui impacte les bilans portuaires, les masses salariales et les services qui deviennent de plus en plus importants sur les ports. Le port est devenu un lieu de vie. Étant devenu un lieu de vie, il devient un lieu de services. Les autorités de gestion se doivent de s'adapter à la

demande de la clientèle qui devient de plus en plus exigeante, mais ce qui est normal. On vit beaucoup plus sur le bateau. On vit beaucoup plus à l'intérieur d'un port. Je vais être un peu plus provocateur, mais puisqu'il y a des plaisanciers, on navigue de moins en moins et on s'en aperçoit puisque les escales ont baissé chez nous de – 11 %. Il n'y a pas que l'envie de ne pas faire du bateau. Il y a aussi le coût du carburant qui freine certains ardeurs. En général, le plaisancier occitan, comme le plaisancier méditerranéen – moins en Atlantique – c'est de la plaisance devant le port. On ne va plus, comme on l'a vu et comme je l'ai connu, de port en port, se prendre 15 jours et on navigue de port en port pour découvrir le port. C'est fini. Nous sommes en train et nous allons réfléchir avec l'ensemble des autorités de gestion des ports pour travailler, pour sensibiliser et pour être peut-être attractif sur le tarif, sur l'accueil et sur le service que nous mettons en place.

Il y a plusieurs solutions. L'une des solutions que nous avons débattues était de dire que pour deux nuits dans un port, il y aurait une nuit gratuite, et ainsi de suite pour trois nuits. Nous essayons donc de trouver des solutions pour améliorer la pratique du bateau. C'est un peu plus difficile, mais nous avons une jeunesse qui arrive et qui est en train de se mettre sur ces flottes collectives. Pour nous, c'est quelque chose de très important et que nous regardons avec beaucoup d'attention. Le port aujourd'hui, le territoire portuaire aujourd'hui est en train de muter, mais mute beaucoup plus vite que nous le pensions, dû à toute cette crise que nous subissons sur l'énergie, sur la montée des eaux, sur le réchauffement climatique et sur le vieillissement de notre clientèle. Il faut donc que nous puissions trouver des solutions très rapidement.

### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup pour cette entrée en matière déjà très concrète.

### **Mme Marion BRICHET – DIRM**

Je n'ai que trois diapositives à vous présenter. Pour le panorama, en plus du panorama que vient de faire Serge PALLARES, je vous propose une diapositive sur les chiffres, une seconde sur les impacts et une troisième sur les actions que nous menons ensemble. Pour les chiffres, nous allons être très brefs. En Méditerranée, nous avons 200 ports avec 5 000 places. La moitié des places sont sur le port du Grau-du-Roi, le plus grand port d'Europe. Vous avez des chiffres par département, avec le nombre de ports par département, la capacité d'accueil et le nombre de capacités d'accueil pour les visiteurs. Ce qui est important, c'est finalement ce qu'il y a ici. Ce qu'a déjà beaucoup dit Serge PALLARES, c'est que nous allons vers un changement de comportement des plaisanciers sur la façade Méditerranée. Nous le constatons sur les trois régions, aussi bien en Occitanie, qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou qu'en Corse, avec vraiment aujourd'hui une forte hausse de la pression touristique liée aux activités nautiques, de loisirs et de plaisance. On remarque une évolution des comportements. Cela a été dit. Nous avons de plus en plus de personnes qui louent des bateaux et des propriétaires qui sont de moins en moins nombreux par rapport au fait que les propriétaires sont de plus en plus vieillissants et que les jeunes ont peut-être moins envie d'acheter des bateaux. Ils préfèrent les louer à la journée ou être propriétaires à plusieurs. J'ai dit qu'il y avait des locations plus nombreuses. Il y a aussi des endroits où l'on constate qu'il y a des sites qui sont sur fréquentés par l'activité de plaisance, notamment sur les sites de mouillage. Aujourd'hui, nous menons des actions pour limiter les impacts. J'y reviendrai tout à l'heure. Comme cela a également été dit, mais il y a la particularité de la grande plaisance. Cela se voit un peu moins en Occitanie, bien que cela commence à arriver de plus en plus par rapport à la beauté des côtes, notamment de la côte Vermeille. En Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse, nous avons de plus en plus de bateaux que l'on appelle de grande plaisance, soit des bateaux qui font plus de 24 mètres, qui sont de plus en plus nombreux et qui viennent surtout entre avril et novembre. Ils ont un comportement sur l'eau qui est quand même discutable, avec une pression qui est très importante et qui n'a rien à voir avec la petite plaisance, mais ce qui ne veut pas dire que la petite plaisance n'a pas d'impact.

Je voulais finir sur quelque chose de positif. Malgré tous ces comportements qui changent, qui sont peut-être un peu plus consuméristes de la mer que cela l'était il y a 20 ans, nous remarquons qu'il y a une conscience environnementale des pratiquants qui s'améliore. Aujourd'hui, les pratiquants font attention de savoir où ils vont jeter l'ancre. Ils vont faire attention à ne rien rejeter de leur bateau ou à stopper les fuites d'huile de leur moteur. Il y a quand même des comportements qui évoluent, qui vont dans le bon sens et heureusement. Il y a quand même des pressions qu'exerce la plaisance sur le milieu. Je ne vais pas toutes vous les décrire parce que cela ne concerne pas non plus que les bateaux de plaisance à proprement parlé. Cela concerne plus généralement les différentes activités nautiques et de loisirs. Il y a une dégradation de la biodiversité, des rejets d'eaux usées ou des rejets par rapport aux pathogènes, des rejets de contaminants. Les navires de plaisance, sans vouloir les citer, qui font du bruit, peuvent déranger les oiseaux ou certains mammifères marins. L'ancrage, je vais y revenir. Il y a aussi les peintures antifouling qui ne sont pas sans impact sur le milieu marin. Tous ces effets, ces pressions et ces impacts sur le milieu sont aujourd'hui bien présents, mais nous en sommes bien conscients. Nous

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

avons un travail de partenariat avec les usagers, les collectivités et l'État pour limiter ces pressions sur le milieu. Je vous ai mis quelques actions. Ce n'est certainement pas exhaustif. Ce sont des actions que nous mettons en œuvre avec les représentants d'usagers des collectivités – je ne vais pas tout le temps citer tout le monde, mais c'est collectif – pour essayer de limiter l'impact de la plaisance sur le milieu.

Le premier aspect est l'aspect réglementaire. La préfecture maritime a sorti différents arrêtés, notamment des arrêtés pour limiter l'impact de la grande plaisance sur les fonds fragiles comme les fonds avec des herbiers de posidonie. Il y a aussi un règlement qui date d'il y a 2 ans, qui s'appelle le règlement ULISSE, qui interdit de faire du bruit à partir d'une certaine heure pour éviter le dérangement entre bateaux, mais aussi par rapport à la biodiversité marine, notamment aux oiseaux. Il y a aussi un arrêté qui limite le temps d'arrêt au mouillage. Nous avons un volet réglementaire géré par la préfecture maritime et les directions départementales des territoires et de la mer qui ont vraiment amélioré certaines pratiques. Si l'on regarde la gestion à proprement parler de la plaisance, nous avons essayé d'organiser les usages liés à l'ancrage. Aujourd'hui, nous avons de plus en plus de zones de mouillage organisées, ce que l'on appelle des ZMEL, des zones de mouillage et d'équipements légers, qui se développent de plus en plus sur le territoire. L'objectif est d'éviter que les bateaux jettent l'ancre, mais plutôt que les bateaux s'amarrent à une bouée pour des questions de protection de l'environnement, mais aussi pour des questions de sécurité. Les plaisanciers me parlent et me disent qu'ils se sentent quand même plus en sécurité quand ils sont au mouillage que lorsqu'ils jettent l'ancre à l'eau. Ils sont quand même plus sereins. Il y a donc de plus en plus de gestion. Ici, c'est une bouée qui a été mise dans la baie de Paulilles, dans une zone de mouillage qui est gérée par le département du 66. Il y a des zones de mouillage qui sont gérées par la réserve naturelle de Cerbère-Banyuls, mais aussi par le parc naturel marin du golfe du Lion qui a créé une ZMEL l'année dernière avec différentes zones.

Autre exemple avec Bateau Bleu qui est un label que certains loueurs de bateaux peuvent utiliser pour parler de l'environnement et de la biodiversité marine auprès de leurs locataires. L'idée est vraiment que les loueurs de bateaux s'engagent aussi pour la préservation de la biodiversité et appellent aux bonnes pratiques de leurs clients, aussi bien sur le rejet des déchets, mais aussi sur l'utilisation d'eau douce à bord ou encore sur l'utilisation de produits à bord. Autre exemple de sensibilisation grand public, c'est la campagne écogestes où ce sont des ambassadeurs qui viennent prêcher la bonne parole auprès des plaisanciers, qu'ils soient à quai ou qu'ils soient au mouillage. Depuis très peu de temps, nous nous sommes réunis entre acteurs publics et privés autour d'une alliance qui nous permet de faire venir les constructeurs de bateaux et les loueurs de bateaux avec nous pour qu'eux aussi parlent de la protection de l'herbier de posidonie. Enfin, une autre chose qui est très importante et qui est la certification européenne « Ports propres ». De plus en plus de ports sont certifiés « Ports propres » parce qu'ils font les choses bien en termes de gestion des déchets et de gestion des eaux de carénage.

### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

La parole est à vous. Nous vous laissons réagir sur l'état des pressions, mais aussi sur la question très simple que j'ai posée, à savoir faut-il prendre un virage stratégique et changer les choses ? Monsieur PALLARES a donné un certain nombre de pistes. Quel est votre avis, le constat que vous faites et vers où faudrait-il aller ? Pour information, nous sommes enregistrés.

### **Intervenant dans la salle**

Bonjour. Je suis trésorier d'un club de pêche à Sainte-Marie-la-Mer. Vous n'avez pas parlé du recyclage des épaves de bateaux, dans les impacts. Je voulais savoir si vous aviez des informations là-dessus. J'ai l'impression que cela se développe un peu, mais timidement.

### **Mme Marion BRICHET – DIRM**

Je ne vais pas répondre toute seule parce qu'il y a d'autres personnes dans la salle qui sauront plus y répondre. Aujourd'hui, il y a un fonds qui s'appelle le fonds d'intervention maritime qui permet de financer la récupération des épaves pour pouvoir ensuite les gérer. C'est tout nouveau aujourd'hui. Jusqu'à présent, on demandait aux propriétaires de bateaux qui étaient échoués ou qui étaient ventouses dans un port de gérer eux-mêmes le fait de mettre à la décharge leur bateau. Cela a changé. Il y a des fonds qui le permettent. L'État peut financer ce type d'opération. DDTM 66, vous souhaitez peut-être compléter.

### **M. Nicolas MAIRE – Intervenant dans la salle**

Bonjour. Je travaille à la Direction départementale des territoires et de la mer. C'est un sujet récurrent dans les PO, mais également à côté, dans l'Aude. On nous l'a signalé. Il y a beaucoup d'endroits où vous avez des épaves échouées ou des navires abandonnés. Parfois, on arrive à identifier les propriétaires et nous les incitons fortement à gérer cela, mais parfois, nous n'avons aucune réponse parce que ce sont des épaves qui ont été abandonnées. C'est donc l'État qui met cela en œuvre. Nous avons eu une initiative, notamment autour de l'étang de Salses-Leucate, avec le syndicat RIVAGE, qui a pris l'initiative

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

de monter un dossier de candidature pour le fonds d'intervention maritime. Je n'ai plus le montant en tête, mais le montant a permis de récupérer l'ensemble des épaves, soit une quarantaine d'épaves autour du tour de l'étang et de les déconstruire. Je pense qu'il y a donc une vraie initiative du côté de l'État pour au moins réduire ces impacts sur l'environnement et sur le littoral.

#### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup. Vous parlez plutôt d'une réponse de l'État, mais c'est d'une filière, si j'ai bien compris. Vous disiez que cela se développe.

#### **Intervenant dans la salle**

Nous avons souvent entendu parler d'un temps où il y avait des « casseurs » d'épaves, mais nous n'avons pas l'impression que c'est vraiment un sujet qui est pris très au sérieux. Peut-être que financièrement, ce n'est pas quelque chose qui est intéressant.

#### **Maud – Intervenante dans la salle**

Bonjour. Je gère un club de bateau partagé sur la côte, les bateaux collectifs dont parlait Monsieur PALLARES tout à l'heure. C'est un système où la société est propriétaire. C'est un peu différent. Cet été, il y a eu un naufrage pour rebondir sur ce que disait Monsieur, du côté de Paulilles. On s'est aperçu que lorsqu'il y a un naufrage, il y a des carburants. Dans ces labels, y en a-t-il un qui est chargé d'intervenir ? Je ne sais pas comment ça marche et je me posais justement la question.

#### **M. Nicolas MAIRE – Intervenant dans la salle**

Sur cette partie-là, nous sommes dans le réglementaire pur. C'est au propriétaire du navire de mettre en œuvre les moyens pour, d'une part, récupérer l'épave, mais aussi gérer la partie dépollution. En l'occurrence, ce qu'il s'est passé, c'est qu'il y a une pollution, mais une pollution qui était très légère. Je crois que les moyens qui ont été mis en œuvre sont notamment des moyens du parc qui sont venus pour casser un peu le gasoil et pour qu'il se dilue plus facilement. Quoi qu'il arrive, il y a une responsabilité de l'armateur ou du propriétaire du navire, de rembourser les dégâts qu'il a pu causer. C'est ce qu'il s'est passé pour ce navire qui était sous pavillon. Je crois que c'est un propriétaire allemand qui a été récupéré et mis à Port-Vendres. Je crois qu'il est reparti en Allemagne.

#### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci.

#### **M. Maxime ANTOINE – Intervenant dans la salle**

Bonjour. Je suis le directeur du port de Canet-en-Roussillon. Il existe effectivement une filière dédiée à la déconstruction de bateaux avec des constructeurs qui sont donc identifiés par l'APER notamment et cela fonctionne. À titre d'illustration, nous avons entrepris, sur le port de Canet, de déconstruire un certain nombre d'épaves qui étaient restées sur le port. Le mois dernier, nous en avons détruit 14. C'est un investissement pour le port parce que nous prenons quand même en charge le transport de la matière déconstruite, mais c'est l'APER, l'association pour une plaisance écoresponsable, qui finance.

#### **M. Serge PALLARES – Parc naturel marin du golfe du Lion**

Sur les bateaux à déconstruire, s'ils sont identifiés, il y a la déchéance de propriété. On ne peut pas casser le bateau comme ça. Le procureur est saisi. À partir de là, il y a toute une procédure de déchoir le propriétaire du bateau et c'est un peu long. C'est peut-être pour cette raison que vous avez l'impression que c'est un peu lent et qu'on le laisse tomber. Je peux vous assurer que les autorités de gestion sont très soucieuses de cette problématique, mais la procédure de déchéance de propriété est quand même un peu lourde.

#### **M. Michel GUIU – Intervenant dans la salle**

Je suis président d'une association d'environnement à Argelès, le Racou. Nous parlons ici des pressions des bateaux. Moi, je parlerai de la pression essentiellement des ports et de la multiplication des ports. Nous n'en parlons pas du tout. La mission Littoral a amené à peu près 25 ports littoraux et a provoqué également une batterie d'épis tout le long du littoral. C'est la conclusion. La mission Littoral de 2000 a demandé d'arrêter les ports et les extensions portuaires. Si je prends maintenant l'exemple du Racou, c'est un site classé, protégé et inscrit, pour lequel le port d'Argelès, qui ne fait pas partie de la mission Racine, mais qui a été fait prélever après et qui avait beaucoup d'écueils, que ce soit par la hauteur des quais ou que ce soit par les digues qui se sont effondrées à plusieurs reprises, la plage du Racou est aussi classée et subit une érosion très importante. C'est l'impact des ports sur les traits de côte et je trouve que nous n'en parlons plus du tout depuis 2020. Le problème, ce sont essentiellement les extensions portuaires qui sont en cours actuellement et la pression des ports eux-mêmes, connaissant

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

très bien le port d'Argelès avec la disparition d'un herbier de posidonie au Racou dont on ne parle plus actuellement. La disparition du Racou, étant donné qu'elle est soumise théoriquement, selon les préfetures, à une recombinaison spatiale, alors qu'il y a une responsabilité directe d'un port, étant donné que, de toute manière, si nous allons sur internet ou sur Google Earth, nous voyons très bien tous les ports qui se trouvent derrière, les digues portuaires se trouvent en érosion. Le Racou n'en fait pas partie. On se trouve dans une situation où aujourd'hui, on relance l'urbanisation de Port-Argelès qui a été considérée comme illégale en 2003 par le Conseil d'État, on relance une extension portuaire de trois hectares et là-dessus, avec une pression sur le site protégé de la Massane qui est une ZNIEFF et qui est dans un état catastrophique, si l'on prend les travaux de l'université. Également, la pression future de Racou. Là-dessus, je reviens sur les digues portuaires qui, mal construites, ont été reconstruites à trois reprises, dont la dernière en 2023, sans la moindre étude d'impact environnemental environnant. On parle des pressions des bateaux, mais moi, je parle des pressions des ports sur tout le littoral et dans le cas présent, sur la recombinaison spatiale d'un site classé où l'on est parti actuellement, alors qu'il y a une expertise du tribunal administratif qui a conclu sur la responsabilité des ports et non pas sur l'augmentation du niveau marin qui arrivera, au contraire. Là, c'est exactement l'inverse. Pour le problème d'Argelès, il n'y a pas d'érosion du littoral, bien au contraire. Voilà ce que je voulais dire sur ce niveau. Parlez des ports plus que des bateaux encore.

#### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup. Sur ce point, du côté de l'État, je ne sais pas si vous avez la réponse et ce n'est pas forcément maintenant, mais pouvons-nous mesurer à peu près l'effet d'une artificialisation des ports ? Certains chercheurs mentionnent effectivement ce que dit Monsieur en disant que la première raison de dégradation de la biodiversité marine peut être cette question d'artificialisation du trait de côte. Madame BRICHET, si vous avez des données un peu concrètes, là-dessus. Comment situons-nous l'impact et l'enjeu que Monsieur vient de soulever ?

#### **Mme Marion BRICHET – DIRM**

Je suis assez surprise quand vous dites qu'il y a une extension et des nouveaux ports qui se développent un peu partout, parce que ce n'est pas ce que nous avons dans nos dossiers, en tout cas. Certes, il y a des ports qui changent et qui aménagent leurs digues pour qu'elles soient plus résistantes au milieu, mais par rapport au port et notamment à l'artificialisation, aujourd'hui, l'État regarde de très près, toutes les nouvelles digues qui se construisent, du moment qu'elles ont une extension en termes d'hectares. Tout ouvrage maritime qui nécessite une artificialisation du littoral doit être justifié. Il faut qu'il y ait des mesures ERC, les fameuses mesures, « éviter, réduire, compenser ». S'il faut artificialiser, nous demandons à désartificialiser sur le périmètre du projet, l'idée étant qu'il y ait le minimum d'artificialisation, voire plus du tout d'artificialisation sur le littoral. C'est vraiment dans cette optique que l'État souhaite aller.

#### **M. Antoine ADAM – Intervenant dans la salle**

Je suis plaisancier à Canet-en-Roussillon. Concernant l'impact et la pression de la plaisance ou autre, il y a une aussi autre chose qui impacte et qui est l'urbanisation. Par rapport à vos chiffres, je ne sais pas si vous consultez des plateformes universitaires, comme Matrics, par exemple, qui donne des éléments de comparaison et d'évolution dans le temps par rapport à la pression urbaine. Monsieur parlait des ports. Derrière les ports, il y a aussi des maisons, il y a des fleuves qui drainent différentes choses et notamment beaucoup de plastique.

#### **Gilles – Intervenant dans la salle**

Je suis au Conseil d'administration des Vieux gréments de Canet. J'ai 69 ans. Je suis arrivé ici en 1969 et je suis breton. Si je suis resté, c'est que ça me plaît, même si je continue à naviguer en Bretagne. Cela fait 60 ans que je vois l'évolution de la plaisance et c'est assez affolant. Pour réduire les pressions, on peut dire que la pression est proportionnelle au nombre de bateaux. Moins il y aura de bateaux, moins il y aura de pression. Je pense que Serge PALLARES ou Maxime ANTOINE auront peut-être une statistique là-dessus. La moyenne de sortie à l'année d'un bateau est de combien de jours ? Trois. Ce qui veut dire qu'il y a des bateaux qui sortent souvent et il y en a donc beaucoup qui ne sortent jamais. Au vieux grément, nous devons faire trois sorties par an. Je posais la question à mon président en lui disant que si faire trois sorties par an est une contrainte, à quoi bon avoir un bateau ? Tous ces bateaux qui ne sortent jamais, qui monopolisent de l'espace, qui dispersent des particules de leur antifouling ou, quand ils sortent, je suis affolé par l'incivilité, le manque de culture et le manque de savoir des règles de navigation. Je ne parle pas de jet skis parce que là, on atteint un extrême. L'être humain se caractérise par sa forte propension à l'excès et à l'abus. Au même titre qu'il va y avoir certainement une réglementation – et peut-être qu'elle est déjà en vigueur – sur les appartements inoccupés qui sont taxés ou obligés de mettre dans le circuit puisque nous manquons de logement, n'y aurait-il pas moyen de faire

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

un travail de conscience sur les plaisanciers pour qu'ils vendent leur bateau ou le détruisent pour passer à une formule collective – un bateau pour plusieurs personnes, ce serait déjà beaucoup mieux – voire les contraindre. Avoir un bateau qui ne sort jamais pendant des années, cela présente un tas d'inconvénients et cela ne sert à rien. Quel est le plaisir ? Il y a peut-être toute une éducation à faire là-dessus.

**M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup. Vous avez parlé d'éducation à la fin. Vous avez parlé de contraintes aussi. C'est bien de garder en tête toutes ces propositions puisqu'à la fin, je vais vous demander de faire vos propositions à la fin de nos discussions. Vous pouvez donc vous inspirer de ce qui est proposé.

**Intervenant dans la salle**

Je suis représentant des armateurs de transports de passagers. Je suis plaisancier occasionnellement. Je voulais juste apporter une information complémentaire par rapport à ce que disait notre directeur de la Direction de la mer et du littoral concernant le renflouage. Madame, vous avez posé une question en tant que professionnelle. J'ai fait le renflouage de ce navire. Je peux vous dire que les services de l'État ont été très rapides, avec l'arrêté préfectoral qui a été sorti derrière pour l'interdiction d'accès à cette zone qui avait une légère pollution au bout de deux ou trois jours. Lundi, le bateau a coulé. Il y a eu le temps que les assurances et le propriétaire fassent les démarches très rapidement. Le jeudi, nous avons l'accord des assurances. Nous étions en relation permanente avec la DML, la gendarmerie maritime et le parc marin. Le vendredi, le bateau a été renfloué et sorti. Il existe des dispositifs quand même très compétents, avec un réseau d'acteurs qui sont capables d'intervenir avec des plongeurs professionnels ou autres, et bien sûr, un plan POLMAR, pour la pollution maritime, qui existe en cas de pollutions majeures sur toutes les façades, qu'elles soient méditerranéennes, atlantiques ou en Manche également.

Aussi, je voulais juste apporter une petite précision concernant les pressions. Depuis peu, nous avons des pressions sur les cétacés en Méditerranée. En tant qu'acteur labélisé *High Quality Whale Watching*, nous voyons beaucoup d'incivilités des plaisanciers qui méconnaissent un arrêté. En France, en tout cas en Méditerranée, il y a un arrêté qui est sorti en 2021 sur la préservation des cétacés. On ne peut pas approcher à moins de 100 mètres intentionnellement. Nous avons un gros problème de communication et de connaissance de la part des plaisanciers sur cet arrêté, puisque nous voyons des comportements, surtout vis-à-vis des dauphins. Dès qu'un plaisancier voit un dauphin, il va à fond dessus pour avoir la plus belle vidéo ou la plus belle photo pour la mettre sur Instagram ou sur un autre réseau social. Il y a donc un travail de protection de la biodiversité. Avec l'ancrage, les ZMEL en Méditerranée et nous ici, dans le département, je pense que nous sommes assez bien lotis et un précurseur, mais il y a aussi cette préservation et cette communication à faire.

**M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup. Nous continuons le tour de parole. Vous m'avez parlé des ZMEL. J'ai cru voir des personnes réagir sur les ZMEL ou vouloir réagir.

**M. Antoine ADAM – Intervenant dans la salle**

Concernant les bateaux qui ne sortent pas, il y a une calamité qui devrait intéresser les municipalités, qui est le phénomène des bateaux Airbnb, c'est-à-dire les bateaux qui ne sortent pas et qui sont là simplement pour que les gens aient des locations peut-être un peu moins chères qu'une villa ou quelque chose comme ça. Beaucoup de villes limitent les logements Airbnb dans les zones touristiques. C'est quelque chose qui pourrait être inspecté, je pense, par les municipalités.

**M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup.

**Mme Aurore DE COURVILLE – Intervenant dans la salle**

J'ai deux casquettes. J'ai rejoint Ethics Yachting. Ce sont des bateaux partagés qui sortent sans cesse puisqu'un bateau a 8 locataires, 8 membres. C'est un club où nous sommes là pour former, éduquer et accompagner les gens aux bonnes pratiques en mer. Nous sommes Bateau Bleu et essayons nous-mêmes d'apprendre en continu, les bonnes pratiques et c'est pour cette raison que nous sommes là ce soir. Nous créons également un festival pour éduquer les gens qui s'appellent « Les immersives ». Je vous donne rendez-vous à Port-Vendres les 20 et 21 avril. Nous y convions évidemment la SNSM, les pompiers, la gendarmerie, mais également tous les acteurs qui œuvrent pour éduquer les gens en matière de respect de la planète et des pratiques en mer, mais aussi plein d'autres choses, parce qu'il va y avoir plein d'activités. Il y a un concert lyrique. Nous offrons plein de choses pour justement divertir, mais aussi apprendre également avec la réserve marine.

## **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup.

## **M. Émilien PIERRON – Intervenant dans la salle**

Bonsoir Emilien Pierron. Je travaille pour la société Ecopol qui fait de la dépollution marine. Nous parlions des hydrocarbures juste avant. Ce que j'observe assez régulièrement sur le terrain, c'est la pollution des hydrocarbures légère, mais quotidienne dans les ports, que ce soit les eaux de cale ou des déversements à la station essence. Je pense qu'il y a quelque chose d'important à faire là-dessus, et peut-être notamment dans la formation et dans les moyens qui sont mis en place. Il existe tout un tas d'outils aujourd'hui pour collecter ces hydrocarbures, mais également, je pense, dans la formation des équipes portuaires pour pouvoir déployer des moyens pour faire face à ces pollutions. Nous avons récemment fait une formation avec les équipes du port d'Antibes où l'on s'est rendu compte qu'ils ont énormément de moyens, comme des barrages flottants et autres, mais lorsqu'ils les mettent en œuvre, on se rend compte qu'il y a tout un tas de problèmes parce qu'ils ne s'entraînent pas régulièrement pour mettre ces moyens en œuvre. C'est donc du temps qui est perdu et des hydrocarbures qui impactent l'écosystème. Par ailleurs, je pense que dans l'interaction entre la terre et la mer, les ports sont particulièrement intéressants, notamment dans cette région où il y a énormément de vent puisque plus nous avons de monde, en particulier pendant la saison estivale à terre, plus il va y avoir de déchets dans les ports, déchets qui vont, pour la plupart, sédimenter au fond du port puisque les courants et les vents les agrègent aux mêmes endroits. Je pense qu'il y a également un travail à faire entre les municipalités et les ports pour essayer d'identifier les déchets qui sont les plus présents dans ces zones pour les réduire à la source, en particulier aux sacs qui permettent de collecter les déjections de chien que l'on retrouve énormément dans les ports.

Concernant le développement des activités en mer, plus largement, je pensais à faire de la place au transport de marchandises et de passagers à la voile. En Méditerranée, ce sont des choses qui sont peut-être un peu moins présentes aujourd'hui, mais il y a de nombreux acteurs, notamment VELA, qui commencent à développer ou Sailcoop qui commence à proposer des traversées vers la Corse ou vers des îles proches de la côte. Ce serait donc de faire de la place dans les ports pour ces nouvelles activités. Je rebondis également sur la partie de l'usage partagé. On se rend compte également que lorsque de nouvelles personnes entrent dans la plaisance par ce biais-là, ce sont des gens qui ne sont pas forcément formés ou qui ont été formés, il y a un moment. Par ailleurs, aujourd'hui, pour faire du voilier, il n'y a pas besoin de permis mer, par exemple. Ce que j'observe aussi, c'est un manque de skippers et de professionnels pour encadrer ces gens et pour les accompagner quand ils commencent à faire de la voile. Je rentre d'un tour du monde à la voile et j'aurais bien aimé passer un Capitaine 200, un BPJEPS ou une formation pour pouvoir accompagner des gens aujourd'hui, sauf que malheureusement, ce n'est pas possible avec une activité professionnelle à côté. C'est quelque chose d'assez compliqué.

## **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup. Merci pour l'ensemble des propositions que vous faites et les points que vous avez pointés. Nous allons passer à la conclusion. Je ne l'ai pas dit au début, mais il est vrai que ce sujet a aussi été débattu à Marseille et il y a un ensemble de choses qui font écho, notamment sur le nombre des constats d'augmentation et d'explosion de la pratique ou les questions d'incivilité. La question que nous vous posons est donc écrite ici. « La plaisance doit-elle être régulée ou faut-il la réduire ? Pourquoi et comment ? » C'est vraiment à cela que nous allons vous demander de répondre maintenant. Nous avons tout un tas de petits Post-its et de stylos que nous allons vous faire passer. Je vais vous demander de nous donner vos propositions et vos avis sur ces questions. Vous pouvez prendre un, deux ou trois Post-its. C'est comme vous voulez. Merci beaucoup par avance. Peut-être une illustration en attendant que tout cela circule et se répartit. Monsieur de l'association environnementale du Racou, par exemple, dans le débat que nous avons eu tout à l'heure, vous avez été assez clair. Vous dites qu'il faut non seulement ne pas étendre les portes, mais peut-être aussi revenir en arrière sur un certain nombre de choses. L'État vous répond qu'il fait en sorte qu'il n'y ait pas d'extension et qu'il contrôle au maximum l'extension. C'est exactement ce type de sujets sur lesquels nous vous demandons maintenant, dans le post-it, de réfléchir. Que régule-t-on ? Que modifie-t-on ? Faut-il réduire ou non ? C'est le sujet qui vous est présenté. Aussi, vous avez parlé d'éducation et de formation. Si vous voulez bien prendre une minute maintenant, je vous laisse tranquille afin que vous puissiez écrire tranquillement votre idée. C'est une idée par post-it et une phrase courte, s'il vous plaît.

**M. Étienne BALLAN – CNDP**

À chaque fois que vous prendrez la parole, je vais vous demander de bien vouloir vous présenter pour l'enregistrement. Dans cette deuxième partie, nous allons être un petit peu plus courts. L'idée est que vous puissiez prendre un maximum d'informations et donner vos avis, mais comme je l'ai dit, vous pourrez le donner également sur la plateforme participative et continuer de vous exprimer de plein de façons différentes. Merci beaucoup d'être là. Ma tâche est de vous faire une petite synthèse de ce qui a été dit dans le groupe d'avant où vous n'étiez pas. Cela va être très bref pour que nous gardions un peu de temps pour que vous puissiez poser vos questions et vous exprimer. Nous avons une bonne vingtaine de minutes pour travailler ensemble. Comme vous l'avez fait sur les autres groupes, je pense, vous avez un certain nombre de propositions qui ont été faites. Nous avons commencé à les classer. Je vais surtout essayer de vous dire ce qu'il s'est dit.

Le thème de cet atelier est donc de savoir s'il faut réguler ou réduire la plaisance. Il y a des pressions. Elles sont à l'écran ici et ont été mentionnées par les services de l'État qui ont présenté un panel des pressions qui sont là. Il en a été ajouté une pendant la discussion. Une personne est intervenue en disant qu'il lui manquait ici l'artificialisation de la côte par les ports existants, les épis de protection en mer, mais aussi les projets de rénovation ou d'extension éventuelle des ports. Nous avons donc ajouté ce point-là. La discussion a porté finalement sur plusieurs choses. Nous avons quand même beaucoup tourné autour du problème d'usage des bateaux existants. Je crois que c'est le premier sujet qui a, je crois, le plus fait débattre. Nous avons mentionné un chiffre qui est donc de trois jours d'usage par an pour les bateaux, ce qui a semblé à tout le monde être très faible. Nous avons également mentionné de nouvelles pratiques, notamment des pratiques de location collective ou de partage de propriété qui se faisaient et plutôt portées par des publics un peu plus jeunes, mais néanmoins, dans une plaisance qui a plutôt tendance à vieillir, c'est-à-dire avec une évolution de l'âge moyen, comme l'a dit Monsieur PALLARES tout à l'heure, qui évolue. Nous sommes à environ 65 et 66 ans et nous prenons un an tous les ans. Je le confirme. Nous sommes tous d'accord. L'âge moyen prend lui aussi une année à peu près par an, comme cela a été dit tout à l'heure. Il y a véritablement aujourd'hui un changement des pratiques. Il y a aussi une augmentation malgré tout. Les plaisanciers vieillissent, les bateaux sont peu utilisés et pour autant, il y a aussi de plus en plus de personnes, mais parmi les personnes qui arrivent dans la plaisance, il y a aussi des problèmes de formation ou d'éducation. Certains ont parlé d'incivilités, sans d'ailleurs forcément cibler les nouveaux entrants. Il y a de vraies questions d'éducation et de formation avec, à la fin notamment, la question de savoir comment faut-il faire pour les former et s'il faut des professionnels, des skippers et des marins pour former ces plaisanciers, nouveaux ou anciens. C'était donc la question de l'usage des bateaux.

Nous avons eu ce petit débat sur les ports, avec les extensions, les requalifications et les restructurations. Un certain nombre d'interventions a laissé dire que c'était aussi une affaire des collectivités, une affaire des villes. Il n'y a pas que les ports, il y a aussi la ville qui est derrière, le tissu urbain, avec tout ce qui est produit, de pollution, de déchets et autres. C'étaient ici les points importants. Pour terminer, sur la question de la réglementation, il y a eu des propositions. Il y a d'abord des choses qui existent. Comme l'a dit Madame BRICHET, il y a un certain nombre d'opérations – que je vais mettre à l'écran – et un certain nombre de politiques, d'initiatives privées et publiques, mélangées, associatives, et beaucoup aussi portées par l'État. Nous avons remarqué que l'État était actif sur ces questions en cas de naufrage, en cas de pollution et autres, qu'il y avait une réactivité importante de l'État et des procédures qui étaient quand même globalement en place. Un certain nombre de personnes ont dit que l'on pouvait aller plus loin sur cette question, notamment sur la contrainte. Il y a une question d'éducation, mais ça ne suffit pas. Il faut peut-être arriver à des logiques de contrainte. Nous avons brièvement regardé les Post-its pendant la pause que nous avons eue. Ce n'est pas exhaustif, mais nous avons eu pas mal de Post-its qui disent qu'il faut effectivement arriver à des actions beaucoup plus coercitives pour peut-être diminuer le nombre de bateaux qui ne servent pas, c'est-à-dire obliger, d'une manière ou d'une autre, les bateaux qui ne bougent pas, soit à disparaître, soit à être vendus ou partagés vendre à des groupes collectifs ou être partagés. Voilà la question de la contrainte qui a été posée. Un certain nombre de gens sont, me semble-t-il, assez clairs là-dessus.

**Intervenant dans la salle**

Est-ce que c'étaient des plaisanciers ?

**M. Étienne BALLAN – CNDP**

Le principe du post-it est qu'il n'est pas signé, mais au vu du nombre de plaisanciers qu'il y avait dans la salle, je pense que oui. Il y a un certain nombre de plaisanciers qui ont dû faire des propositions de contraintes. J'en reste là. C'était juste pour vous poser un peu les enjeux. Vous, aujourd'hui, quel est

votre avis ? Quels sont vos constats sur l'évolution de la plaisance ? Sachant que notre atelier a pour objectif simple de dire « Faut-il un virage ou non sur cette question ? Faut-il que le futur document stratégique de façade réoriente ou considère qu'il faut prendre une autre direction ou changer de direction sur les questions de plaisance, ou encore continuer ce qui est déjà en cours ?

#### **Michel – Intervenant dans la salle**

Je suis au Conseil du développement durable, parc marin et marin surtout. J'ai quand même une petite expérience des ports parce que je connais bien les ports d'ici. Je me rends compte que les gens qui arrivent à la soixantaine et qui avaient des petits bateaux de pêche sont en train d'essayer de les vendre parce qu'il y a plus de pêche. Ils se rendent compte qu'ils ne sortiront plus en mer parce que leur passion, c'était d'aller à la pêche. Il va donc y avoir d'immenses quantités de bateaux qui font entre 4 et 6 mètres qui vont rester sur le carreau. Qu'allons-nous faire de tous ces bateaux ? Dans les 5 ou 6 ans qui viennent, cela va être catastrophique.

#### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Nous avons d'ailleurs évoqué la question de faire disparaître des bateaux, mais aussi, pour ceux qui disparaissent déjà, savoir comment nous devons faire. Il y avait cette question et apparemment, se développent une filière et des politiques de recyclage, de traitement et de déconstruction de bateaux qui deviennent plus importantes aux vues d'un nombre plus important de bateaux à détruire.

#### **M. Thomas SERAZIN – Intervenant dans la salle**

Je fais partie du Comité régional des pêches. Pour moi, la plaisance, c'est très vaste. Quand on parle de réguler ou réduire, je serais tenté de dire réduire pour tout ce qui est VNM, les véhicules nautiques à moteur, comme le jet ski, par rapport à l'impact du bruit. C'est donc un gros impact sur la ressource halieutique. Sur ce qui est de la pêche de plaisance, ce ne serait pas forcément de réduire, mais peut-être de mieux connaître, puisque pour gérer, on a besoin de connaître. Il est vrai que nous avons assez peu de connaissance sur les captures qui peuvent être faites par la pêche de plaisance en Méditerranée, en général. Si nous avions plus de connaissance sur ce qui était prélevé, nous pourrions mieux gérer si demain, il y avait un besoin de mettre en place des actions de gestion.

#### **M Jean-Christophe BAROIN – Intervenant dans la salle**

Je travaille à EDF. Je suis directeur du projet Port au niveau national, d'ailleurs. Nous nous interrogeons beaucoup sur les consommations d'énergie, sur les ports. Nous constatons qu'il y a une évolution dans l'utilisation des bateaux et je pense qu'il faudrait y faire attention. Il y a beaucoup de bateaux qui ne bougent pas, mais qui deviennent de la résidence de week-end ou de vacances et qui sont même parfois du Airbnb. Il y a peut-être quelque chose à regarder sur cet aspect-là. Je suis rarement contre le fait de dire de faire des lois et d'interdire machin, mais il y a forcément des choses à mettre en œuvre. Nous pensons que, par rapport à toute la discussion que nous avons eue sur la décarbonation, la sensibilisation de la consommation des gens qui sont dans les ports est quelque chose d'important. Elle crée aussi des problèmes parce qu'entre celui qui ne consomme pas d'énergie durant toute l'année et qui voit, chaque année, sa place de port qui augmente et qu'on lui explique que c'est normal, parce qu'il y a de la consommation alors qu'il ne consomme pas, mais que Monsieur à côté consomme, je pense qu'il y a toute une démarche à mettre en œuvre, au moins sur la sensibilisation et sur le suivi des consommations de chaque bateau. Il me semble que c'est quelque chose d'important. J'ai bien d'autres sujets sur lesquels je pourrais parler, mais je voulais déjà parler de celui-ci.

#### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci. Avez-vous éventuellement des chiffres précis ou même des ordres de grandeur sur cette évolution, sur cette augmentation de la consommation électrique ?

#### **M. Jean-Christophe BAROIN – Intervenant dans la salle**

Non. Je n'en ai pas précisément. Je pourrais en avoir, mais nous en aurons encore plus dans pas longtemps puisque nous mettons de plus en plus des bornes qui permettent de suivre la consommation, de manière unitaire, des fluides, que ce soit l'eau comme l'électricité. Ce sont des choses qui vont arriver dans le temps et assez rapidement. Nous allons le faire sur le port de Port-Vendres, par exemple, qui est un petit port. Peut-être qu'il n'y a pas énormément de gens qui font du Airbnb, mais il n'empêche que nous pourrions suivre les consommations.

#### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ?

### **Michel – Intervenant dans la salle**

Il y a la taxation de chaque bateau dans certains ports où l'on met une taxe supplémentaire de consommation d'électricité.

### **M. Jean-Christophe BAROIN – Intervenant dans la salle**

Tout à fait. Le forfait peut être différent en fonction de la puissance qui est délivrée par type de bateau ou par rapport à la taille de la place. Lorsque nous allons sur les ports, sur la région PACA, nous sommes sur des yachts et cela correspond à des consommations qui sont parfois supérieures à des petites industries, pour certains bateaux. Ce ne sont pas les mêmes prises de courant.

### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup. Nous avons bien évoqué les questions d'Airbnb tout à l'heure dans le groupe et de cette évolution, mais nous n'avons pas du tout parlé de consommation énergétique. D'autres personnes veulent-elles prendre la parole et contribuer à cela ? Pensez-vous plutôt à réduire, réguler, ne rien faire ou tout arrêter ?

### **Georges – Intervenant dans la salle**

Je suis un simple participant. Je crois avoir atteint l'âge moyen des plaisanciers. Je ne suis pas plaisancier. Je suis né ici. J'ai vu le littoral catalan qui était une langue de sable et nous avons vu, depuis les années 1960, les divers ports se mettre en place. J'aurais une question d'ordre général. Quel est l'impact des ports sur le littoral, notamment du fait d'avoir fait des brèches et des digues ? Ici, nous avons un exemple visuel que l'on voit régulièrement, tous les printemps, sur la plage du Racou, où le sable part avec les coups de vent d'Est de la Méditerranée, et nous sommes obligés de réensabler artificiellement cette plage. Je voudrais connaître l'impact sur la biodiversité à partir de ça.

### **Mme Marion BRICHET – DIRM**

Bonjour. Je fais partie de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée. L'impact des ports est réel, notamment par rapport aux nurseries des ressources halieutiques, avec les lagunes du Roussillon et des langues de sable dont vous parliez, qui étaient une zone fonctionnelle très importante pour la ressource halieutique. Le fait d'avoir mis des ports a pu parfois limiter la fonctionnalité de ces zones-là. Aujourd'hui, il y a des solutions qui existent pour que les petits poissons puissent revenir dans les ports et être protégés par des solutions. Il y a plusieurs types de solutions inventées par différentes structures, dont la plus connue est la Biohut qui permet aux petits poissons de se cacher et de grandir un peu plus paisiblement sans que les prédateurs puissent réussir à les manger avant qu'ils sortent des ports. Ce sont des solutions pour vraiment limiter l'impact des ports. La fonction nurserie des poissons n'est qu'un exemple parmi d'autres, mais celui-ci est de plus en plus présent dans les ports, notamment occitans.

### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Pouvez-vous nous décrire ce mécanisme ?

### **Mme Marion BRICHET – DIRM**

Il s'agit d'une boîte de 50 centimètres sur 50 centimètres environ. C'est de l'acier à l'intérieur duquel nous mettons des coquilles d'huîtres. Ce sont donc des coquillages naturels. Cela permet aux petits poissons de se cacher à l'abri des prédateurs. C'est un exemple, mais il y a d'autres systèmes de restauration écologique dans les ports pour favoriser la fonction nurserie des ports. La fonction nurserie, c'est la fonction où les poissons sont petits. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres sur ce qui est pratiqué pour limiter l'impact des ports sur la biodiversité.

### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

D'accord. Merci beaucoup.

### **M. Jean-Christophe BAROIN – Intervenant dans la salle**

J'ai parlé de la consommation d'électricité, mais il y a la consommation d'eau qui, dans les ports, n'est pas négligeable. Je vais faire un peu d'humour, mais nous voyons des gens arriver en Tesla qui prennent leur bateau à moteur qui consomme 300 litres par heure, puis qui reviennent ensuite et nettoient leur bateau avec de l'eau potable. Il y a quand même quelque chose d'un peu aberrant, c'est-à-dire que l'on a bonne conscience avec sa voiture électrique, mais on n'a pas une bonne conscience sur la consommation de gasoil ou d'essence sur son bateau, et surtout de l'eau. Il y a un vrai problème là-dessus dans les ports, avec cette eau, et surtout dans notre région aujourd'hui avec ce que l'on vit notamment la sécheresse dans les Pyrénées-Orientales. C'est absolument incroyable et les ports ne sont pas suivis par les autorités pour développer la désalinisation. Un certain nombre de personnes ont des a

priori sur la désalinisation, alors qu'en réalité, on prend le problème que de manière très fractionnée au lieu de le prendre de manière globale.

**M. Étienne BALLAN – CNDP**

Vous voulez dire que désaliniser l'eau serait une solution ?

**M. Jean-Christophe BAROIN – Intervenant dans la salle**

C'est une solution pour la diminution de la consommation d'eau potable dans les ports. Aussi, nous sommes en train de parler de saumure comme si nous étions avec des harengs que l'on rejetait, mais non. C'est de l'eau un peu plus salée. Sur une centaine de litres que vous prenez et que vous désalinisez, 30 litres vont être en eau douce et 70 litres qui vont être rejetés seront un peu plus salés, mais on oublie que la plupart des ports, par exemple dans les Pyrénées-Orientales, ont des petits fleuves côtiers qui atterrissent dans les ports. Nous avons donc de l'eau douce qui arrive. Nous avons tout ce que l'on appelle la REUT. Ce sont des millions de litres que l'on rejette dans l'eau de mer. Toute cette histoire de salinisation de l'eau me perturbe et je trouve que nous ne sommes pas à la hauteur, en termes de réflexion, sur cet aspect de désalinisation et de petites unités de désalinisation. Je ne parle pas des toutes petites unités. Je parle d'unités à l'échelle d'un port.

**M. Étienne BALLAN – CNDP**

D'accord. Une dernière prise de parole, s'il vous plaît. Nous sommes presque à la fin.

**M. Jean-Charles WALTER – Intervenant dans la salle**

Je suis président de la station SNSM de Port Leucate. Monsieur Claude ROLLAND, conseiller portuaire de Port Leucate, vient de partir. Je fais donc un peu le relais sur la question qui vient d'être évoquée au niveau de l'eau. Pour Leucate, va être mise en place une station Karcher qui fonctionne avec l'eau de mer, avec retraitement des eaux utilisées pour les antifouling et compagnie. Il y aura tout un système qui va être mis en place dans les deux prochains mois. Aussi, je fais un petit rappel par rapport au port. Tout à l'heure, nous avons parlé du recul du trait de côte et du déplacement des bancs de sable. Nous avons de plus en plus de courants marins depuis quelques années qui font que d'énormes bancs de sable se déplacent, enlèvent des plages d'un côté et les remplissent de l'autre. Nous avons un petit exemple sur Leucate. Le sable qui remonte par grand coup d'Est s'accumule sur une plage, entre autres. Je repopose ce que j'ai proposé tout à l'heure au niveau du trait de côte. Jusqu'à présent, des solutions d'enrochements ont été mises en place et qui produisent le contraire sur le long terme de ce que pourquoi elles ont été mises en place. Hier soir, un jeune entrepreneur a proposé des solutions de structures. Je crois que c'est un composé avec des huîtres broyées. Il fait un ciment. Il y construit des casiers sous-marins qui retiennent au niveau de la biodiversité. Cela a donc un double avantage de faire reculer le trait de côte. Maintenant, à voir à grande échelle.

**Mme Charline CAPRANI – Intervenant dans la salle**

Je m'occupe du groupe d'action locale Pêche et Aquaculture pour le département des Pyrénées-Orientales sur toute la façade. J'interviendrai sur la question de l'antifouling. J'ai été démarché par des sociétés qui ont des nouveaux systèmes qui sont apparemment totalement écologiques, c'est-à-dire que c'est mécanique et il est compliqué pour eux de s'installer sur les ports. Nous avons besoin de financement pour cela. Je pense que ce sont des choses qu'il faudrait peut-être plus appuyer. La deuxième chose, c'est aussi tout ce qui est *retrofit*. J'ai pas mal de tests sur des catamarans.

**M. Étienne BALLAN – CNDP**

C'est donc le changement de mode de propulsion.

**Mme Charline CAPRANI – Intervenant dans la salle**

Oui, c'est cela. Un mode de propulsion qui passe en électrique. Nous avons aussi des panneaux solaires sur les bateaux. Je pense qu'il serait intéressant de mettre vraiment l'accent là-dessus.

**M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup. Vous êtes vraiment dans le concret, dans des propositions concrètes. Cela nous fait une très bonne transition pour conclure notre petit atelier. Je vais vous demander de prendre deux ou trois minutes. Si vous souhaitez mettre, sur ces Post-its, tout simplement vos propositions. Je redis la consigne. C'est une idée par post-it. Vous pouvez en faire autant que vous voulez, mais c'est une idée par post-it. Une phrase courte, mais une phrase quand même pour que l'on comprenne ce que vous voulez dire, tout en essayant de répondre à cette question qui est de savoir s'il faut réguler ou réduire. Pouvons-nous continuer avec ce qu'il y a en l'améliorant ou faut-il agir de façon plus forte pour une

réduction, mais aussi comment et pourquoi ? Je vous laisse une minute ou deux pour pouvoir écrire vos propositions ou vos orientations. Aussi, vous pouvez tout à fait répondre sur cette question en ligne.

### *Conclusion plénière*

#### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Je vais donc commencer par l'atelier sur la plaisance. Nous allons faire des retours en 3 ou 4 minutes. S'il y a quelque chose que vous vouliez absolument dire ce soir et que vous avez le sentiment que vous n'avez pas été entendus, nous pourrions prendre encore deux ou trois prises de parole avant le pot pour celles et ceux qui pourraient le souhaiter. Nous avons, sur la plaisance, deux intervenants de choix et un débat qui a été assez riche et qui a porté sur une question qui était assez simple, à savoir s'il faut réguler ou réduire la plaisance, voire réguler certaines choses et en réduire d'autres, pourquoi et comment. Nous avons eu deux moments d'ateliers qui ont été très prolifiques du point de vue des solutions proposées. Nous avons parlé de consommation électrique et de consommation d'eau, ainsi que de formation et d'éducation. Je crois que le constat qui a été partagé par les deux groupes, c'est qu'aujourd'hui, très clairement, nous avons un nombre de bateaux très important, mais aussi un impact des installations portuaires sur la mer, sur le littoral et sur la biodiversité. Certes, ces ports étaient déjà là pour la plupart, mais aujourd'hui, ils continuent à évoluer. Pour certains, ils sont en requalification, en restructuration, peut-être, et pour d'autres – nous n'avons pas forcément clarifié cela – sont dans des projets d'extension. Globalement, que ce soit l'existant ou le futur, il y a vraiment un souhait de bien mieux mesurer l'impact de ces ports sur l'artificialisation des côtes et, pour certains, de le réduire, c'est-à-dire de peut-être revenir en arrière et, dans les projets de restructuration ou de requalification, d'en profiter pour réduire un peu structurellement cet impact. Ça, c'est vraiment le côté portuaire. Ensuite, sur la pratique de la plaisance et sur le bateau, il y a un constat qui est partagé. Les plaisanciers vieillissent et sortent de moins en moins. Les bateaux sortent trois jours par an. C'est le chiffre qui a été avancé dans la discussion et c'est donc un problème structurel. Un certain nombre d'initiatives ont commencé pour encourager, notamment pour des plaisanciers plus jeunes, de la location ou du partage de propriété, avec des publics qu'il faut aussi former aux pratiques de la mer par différents systèmes d'éducation ou de formation, mais nous avons là un sujet majeur d'une masse de bateaux qui aujourd'hui, finalement, ne sortent pas. Un certain nombre de personnes a dit que des bateaux doivent disparaître. Il faut peut-être aussi créer une filière ou encourager la filière qui permettrait de déconstruire ces bateaux, sachant que lorsque ce sont des épaves ou des ventouses, il y a déjà des dispositifs pour le faire. Peut-être qu'il faut aller un peu plus loin. La question qui a été évoquée de façon assez forte est finalement de savoir comment nous allons plus loin. Devons-nous aller plus loin plutôt avec une logique d'éducation, de formation ou d'encouragement ou allons-nous plus loin avec une logique de contrainte, d'intervention, voire d'obligation ? Par exemple, l'obligation de vendre un bateau qui ne sort pas. Cela a été l'une des propositions qui ont été faites. Je prends celle-là, mais j'aurais pu prendre des choses, comme le mode d'éducation ou de formation, moins radicales, moins coercitives. Enfin, il y a quand même un assez grand nombre de mesures et d'initiatives qui bougent et qui changent. Il y a des initiatives qui changent, mais il y a aussi des pratiques qui changent très vite, et en particulier, nous avons mentionné le fait que ces bateaux-là ne sortent peut-être pas, mais sont en train de devenir, pour un certain nombre d'entre eux, des résidences, des résidences secondaires, voire des Airbnb flottants. Il faut que la politique publique, soit le DSF, ce document stratégique de façade, soit aussi en capacité d'accompagner et de réagir à ces évolutions, à ces mutations de l'usage des bateaux et des ports. Sofia, je te donne la parole pour le deuxième atelier.

#### **Mme Sofia ALIAMET – WDPE**

Merci beaucoup. Le deuxième atelier portait sur les questions de biodiversité et spécifiquement sur un axe qui avait été choisi par l'équipe du débat qui était celui de la coopération France-Espagne. Le premier temps d'atelier a été assez contraint puisque nous avons trois intervenants qui avaient également des temps de parole assez courts. Nous avons eu aussi quelques remarques sur le fait que ce sujet était peut-être un peu trop restreint et les participants ont exprimé des questions plus larges sur le recul du trait de côte et la biodiversité marine. Dans le deuxième temps d'échange, nous avons aussi parlé de sujets plus larges liés à la biodiversité, notamment des effets et des impacts potentiels des parcs éoliens en mer et flottants sur la biodiversité marine et aussi sur les espèces d'oiseaux. Cependant, comme vous le voyez, nous avons réussi à évoquer la question qui avait été soumise aux participants qui était « Faut-il finalement des zones de protection forte à travers la mise en place d'une ZPF entre la France et l'Espagne dans une zone qui est contestée, sur lesquelles les deux pays sont en désaccord ? » Comme vous le voyez, la réponse est très majoritairement « oui ». Nous avons eu zéro post-it « non » et évidemment, pour plusieurs motifs. Le premier est qu'une telle zone permettrait vraiment de protéger la

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

biodiversité et que nous ne devons pas nous attacher aux frontières s'agissant de biodiversité. Au-delà de la biodiversité, certains participants ont aussi parlé des déchets et de la gestion de l'environnement au sens large. Deuxième point pour les arguments du « oui », c'est aussi qu'une telle zone de protection permet d'encadrer tous les usages, que ce soit les usages liés à la pêche, à la plaisance, mais aussi, qui pourrait permettre d'avoir l'interdiction de tout projet industriel à l'intérieur de ces zones. Le débat a quand même permis de faire apparaître ces sujets-là et nous avons eu zéro post-it « non », avec des Post-its très largement majoritaires pour amener à dépasser les conflits transfrontaliers pour la préservation de la biodiversité.

#### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup, Sofia, pour ce compte rendu.

#### **M. Sébastien FOURMY – CNDP**

Nous étions sur l'atelier sur l'éolien flottant et nous avons eu deux présentations, dont l'une par des représentants de la filière France Renouvelables et une par Monsieur LENFANT de l'Université de Perpignan. Ces deux présentations ont été véritablement axées sur les questions environnementales, avec la protection de l'environnement, la prise en compte de l'environnement dans le développement de l'éolien en mer et sur la question des possibles effets de protection avec l'effet récif. Force est de constater que les débats qui s'en sont suivis ont porté sur toutes les questions, sauf sur celle de l'environnement ou de la biodiversité. Soit les présentations étaient parfaites, soit ces questions avaient été traitées ailleurs. Je vous donne les thématiques qui ont été abordées, avec notamment les caractéristiques techniques, la taille, les questions d'ancrage, la profondeur à laquelle on peut mettre ces éoliennes, la zone géographique, la question des événements climatiques à venir et les potentiels cyclones, la compatibilité avec de tels parcs, la question du paysage, la question du démantèlement, mais aussi pas mal de questions sur le modèle économique et notamment sur le rôle de l'État, les rôles des acteurs ou du secteur privé, la question des montants des investissements, la question bien évidemment de la possibilité ou non de pêcher et de quelles pêches avoir au sein de ces parcs. Il y a également eu la question du raccordement et notamment du redimensionnement possible, ainsi que de la reconfiguration du réseau en lien avec ces parcs-là. Nous avons donc parlé aussi du mix énergétique et du mix électrique, mais assez peu de l'environnement dans cet atelier assez passionné.

#### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Nous nous doutions un peu, au vu des premiers échanges sur l'éolien, que ce serait un atelier passionné. Merci beaucoup, Sébastien. Merci beaucoup, Sofia. Comme convenu, dans les 5 dernières minutes qui nous restent, je vais proposer à des personnes dans la salle de réagir à ce qui vient d'être dit ou si vous êtes venus ce soir pour dire quelque chose et que vous n'avez pas encore eu l'occasion de le faire, c'est le moment.

#### **Gérard – Intervenant dans la salle**

Je suis donc citoyen à Perpignan. Je n'ai pas pu assister à l'atelier sur la plaisance. Je me pose la question de savoir la pertinence de la trois du troisième port à Port-Vendres. Comme vous l'avez dit, le bateau sort trois jours dans l'année. Cela me paraît assez ridicule de faire des investissements colossaux pour si peu de choses.

#### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup de votre réaction. Cela a été effectivement l'une des questions posées. Nous n'avons pas forcément parlé de Port-Vendres, mais il y a effectivement des projets de restructuration à Port-Vendres.

#### **Kevin – Intervenant dans la salle**

Je suis délégué de l'Aude et je représente Sites et Monuments. Par rapport à Port-la-Nouvelle, nous nous posons également la question par rapport à toutes les questions de l'hydrogène. Les 1,5 gigawatt sont actés. Maintenant, allons-nous aller jusqu'à 3, 5 et 7 gigawatts jusqu'en 2050 ? Il y a donc tout ce projet autour de l'hydrogène et les électrolyseurs. Cela coûte apparemment de l'eau également. C'est une grosse inquiétude aussi. Là, c'est du 6 au 9. Que se passe-t-il encore, à Port-la-Nouvelle demain ou après-demain ? Que s'est-il passé le 6 ?

#### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup. Si vous me permettez, sur la question de Port-la-Nouvelle et de l'hydrogène, je ne suis pas sûr que nous ayons un représentant de la région dans la salle ce soir. Si oui, qu'il ou elle se désigne. Comme c'est la région qui est l'autorité portuaire, comme vous le savez, je vous propose que nous passions cette question sur la plateforme participative, nous prenons votre mail et vous recevrez une

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

réponse sous une quinzaine de jours. C'est le principe du débat public. Si nous n'avons pas de réponse sur le moment, vous avez le droit à une réponse. Nous interrogerons donc la région sur le lien entre le développement de l'hydrogène sur Port-la-Nouvelle et les différentes puissances éoliennes que vous venez de mentionner.

Je vais vous répondre maintenant sur la deuxième question et sur ce qu'il se passe dans l'escale. Hier, nous avons fait une réunion commune entre le débat public et le Conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion pour parler de la compatibilité entre les zones de protection forte – la protection de la biodiversité – avec l'éolien d'une part, avec la pêche d'autre part, et avec la plaisance et le tourisme par ailleurs. Ce sont des réunions. En l'occurrence, c'était pour les membres du Conseil de gestion du parc marin. Demain, nous allons voir trois publics plus particuliers. Demain matin, une classe du lycée Rosa LUXEMBURG de Perpignan va aller visiter Port-la-Nouvelle, les installations portuaires, et va ensuite débattre avec les professeurs. Il y aura un travail qui va continuer pour faire une contribution au débat public. L'après-midi, nous allons interroger les pêcheurs, comme je le disais, à la criée de Port-la-Nouvelle. Dans le même temps, nous aurons une fresque qui aura lieu avec un petit groupe de citoyens au Boulou. Demain, nous sommes donc sur trois événements. C'est bien dans le cadre du débat public, mais ce ne sont pas des événements qui sont nécessairement ouverts au public dans ces cas-là.

### **Intervenant dans la salle**

Je représente « Toutes nos énergies Occitanie Environnement ». À propos de l'éolien flottant et des petits défauts qu'il peut présenter, par exemple, intermittence, sur l'éolien terrestre, le taux de charge ou ce que l'on appelle le facteur de charge est de 25 %. En gros, cela produit environ, à pleine puissance, 25 % de son temps et c'est tout. Sur l'éolien terrestre, le pari qu'a fait le gouvernement et qui présenté aujourd'hui par la CNDP sur ces éoliennes en mer flottante en Méditerranée, que ce soit pour les premières à 250 mégawatts et les suivantes à 500 mégawatts ensuite jusqu'à 2030-2040, le taux de facteur de charge a été estimé à 50 %. Ce qu'il faut savoir d'abord, c'est que ces 50 % sont, selon notre avis, une surestimation, lorsque l'on voit tous les parcs éoliens en mer, plantés ou flottants actuels, sauf deux, dont un en Écosse, avec un parc éolien qui a réussi, en 2023, à tenir le chiffre de 50 % de production électrique. Pendant le reste du temps, il n'a rien produit. Le deuxième, c'est celui du Portugal récemment. Nous n'avons pas encore les chiffres, mais les estimations qui nous sont données par nos amis portugais écologistes nous donnent aussi un taux d'à peu près 50 %, ce qui veut dire qu'il faut compenser l'absence de vent et l'absence de production électrique par l'éolien, qu'il soit terrestre ou en mer. Dans ce cas-là, il faut forcément des centrales qui démarrent rapidement, que ce soit du nucléaire, mais en général, cela démarre un peu trop lentement et nous mettons donc du gaz ou du fioul, mais essentiellement du gaz. Je prends l'exemple du premier parc qui est en cours de réalisation à Saint-Brieuc. 62 éoliennes plantées dans la baie de Saint-Brieuc. EDF a admis qu'il n'a pas obtenu le contrat puisque c'est Iberdrola, la grande société espagnole, qui l'a obtenu. C'est en cours de construction et il y a des soucis parce qu'ils avaient mal estimé le sol pour planter leurs éoliennes. Aujourd'hui, EDF a demandé à SYNAPSE d'installer une centrale à gaz à proximité, ce qui veut dire que quand on met de l'éolien, on met aussi du gaz, c'est-à-dire du fossile.

### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup de votre contribution. Sur ces choses-là, je vous invite vraiment à poster les contributions sur la plateforme participative, mais également si vous avez des questions plus précises, notamment sur le facteur de charge. Il y a peut-être des définitions que vous avez amenées qui peuvent être discutées ou discutables, mais dans tous les cas, n'hésitez pas à faire état de ces avis.

### **M. Cyril OLIVER – Intervenant dans la salle**

Bonjour à tous. Je suis le chef de projet territoire d'industrie du Grand Narbonne au Grand Narbonne, proche des sujets de l'éolien que je suis particulièrement de près depuis à peu près plus de 5 ans, voire une dizaine d'années. Je voulais juste répondre sur l'hydrogène parce qu'il y a la question qui avait été posée sur l'hydrogène par rapport à la région. Sur l'hydrogène, il n'y a pas forcément de lien ou de rapport avec l'éolien en mer. Aujourd'hui, il y a une connexion qui se fait par un hub qui accueille l'électricité qui est produite par les énergies renouvelables et par les éoliennes, en l'occurrence. L'électrolyseur est raccordé au réseau et ce réseau va produire de l'hydrogène dit bas-carbone lorsque l'hydrogène sera produit à partir du réseau issu de l'énergie nucléaire, et dit renouvelable lorsque la partie d'hydrogène sera produite à partir des énergies renouvelables. C'est le sourcing en amont qui permet de dire quel type d'hydrogène est produit. Sur les installations à Port-la-Nouvelle, le projet est en cours. Concernant l'eau, sachez qu'aujourd'hui, il y a des études en cours pour récupérer l'eau de la station d'épuration de Port-la-Nouvelle, la Palme, qui permettrait d'alimenter le réseau et notamment le besoin en eau de Port-la-Nouvelle, mais surtout de l'électrolyseur. Sachez également que ce réseau d'eaux usées traitées permettrait également, à terme, d'alimenter le site de Lafarge. Nous sommes en train d'étudier ce sujet-

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

là. Nous travaillons également sur une zone industrielle bas carbone à l'échelle du port. Il ne faut pas opposer les choses. Entre le nucléaire et les énergies renouvelables, aujourd'hui, nous avons besoin d'un mix. Vous l'avez dit tout à l'heure. Je ne suis pas d'accord sur ce que vous avez dit sur le gaz. Je tiens à le souligner aussi. Dans les scénarios de GRDF, nous allons vers la production de gaz renouvelable, de gaz vert en 2050. Aujourd'hui, il est fossile, mais demain, ce sera un gaz d'origine renouvelable.

### **M. Étienne BALLAN – CNDP**

Merci beaucoup. Je vous propose que l'on ne rouvre pas complètement le sujet sur les trajectoires énergétiques. J'ai une petite précision. Monsieur, vous avez dit tout à l'heure que la CNDP présentait des chiffres. Je le redis, mais la CNDP ne présente rien. C'est bien l'État qui est responsable des estimations de facteur de charge et je voulais simplement le préciser. Pour ce qui est des questions énergétiques qui vous animent fortement ce soir, et je pense qu'elles animent en réalité toute notre nation, car elles sont au cœur de beaucoup de préoccupations écologiques et économiques, le mardi 20 février au soir et sans avoir besoin de vous déplacer, vous pouvez vous connecter à un webinaire national sur les questions de trajectoires énergétiques et quel est le rôle potentiel de l'éolien en mer dans ces trajectoires énergétiques. Je vous invite vraiment à le faire et pour maintenant, clore le débat sur l'énergie. Sur un autre sujet, y a-t-il une dernière personne qui veut prendre la parole ? Non ?

Je voudrais, au nom de toute la CPDP et de la CNDP, vous remercier très chaleureusement pour toute l'énergie que vous avez mise dans cette réunion, votre présence, vos contributions et vos avis. Nous espérons que vous avez eu le temps à la fois de vous informer, de vous faire un avis et, en même temps, de le donner. Sachez que nous en tenons compte. Nous avons la responsabilité de cette matière d'en faire un compte rendu, de le faire connaître d'abord à tout le monde et à tout le public pendant le temps du débat et évidemment aux décideurs. Le débat n'est pas terminé jusqu'au 26 avril.

J'ai une dernière annonce à faire. Si ce type de chose vous intéresse et si vous voulez aller un petit peu plus loin, nous avons un dispositif dans ce débat public qui est un peu particulier. Nous avons souhaité donner la parole, pendant une même journée, à des groupes de citoyens sur les quatre façades le même jour, pour répondre sur les questions vraiment clés de ce débat public, de la mer et du littoral, pendant une journée entière. Il y aura un groupe en façade Méditerranée, un groupe en Aquitaine, un groupe en Bretagne et un groupe Manche Mer du Nord. Nous avons également un groupe à Lyon pour les gens qui n'ont pas notre chance de vivre au bord de la mer quand même. Ils ont le droit aussi de s'exprimer. Il y aura donc un cinquième groupe à Lyon. Si vous voulez participer à cela, passer une journée à réfléchir avec d'autres sur toutes ces questions structurantes, cela s'appelle « La mer en 3D ». Cela se déroule le 16 mars. C'est pris en charge, bien entendu. Vos déplacements et défraiements sont pris en charge et vous passez une journée. Vous serez 80 dans chacune des villes. Ce sera à Marseille pour la façade Méditerranée et nous nous occupons de tout pour vous déplacer et vous défrayer. Perpignan est un peu loin de Marseille. J'insiste donc sur ce point. Si vous allez sur le site internet « La mer en débat », vous avez très rapidement « La mer en 3D ». Inscrivez-vous. Vous faites acte de candidature. Vous avez de bonnes chances d'être pris, mais je ne peux pas vous le garantir. Nous essayons de panacher le panel pour qu'il soit le plus diversifié possible. J'espère vous avoir donné envie d'aller voir cela et peut-être d'y participer. Je vous souhaite une très bonne fin de soirée et un bon verre de l'amitié avec nous.